

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

Mémoire de Master en sciences économiques
Spécialité « Management Territorial et Ingénierie de Projets »
Option : Entreprises en Economie Sociale et Solidaire

Préparé par :
KARA SONIA

**Les déterminants de l'entrepreneuriat social et des spécificités de management
des entreprises sociales en Algérie :**

Cas pratique l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Sous la direction du :
Pr Malika AHMED-ZAID

Devant le jury composé de:

Rapporteur: Mme AHMED ZAID Malika, PR à l'UMMTO

Président: M. BOUMOULA Samir, MCA à l'UAMB

Examineur: Melle RAMDINI Samira, MAA à l'UMMTO

Année universitaire 2014-2015

**Les déterminants de l'entrepreneuriat social et des spécificités de management
des entreprises sociales en Algérie :**

Cas pratique l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Résumé

L'insuffisance de l'action sociale comme moyen des pouvoirs publics pour lutter contre toutes formes d'exclusion et de pauvreté, ce qui donne place à l'émergence de nouvelles initiatives sociales locales, publiques ou privées. La combinaison de l'action sociale avec l'Economie Sociale et Solidaire pour mieux recenser les besoins réels de chaque territoire, en créant des richesses diversifiées avec des nouveaux projets adaptés aux situations, surtout la collaboration des collectivités territoriales qui sont à proximité de la société civile pour le suivi et le contrôle des projets territoriaux.

L'émergence d'autres acteurs économiques, parmi eux les femmes qui participent au monde des affaires dans divers secteurs et prennent place dans la vie économique et sociale du pays. Ainsi, l'Etat a mis à la disposition de ces femmes des dispositifs d'accompagnement à la création de micro-entreprises, d'où on s'intéressera de plus près au dispositif l'ANGEM dans la localité de Tizi-Ouzou mise en œuvre par les pouvoirs publics pour absorber le chômage.

Dans chaque étude, on recherche un dispositif efficace pour susciter l'émergence de projets adaptés aux territoires, accompagner et développer des entreprises innovantes dans le territoire de Tizi-Ouzou avec le renforcement du lien social, pour générer une valeur ajoutée économique, sociétale et environnementale.

Mots clés : Economie sociale et solidaire, femmes entrepreneures, inclusion sociale, action sociale, ANGEM.

Summary :

The insufficiency of the social action as means of the public powers to fight against all shapes of exclusion and poverty, what gives place to the emergence of new local, public or private social initiatives. The combination of the social action with the Social and Bound economy to count the real needs of every territory better, while creating wealths varied with new projects adapted to the situations, especially the collaboration of the territorial collectivities that is close to the civil society for the follow-up and the control of the territorial projects.

The emergence of other economic actors, among them the women who participate in the world of the business in various sectors and take place in life economic and social of the country. Thus, the state put at the disposal of these women of the accompaniment devices to the creation of micro compagny, from where one will be interested besides near in the device the ANGEM in the locality of Tizi-Ouzou bet in work by the public powers to absorb unemployment.

In every survey, one searches for an efficient device to cause the emergence of projects adapted at the territories, to accompany and to develop innovating enterprises in the territory of Tizi-Ouzou with the backing of the social tie, to generate a value added economic, sociétale and environmental.

Keywords: Social economy, women entrepreneurship, social inclusion, social action, ANGEM.

DEDICACE :

Je dédie ce modeste travail :

- ❖ A la mémoire de mon frère ;
- ❖ A mes chers parents que j'aime ;
- ❖ A mon frère ;
- ❖ A tous mes amis (es).

REMERCIEMENTS

Je remercie « Dieu tout puissant » de nous avoir donné la force et la sagesse pour achever ce travail modeste.

Toute ma reconnaissance au Professeur Malika AHMED-ZAID, directrice de ce mémoire, pour son suivi, ses orientations et conseils.

Mes remerciements s'adressent aussi à tous le staff de ce master, et pour tous les enseignants qui ont contribué à ma formation universitaire dans la faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion de l'UMMTO.

Je remercie aussi le personnel de la Direction de l'Action Sociale de la wilaya de Tizi-Ouzou et tout le personnel de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou, en particulier Mme IYAMRACHE, Mme AMER Ouiza et Mme DJEBARI Nacera.

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

Merci.

ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES :

BIT	Bureau International du Travail
OESS	Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire
FMI	Fonds Monétaire International
ADS	Agence de Développement Social
PIB	Produit Intérieur Brut
T-O	Tizi-Ouzou
DASS	Direction de l'Action Sociale et Solidaire
ANGEM	Agence Nationale de la Gestion de Micro-crédit
ESS	Economie Sociale et Solidaire
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
IS	Innovation Sociale
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
EMES	Le réseau de l'Emergence des Entreprises Sociales
DSL	Développement Social Local
PCD	Plans Communaux de Développement
BSN	Budget Social de la Nation
ONS	Office National des Statistiques
TUP-HIMO	les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre
PID	Les primes d'insertion des diplômés
Dev-Com	Développement Communautaire
AFS	Allocation Forfaitaire de Solidarité
IAIG	Indemnité pour l'Activité d'Intérêt Général
BCAS	Les Bureaux Communaux de l'Action Sociale
DAIS	Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale
PNR / AMP	Prêt Non Rémunéré / Achat de Matière Première
SEVE	Savoir Et Vouloir Entreprendre
SDF	Sans Domicile Fixe
CNAS	Caisse Nationale de l'Assurance Salariale
PBS	Personnes aux Besoins Spécifiques

Sommaire :

Introduction générale :	1
Partie I : L’entrepreneuriat social et son émergence en Algérie.....	7
Chapitre 01 : Les fondements théoriques de l’entrepreneuriat et de l’entrepreneuriat social.....	9
Section 01 : L’économie sociale et solidaire se déploie vers l’entrepreneuriat.....	10
Section 02 : Un nouveau modèle de développement : L’Entrepreneuriat Social et clarification des notions	25
Chapitre II : La dimension institutionnelle de l’ESS en Algérie.....	38
Section 01 : Etat des lieux de l’ESS et de l’action sociale en Algérie.....	39
Section 02 : L’amélioration des dispositifs d’aide du national au local.....	57
PARTIE II : Le management des entreprises sociales et essai d’évaluation de l’action sociale et de l’entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	70
Chapitre III : les particularités du management des entreprises sociales et l’entrepreneuriat féminin en Algérie.....	71
Section 01 : Du management stratégique au management opérationnel des entreprises sociales.....	72
Section 02 : L’entrepreneuriat féminin approche théorique et conceptuelle.....	82
Chapitre IV : Evaluation de l’action sociale à travers la DASS et l’analyse du dispositif ANGEM pour l’entrepreneuriat féminin.....	100
Section 01 : Diagnostic sur l’action sociale et l’ANGEM dans la wilaya de Tizi-Ouzou....	101
Section 02 : Les limites et perspectives pour les dispositifs de la DASS et de l’ANGEM...	118
Conclusion Générale.....	125
ANNEXES.....	I

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	VI
LISTES DES TABLEAUX, FIGURES ET ANNEXES.....	XI
TABLE DES MATIERES.....	XV

Introduction générale

L'économie sociale et solidaire¹ est un secteur multiforme où cohabitent à la fois les associations, les coopératives, les mutuelles et autres formes juridiques multiples, qui développent des manières de faire à la fois similaires et différentes de celle de l'économie publique et privée. Ses entreprises et organisations s'inscrivent dans un projet de transformation de la société pour un bien-être des populations, en répondant aux questions économiques, sociales et environnementales pour combler les vides du développement sur ces territoires.

L'apparition du phénomène de l'entrepreneuriat est complexe, d'où beaucoup de chercheurs et d'auteurs ont essayé de donner une définition à ce concept. Parmi ses auteurs, FAYOLLE et VERSTRAETE (2005)² pensent également que l'entrepreneuriat est un domaine trop complexe et trop hétérogène pour se limiter à une seule définition. Ils proposent donc de classer les différentes définitions avancées par les auteurs selon quatre paradigmes : *le paradigme d'opportunité d'affaire, le paradigme de la création d'une organisation, le paradigme de la création de valeur et le paradigme de l'innovation.*

Alors, le terme d'entrepreneuriat s'articule autour d'un personnage qui a une volonté d'entreprendre et une organisation. C'est à partir des travaux de SCHUMPETER suivis par des chercheurs contemporains que l'entrepreneur trouva sa place en économie.

L'entrepreneuriat social est devenu de nos jours le phénomène d'ordre en matière de développement économique, social et environnemental. Face aux défis de la mondialisation cet entrepreneur a prouvé son rôle primordial pour les territoires, en assurant leurs capacités d'innovation et leur compétitivité. La capacité de cet entrepreneuriat social a généré une croissance économique, des emplois, de l'innovation et instauré une cohésion sociale.

C'est ce qui explique l'intérêt de l'Etat et des collectivités territoriales à prendre des mesures et des initiatives pour encourager cette nouvelle façon d'entreprendre autrement, pour insérer ou créer une dynamique **d'économie inclusive**³ au sein de laquelle s'articule l'innovation sociale avec des formes traditionnelles de la solidarité, qui offre une meilleure

¹ : GARRARE. M, BASTILE. L, FAS. C, « Identité de l'économie sociale et de l'économie solidaire », RECMA, N° 280.

² : VESTRAETE. T et FAYOLLE. A, (2005), « paradigmes et entrepreneuriat », Revue de l'entrepreneuriat, pp. 33-52.

³ : FLAHAULT. E, NOGUES. H, & SHIEB BIENFAIT. N, (dir), (2011) « L'économie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales », édition : Economie et société, p. 99-123.

Introduction générale

répartition des richesses, un équilibre territorial plus équitable et une place aux jeunes et aux femmes sur le marché du travail.

En Algérie, le secteur de l'économie social était présent au cours de la période coloniale, qui était confondu aux initiatives sociales et solidaires sous ses formes traditionnelles et religieuses pour combattre toutes formes d'exclusion, de précarité et de pauvreté¹. L'émergence de l'économie sociale sous sa forme modernisée est apparue au milieu des années 1990, pour atténuer les effets de transition de l'économie de marché, qui s'est accompagnée d'un accroissement des exclusions, de la pauvreté et du chômage, surtout les conséquences de l'application du programme d'ajustement structurel guidé par le FMI (le Fonds Monétaire International).

Afin que les pouvoirs publics puissent assurer une cohésion sociale, ils ont créé des institutions chargées de la prise en charge du chômage et de la pauvreté ou de la mise à niveau des institutions existantes, tel que la CNAM, l'ANE... En 1996, la création de **l'Agence de Développement Social (ADS)** sous la tutelle du Premier ministre, puis, en 2008 sous la tutelle du ministère de la solidarité qui avait comme mission principale est de soutenir les actions en faveur des personnes démunies, d'aider les entrepreneurs sociaux, privés et collectifs, les cellules de proximité, les micro-crédits.....etc.

Dans une perspective de développement social territorial et durable, ces entreprises sont les mieux placées pour cette tâche, vu leurs caractéristiques qui les spécifient des entreprises capitalistes. Elles sont regroupées autour de la notion de « l'entrepreneuriat social », qui est une nouvelle forme d'entrepreneuriat modifiant la composante territoriale. Un véritable enjeu apparaît par l'association large des parties prenantes au sein de ces entreprises.

De ce fait, c'est ce qui nous permettra de mesurer l'impact de ces OESS quantitativement et qualitativement sur la société et apporter une réponse efficace et efficiente aux besoins ou aux défaillances de l'économie, surtout le respect de leurs caractérisations² qui dominent par une finalité sociale en priorité, le rôle central de la mission, une distribution limitée des excédents, l'exercice de la démocratie économique, une autonomie préservée, des formes juridiques spécifiques, une hybridation des ressources et une dynamique collective

¹ : AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) & OUELHAZI (Z), (2013), « L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir ? », Rapport Ipemed, URL : www.ipemed.coop.

² : MERTENS. S, RUPENS. J, & JANSSEN. F (dir), (2009) « Entreprendre, Une introduction à l'entrepreneuriat », éditions de Boeck Université, Paris, p. 278- 282.

Introduction générale

Problématique :

L'entrepreneuriat social¹ est une nouvelle vague qui a frappé le monde entier puisque il conjugue entre l'efficacité économique et l'utilité sociale et porteur de remède aux maux de la société tel que le chômage et des inégalités sociales.

Dans son rapport pour le développement dans le monde 2010², la banque mondiale estime qu'un quart de la population mondiale a moins d'1,25 dollar par jour pour vivre, qu'1,6 milliard de personnes sans électricité et un milliard n'a pas accès à l'eau potable. C'est, la confirmation que fait Alex Nicholls (2006)³, s'il y-a toujours eu des organisations poursuivant des missions sociales, la nouveauté réside dans le changement d'échelle, le caractère systémique du changement.

L'émergence du concept d'entrepreneuriat social, nous pousse à s'intéresser de plus prêt à ce nouveau champ qui se développe et voit le jour en Algérie à partir des années 1990, et quand est-il aujourd'hui ? Par rapport à son management sans profit, à la réglementation, à son champ d'intervention et surtout l'apport des femmes de cette nouvelle façon d'entreprendre dans le territoire de Tizi-Ouzou (la Kabylie).

Question principale :

L'entrepreneuriat social en Algérie, commence à prendre place dans presque tous les domaines sauf qu'on est loin des autres pays du Maghreb tel que le Maroc, la Tunisie par rapport à la création de valeur économique et sociale et la contribution de ces entreprises sociales dans le Produit Intérieur Brut (le PIB) reste indéfinie et surtout l'environnement instable freine ou bloque ces OESS. C'est ce qui nous amène à nous interroger comme suite :

- **Quels sont les déterminants et les spécificités du management permettant la caractérisation des entreprises sociales, à même de créer une dynamique et de promouvoir l'inclusion sociale au sein du territoire de Tizi-Ouzou ?**

En effet, dans ce travail, il s'agit d'analyser les caractéristiques des entreprises sociales à travers l'entrepreneuriat social en Algérie, ainsi que leur management sans profits de ces

¹ : AHMED-ZAID. M, cours de l'entrepreneuriat économique et social, Master II, Management territorial et Ingénierie de projets, UMMTO, 2014/2015.

² : BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde (Abrégé version préliminaire destinée à la presse), Banque Mondiale, p. 8.

³ : NICHOLLS (A), (2006), « Introduction, In social entrepreneurship, New Models of sustainable change », édité par Alex Nicholls, Oxford University Press, p.2.

Introduction générale

organisations, la réglementation accompagne-t-elle ou non l'installation de cet entrepreneuriat tel que l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Nous avons choisi de limiter notre recherche à la DASS et l'ANGEM.

Questions subsidiaires :

1. Est-ce que l'ineffectivité des lois liées à l'encadrement de ces organisations sociales qui manque pour atteindre l'ancrage territorial tant recherché ?
2. Quel est le degré d'efficacité de l'action sociale au niveau du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou pour un développement social durable?
3. Le dispositif ANGEM crée-il une dynamique entrepreneuriale par rapport à l'attractivité de territoire et la place de l'entrepreneur apte à la création de richesses et de l'emploi avec le renforcement de son intégration sociale ?
4. Quel est l'impact de ce dispositif d'aide à la création d'entreprise à l'égard de l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Hypothèses de recherche :

Notre travail de recherche repose sur les hypothèses suivantes, que nous sommes appelés à vérifier :

1. L'inexistence d'un encadrement juridique des organisations sociales et solidaires en Algérie n'est pas satisfaisant pour promouvoir et dynamiser la dynamique de ces dernières, ce qui fait qu'elle décourage l'émergence de l'entrepreneuriat social.
2. La forte intention étatique par la place accordée à l'action sociale au niveau territoriale est présente, mais à elle seule n'arrivera pas à dépasser les inégalités et les exclusions sociales qui n'arrêtent pas de croître.
3. L'entrepreneuriat féminin est source de richesses, d'emplois et une force susceptible de contribuer au développement économique local et durable du territoire de Tizi-Ouzou.

Introduction générale

Objectif et démarche :

Pour répondre à notre question principale complétée par les questions subsidiaires et vérifier nos hypothèses de recherche, notre travail est fondé sur ;

D'une part, sur une recherche et une étude documentaire, basée sur la consultation des différents documents nécessaires pour la compréhension des concepts et logiques relatives à notre thématique.

D'autre part, sur la consultation des divers documents fournis par le dispositif d'accompagnement ANGEM de Tizi-Ouzou et la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou accompagné d'une enquête de sortie de terrain.

L'objectif de ce travail de recherche est d'analyser les caractérisations des entreprises sociales en Algérie et celui de l'ANGEM sur l'évolution de l'entrepreneuriat féminin, ainsi que ces retombés sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou. Pour y- parvenir, on passera par la Direction de l'Action Sociale et Solidaire (DASS) au sein de la wilaya, et voir sa d'un angle institutionnel et réglementaire de ce qui existe dans la wilaya (et ces 67 communes) comme organisations sociales. Mais d'abord, on essayera de quantifier sa au niveau national puis de le rapporter sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Le choix de ce sujet est motivé d'une part, par la volonté de connaître de ce qui en est des entreprises sociales en Algérie par rapport aux secteurs, aux branches d'activités. Sans, passer à côté de l'approche genre (la femme entrepreneure) qui est une démarche rigoureuse d'évaluer l'entrepreneuriat social dans la wilaya de Tizi-Ouzou et de l'évaluer par le dispositif ANGEM. De l'autre part, c'est l'originalité de notre travail qu'on a expliqué pour continuer dans notre démarche. Ainsi, ce domaine qui est vraiment d'actualité et au centre d'intérêt de tous les chercheurs, mais dans universités Algériennes les initiatives enregistrées dans ce domaine est faible et par les possibilités de développement qu'il peut générer.

Introduction générale

Structure du mémoire :

Afin d'apporter des éléments de réponse à notre problématique et de confirmer ou infirmer nos hypothèses. On a réparti notre travail en deux grandes parties, chacune d'elle est répartie en deux chapitres contenant deux sections pour chacun.

- La première partie s'est intitulée : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie, elle est composée de deux chapitres :

-L'objet du premier chapitre est de présenter certaines clarifications des concepts relatifs à l'entrepreneuriat et de l'entrepreneuriat social, à travers l'histoire de l'ESS, ses acteurs et de l'innovation sociale. Ainsi, que la clarification des concepts rattachés de l'entrepreneuriat social.

-Le deuxième chapitre portera sur la dimension institutionnelle de l'ESS en Algérie. Pour cela, nous présenterons l'état des lieux de l'ESS et de l'action sociale en Algérie. Puis, nous nous intéresserons à l'ESS, Développement Social Local et innovation sociale.

- La deuxième partie porte sur la réglementation des entreprises sociales et le management de ces entreprises, ainsi l'essai d'évaluation de l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou, elle est aussi répartie en deux chapitres :

-Le premier chapitre, portera sur les particularités du management des entreprises sociales et l'entrepreneuriat féminin avec une approche conceptuelle et théorique.

-Quant au deuxième chapitre, il portera sur le cas pratique : de l'action sociale au niveau de la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou et l'analyse de l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou avec le dispositif ANGEM, et en dernier, nous étudierons les limites et les perspectives des dispositifs de la DASS et de l'ANGEM.

Partie I : L'Economie sociale et Solidaire et son émergence en Algérie.

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE:

Le champ de l'entrepreneuriat s'est aujourd'hui développé dans le monde académique ; il est au centre des préoccupations de nombreux chercheurs, mais sa définition précise reste débattue. Dans un essai de définition, Anderson (2002)¹ conclut qu'il est impossible de s'accorder sur une définition précise de l'entrepreneuriat.

L'entrepreneuriat est considéré comme un élément clés de la performance économique et sociale. Ce phénomène génère la création d'emplois et de richesses, ainsi que l'appui à la cohésion sociale ou les hommes et les femmes ont le même avantage dans la société (un combat contre toutes formes de la discrimination). Même ces dernières n'ont pas dit leurs derniers mots, puisque un quart ou un tiers des entreprises dans le monde appartiennent à des femmes (OIT en 2012). Sur le plan académique, actuellement, l'entrepreneuriat social s'est infirmé comme sujet important dans le domaine de l'entrepreneuriat.

En effet, dans une règle générale ces entreprises sociales ont une approche entrepreneuriale et poursuivent une mission sociale. Elles peuvent avoir une vocation lucrative limitée et peuvent adopter un système de gouvernance participative et démocratique.

En Algérie, la place de l'entrepreneuriat social et de l'entrepreneur qui saisit une opportunité qui se présente à lui commence à prendre de l'ampleur de jour en jour. Cette participation à la vie économique et sociale se traduit par l'émergence de l'entrepreneuriat social Algérien. Certains chercheurs ont conclu que pour étudier l'entrepreneuriat féminin, il faut le placer dans son contexte d'origine qui est le contexte socioculturel de son pays et on va essayer de suivre la même approche pour l'entrepreneuriat social.

L'objet de notre première partie est de présenter certaines clarifications des concepts, relatifs à l'entrepreneuriat, l'entrepreneur, le développement territorial et l'entrepreneuriat, la notion d'entreprise sociale et celle de création d'entreprises. Cette partie portera également sur un éclairage global sur l'évolution de la théorie du genre qui doit guider notre démarche, l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou et voir ça de plus prêt sur le marché du travail. Pour pouvoir déterminer l'influence du contexte socio-économique et culturel sur

¹ : ANDERSON (K), « Defining entrepreneurship », Digest n° 02-09, CELCEE Kauffman, Center of entrepreneurial leadership Clearinghouse on Entrepreneurship Education, Decembre 2002.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

l'entrepreneuriat social en Algérie et de l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre 01 : les fondements théoriques de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneuriat social

Introduction :

L'entrepreneuriat¹ est un vecteur vital de l'économie grâce à ses apports à l'économie et à la société qui concernent la création de richesses, d'emploi, d'innovation et de la cohésion sociale qui renforce aussi la femme entrepreneure avec plus de dynamisme et d'espoir pour assurer une meilleure réponse aux besoins économiques et sociaux.

L'entrepreneuriat social s'invite sur le devant de la scène, qui est apparu dans les années 90, l'entrepreneuriat social est avant tout une entreprise. Il désigne toute initiative privée qui privilégie/égale la finalité sociale par rapport à la finalité économique. Les entrepreneurs sociaux² sont des individus qui portent des solutions innovantes à des problèmes pressants de la société. Ces entrepreneurs développent des capacités à apporter des solutions concrètes, et à concilier l'approche économique avec des objectifs sociaux. En incarnant un modèle alternatif viable, l'entrepreneuriat social agirait donc comme un vecteur du changement.

L'économie sociale désigne les associations, les mutuelles, les coopératives. Elle est ancrée sur un territoire d'où elle tire les ressorts de la vitalité, répond à des besoins qui sont mal pris en charge, crée des emplois à une forte valeur ajoutée sociale et veille au respect des équilibres économiques indispensables à la pérennité de ces entreprises.

Ce chapitre a donc pour objectif de présenter la notion « économie sociale » à travers son histoire de son courant afin de comprendre son développement et d'expliquer ses organisations actuelles et l'entreprise sociale dont on parle.

¹ : FILION. L.J, (1997), « Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances », Revue internationale des PME, Vol. 10, n°. 2.

² : Communiqué de Presse, SKEMA business school, (2012) « tout savoir sur l'entrepreneuriat social et le social business, 48ème petit déjeuner débat du cycle innovation et connaissance, Sophia-Antipolis.

Section 01 : l'économie sociale et solidaire se déploie vers l'entrepreneuriat

Cette section est conçue dans le but de cerner et expliquer les contours et concepts ayant trait à l'entrepreneuriat (définition et évolution) et à l'entrepreneur afin de rendre ces derniers plus perceptibles.

Sous-section 1 : L'Economie Sociale et Solidaire : éléments théoriques

L'ESS fait référence à des formes particulières d'entreprises et d'organisations. Coopératives, mutuelles, associations et entreprises sociales sont les plus courantes. Mais, cette énumération est non exhaustive. Il s'agit d'un groupe dynamique et évolutif d'acteurs qui promeuvent et dirigent des organisations économiques centrées sur la personne.¹

1.1) L'ESS et quelque critères d'appartenance²

L'économie sociale regroupe les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations. L'économie solidaire est axée plus sur les initiatives de développement local, de réinsertion, de lutte contre les exclusions.

Ces entreprises de l'économie sociale respectent ces principes : la liberté d'adhésion, la non-lucrativité individuelle, la gestion démocratique et l'indépendance à l'égard des pouvoirs publics. Donc, ces entreprises sociales sont différentes des autres et se distinguent comme tels: par leur *caractère collectif* aux entreprises individuelles, autant que *société de personnes* par rapport aux sociétés de capitaux et enfin par leur *caractère privé* face aux entreprises publiques.

L'ESS est connue par une grande diversité de ces organisations et de structuration dans les entreprises d'ESS. Les adhérents ou les sociétaires peuvent être des personnes physiques ou morales, des salariés, des entrepreneurs, des bénéficiaires de l'activité. Le fonctionnement peut être assuré par les bénévoles et des salariés.

Les ressources peuvent être marchandes, non marchandes, privées ou publiques. Et très souvent les ressources sont mixtes.

¹: FONTENEAU, B. & DEVELTERE. P (2009), « African Responses to the Crisis through the Social Economy », Working Document for the ILO Regional Conference on 'The Social Economy – Africa's Response to the Global Crisis', Johannesburg, 19-21 October.

² : BAULARD. F, « l'économie sociale et solidaire : identité, dynamique et enjeux de l'Observation », la CRESS de Franche-Comté.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Enfin, on trouve dans l'ESS une pluralité des statuts fiscaux.

De ce fait, on peut déduire que l'ESS est si vaste qu'elle peut intégrer tous les secteurs et l'ensemble d'activités par sa pluridisciplinarité et surtout la prise en compte de son environnement (culturel), social, économique, naturel et environnemental.

1.2) L'historique et définitions de l'ESS :

1.1.1) Histoire du développement de l'ESS en France :

Une longue histoire et plusieurs définitions caractérisent le champ de l'ESS.

Le terme d'économie sociale apparaît vers la moitié de 19^{ème} siècle avec l'émergence des associations et des coopératives, par contre l'économie solidaire se développe à partir des années 1970. Selon Danièle Demoustier identifie cinq phases dans l'histoire du développement de l'économie sociale et solidaire (en France) qu'on résumera comme suit¹ :

A. De 1750 à 1848 : Un siècle d'auto organisation : le véritable déclencheur de l'apparition et du développement de l'économie sociale et solidaire est la révolution industrielle (1840) qui a causé des disparités sociales importantes. Avec l'insuffisance des salaires et l'exode rural ont poussé les salariés à une grande résistance sous le terme de mouvement associationniste ouvrier qui va décliner une certaine protection sous la forme, des sociétés de secours mutuels, des associations de consommation et des associations ouvrières de production à partir de 1830.

B. De 1848 à 1901 : L'institutionnalisation formelle de l'économie sociale : ce demi-siècle se caractérise par un certain nombre de dates clés :

- La loi sur les sociétés anonymes en 1867. Les associations en syndicats étaient interdites en 1791, et elle a été autorisée en 1884 par la loi Waldeck Rousseau qui a reconnu le droit à la grève et la suppression du délit de coalition ;
- Dès la loi sur les sociétés anonymes en 1867, intègre le statut des coopératives. Puis en 1898 la loi donne un fondement juridique à la mutualité et en 1901 aux associations ;

¹ : GARRABE. M, (2007), « Histoire et terminologie », Chapitre 1/8, FORMder (FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE EN DEVELOPPEMENT RURAL, Tempus, Education and Culture DG.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Cette époque est marquée par la pensée P. Proudhon, qui développe son influence, C. Gide (1847-1932), et J. Jaurès (1859-1914) pour les socialistes, par F. Leplay (1806-1882) pour les chrétiens-sociaux et par L. Walras (1834- 1910) pour les libéraux.

C. De 1901 à 1945 : L'articulation Etat-Economie sociale : renforcement de l'organisation sectorielle : cette période est connue par une économie sociale militante qui est constitué du troisième secteur de la vie économique et le rapprochement de l'Etat et des composantes associatives et mutualistes pour « gérer la question sociale » :

- La loi de 1901 a permis l'officialisation de 45000 associations ;
- Les trois composantes de l'économie sociale participent à réduire les effets sociaux de la crise de 1929, et la mise en place des lois sur la protection sociale en 1910 et 1930.

D. De 1945 à 1980 : L'économie sociale structurante : cette période s'est caractérisée par une économie sociale en structuration, plus fonctionnelle et moins militante et qui participe à la croissance.

- La déclaration des droits de l'homme en 1948 ;
- L'ancrage de l'économie sociale à travers l'impulsion du keynésianisme et la longue période de croissance (les trente glorieuses) grâce à l'interventionnisme économique de l'Etat d'après-guerre ;
- Les coopératives bancaires favorisent la démocratisation du crédit et contribuent au financement de l'agriculture ;

E. De 1980 à nos jours : L'économie sociale entre mondialisation et proximité : cette période se caractérise par :

- Les différentes familles qui ont été évoluées.
- En 1990 : apparition du terme d'*économie solidaire*. son expression s'est forgée par Bernard Eme puis développée par Jean-Louis Laville pour désigner « l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ». cette notion de « solidarité » est apparue à la fois face aux incertitudes de la société contemporaine, notamment liées à la mondialisation et aux délocalisations qu'elle a engendrées, et l'accroissement des inégalités et des exclusions ;

- En mars 2000, un secrétariat d'Etat à l'économie solidaire a été créé. Ses attributions ont été reprises essentiellement par le ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. La législation évolue également : la loi sur l'épargne salariale en 2001 et l'article 44 3-3-1 du code du travail viennent ainsi préciser la notion d'entreprise solidaire ;
- En 2006, il y a en France plus de 900 000 associations. Le poids que représente l'ensemble du secteur est considérable.

1.1.2) Définition de l'ESS:

On peut distinguer l'économie sociale de l'économie solidaire, car « **l'économie sociale** » est apparue au XIX^{ème} siècle, pour se distinguer de l'économie capitaliste, dans le but de faire vivre les initiatives économiques et sociales. Puis, « **l'économie solidaire** » est apparue dans les années 70 dans un contexte marqué par la crise et le chômage, en proposant de nouveaux modes de production et des alternatives économiques « solidaires ». Dans les années 2000, ces deux concepts sont associés pour former « **l'économie sociale et solidaire** » d'où plusieurs définitions apparaissent selon le pays et le contexte.

L'économie sociale et solidaire est au cœur l'utilité sociale et du projet économique, qui cherche à satisfaire les besoins de la société non pris en charges ni par l'Etat, ni par le marché. C'est cette conciliation de l'activité économique et de l'utilité sociale qui caractérise cette économie sociale et solidaire, en donnant lieu aux nouvelles formes de gouvernances de types coopératives, associations, mutuelles, etc.

Dans une définition plus générique, l'économie sociale et solidaire représente l'ensemble des entreprises et organisations dont la finalité est penchée vers la plus-value sociale et aussi des apports en termes de solidarité, cohésion sociale, ancrage dans les territoires et de gestion démocratique.

Selon Jean-Louis Laville (1992), l'ESS émerge sous l'impulsion de la nécessité ou des aspirations, relève de l'économie plurielle dans la mesure où elle réussit à mobiliser des ressources provenant du marché, d'une redistribution alimentée par l'Etat, de la réciprocité et même du don de la part d'individus ou des collectivités relevant de la société civile (formes marchandes, formes non marchandes et des formes non monétaires).

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

En 2002, c'était la deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité qui s'est déroulée au Québec, définit comme suit¹ : *« L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen. »*

A travers ces définitions, un certain nombre de principes de l'ESS peut atteindre le développement social en répondant efficacement aux défaillances de l'Etat ou du marché, surtout qu'elle peut participer au développement social des territoires, cohésion sociale² et innovation sociale....etc.

Nous remarquons aussi, que les deux notions regroupées en une dénomination commune « économie sociale et solidaire » qui rend compte des synergies et du projet commun de l'économie sociale et de l'économie solidaire. Sauf que, d'assimiler ces deux dernières notions à l'entrepreneuriat social est faux, car ce dernier est récent : c'est seulement en 1990 qu'il commence à connaître un écho significatif des deux côtés de l'Atlantique. Il semble renvoyer à une dynamique nouvelle et à un nouvel élan qui sont au-delà des considérations liées au statut juridique des organisations ou au projet politique.

1.3) Les caractéristiques communes des organisations de l'ESS² :

Les organisations de l'ESS, partagent des caractéristiques communes qui les distinguent de l'économie publique et de l'économie traditionnelle à but lucratif. Toutes poursuivent des objectifs à la fois économiques et sociaux et partagent des principes de fonctionnement spécifiques fondés sur la participation, la solidarité et l'innovation, l'investissement volontaire et la propriété collective. Ainsi, d'autre part l'utilisation et la répartition du profit doit répondre à des règles spécifiques intrinsèques aux structures juridiques en question et / ou négociées collectivement avec les membres.

¹ : Dossiers de Profil n° 92, (2008), « Les valeurs et les acteurs de l'économie sociale et solidaire : une culture de réseaux pour développer le tiers secteur », Insee Nord-Pas- De Calais.

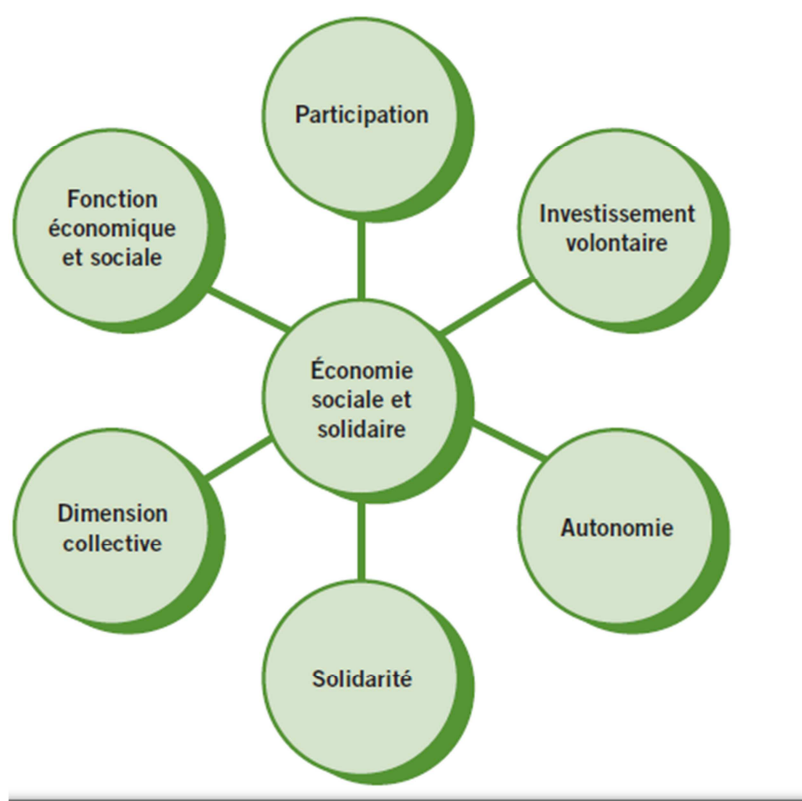
² : Guide 2011, (2011), « Economie sociale et solidaire : notre chemin commun vers le travail décent », 2^{ème} Ed de l'académie sur l'économie sociale et solidaire, 24-28 octobre, Montréal, Canada.

A) les finalités :

L'organisation sociale et solidaire se distingue principalement par la production des biens et services. Certaines définitions critiquent cette première caractéristique par la prime sur la maximisation des bénéfices. Mais, générer des bénéfices est indispensable à la pérennité et au développement des entreprises et des organisations.

C'est que cet objectif est secondaire par rapport aux organisations de l'ESS, qui se différencie avec les entreprises à but lucratif. Ces OESS dans le cadre des politiques publiques qui sont souvent élaborées en silos plutôt que sous forme d'approches globales. Avec une inclusion des dimensions sociale, financière, environnementale représente en fait un véritable enjeu pour les OESS. D'où, la finalité sociale est dominante au sein de ces organisations d'ESS pour satisfaire les manques de la société que ni l'Etat, ni le privé ne peut prendre en charge.

Figure 1 : Des finalités à la fois sociales et économiques¹



Source : Académie d'économie sociale et solidaire, guide 2011, p. 6

¹ : Idem.

B) Quels sont les groupes concernés par l'économie sociale et solidaire ?

L'économie sociale est parfois confondue à l'économie des pauvres ou des plus vulnérables, mais ce n'est pas la définition exacte, avec une combinaison des finalités économiques, sociales, environnementales ou autres, ne pas avoir comme principal objectif le profit mais qu'un moyen d'assurer son fonctionnement et la mise en place des modèles de gouvernance participatifs.

Donc, avec cette finalité sociale de ce type d'économie entraîne qu'elle se dirigera plus naturellement vers des groupes, usagers ou clients qui n'ont pas ou de manière limitée accès à l'emploi ou à certains biens ou services. Au contraire, les organisations d'économie sociale a tout intérêt à ce que les membres proviennent des catégories économiques et sociales différentes afin d'assurer une plus grande viabilité économique et de permettre une solidarité redistributive. Les organisations doivent bien souvent trouver un équilibre entre cet intérêt économique, ce mécanisme solidaire et un degré satisfaisant de cohésion sociale, indispensable à l'action collective.

C) Des principes de fonctionnement communs :

- ❖ **Participation** : Les membres, usagers, ou bénéficiaires des OEES ont la possibilité d'être propriétaires de l'organisation ou de participer activement au processus de prise de décision. Dans les coopératives, les mutuelles et les associations, le principe théorique est celui d'une personne-une voix. Sauf que, le degré de participation peut donc être très variable entre différents types d'entreprises ou d'organisations, même pour des organisations partageant la même formule juridique. Ainsi, certaines OEES seront plus « démocratiques » que d'autres. Enfin, Les formes de participation peuvent être d'autant plus variées lorsque des parties prenantes supplémentaires sont impliquées (membres, bénéficiaires, usagers, par exemple) ou en fonction des contraintes de certains secteurs dans lesquels les OEES opèrent (notamment en termes d'efficacité, de rapidité ou de profils des usagers/clients).
- ❖ **Solidarité et Innovation** : La plupart des auteurs préfèrent de mettre l'accent sur la dimension « économie solidaire » qui est parmi les méthodes de fonctionnement des organisations d'économie sociale. Car cette dimension vise l'inclusion plutôt que l'exclusion, d'où la finalité économique doit profiter aux initiateurs comme aux travailleurs et usagers / bénéficiaires. C'est ce qui explique aussi pourquoi ces

organisations sont souvent caractérisées par la flexibilité et l'innovation. Le but au fond c'est de répondre à des besoins changeants et évolutifs et rajoutant à cela la proximité auprès des usagers ou des bénéficiaires pour s'adapter à leurs manques.

- ❖ **Engagement volontaire et autonomie** : Les personnes doivent être libre et sans y être contraintes, d'une manière libre et volontaire.
- ❖ **Dimension collective** : L'émergence des OESS résulte de la volonté de personnes et / ou de groupes de personnes de s'unir pour répondre à des besoins ressentis par eux même ou par d'autres. Traditionnellement, ce facteur collectif distingue les OESS des entreprises privées à but lucratif. Aussi, cette dimension collective occulte parfois un facteur clés du succès des organisations d'économie sociale, à savoir le leadership de leurs fondateurs ou dirigeant, qui est entendu comme l'expression d'une légitimité mais aussi comme facteur permettant l'accès à des ressources internes et externes.

D) Les ressources :

Les ressources ne sont pas, par définition, un critère permettant de distinguer l'économie sociale d'autres formes d'économie, mais elles permettent de situer cette économie parmi les autres et d'identifier les enjeux liés à l'utilisation de telles ou telles ressources. La question des ressources soulève aussi celle de l'autonomie des organisations d'économie sociale, comme de toute initiative privée. Tout d'abord, l'économie sociale a recours aux ressources publiques ainsi, qu'aux ressources issues de l'échange et du marché.

Les OESS dépendent des ressources apportées par leurs membres et initiateurs. Sauf que, l'économie sociale est caractérisée par son caractère autonome, qui la distingue de l'économie publique. Pourtant, l'économie sociale fait recours aux ressources publiques telles que les subventions, qui se justifie par la reconnaissance des autorités publiques de l'existence et de la fonction de l'économie sociale, ou se traduire par une forme de « sous-traitance » ou de partenariat dans la mise en œuvre des politiques publiques.

1.4) L'Economie Sociale et Solidaire porteuse de l'innovation sociale :

Le concept d'innovation est au cœur de la dynamique économique en tant que source d'accroissement de la productivité et en tant qu'origine de conséquences sur les rémunérations et de l'emploi. Alors que, l'ESS a une double finalité économique et sociale, qui a comme levier principal de développement social et économique des territoires *l'innovation sociale*.

1.4.1) L'innovation sociale comme nécessité de s'adapter au changement des besoins sociaux :

D'une manière générale, l'innovation sociale se définit comme « *de nouvelles réponses aux nouveaux besoins, qui affectent le processus des interactions sociales et qui ont comme objectif d'améliorer le bien-être des personnes* ».

Sa genèse est ancienne, mais son actualisation est récente, qui a émergé depuis les années 90 pour proposer des solutions aux conséquences des restructurations économiques induites par le développement des TIC et par un contexte de chômage de masse¹. Depuis la crise de 2009, l'intérêt de l'innovation sociale est de plus en plus primordial à la création d'emplois de qualité et répondre d'une manière efficace et durable aux problèmes des finances publiques et des besoins sociaux, ainsi comme nécessité pour pouvoir répondre aux besoins de stratégies d'innovation au sein du développement social et territorial².

On va essayer de cerner le concept d'innovation sociale à travers ces définitions, les acteurs et les étapes dont elle passe, et enfin faire un croisement entre l'ESS, l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale.

a) L'innovation sociale : éléments de définitions.

Pour l'OCDE³, l'innovation sociale est un élément essentiel de la prospérité et un aspect déterminant du développement durable. Elle considère « *qu'il y-a innovation sociale lorsque de nouveaux mécanismes et de nouvelles normes assurent et améliorent la situation des habitants, des collectivités et des territoires dans les domaines de l'insertion sociale, de la création d'emplois et de la qualité de la vie* ». Le secteur à but non lucratif et les entreprises

¹ : ROUSSELLE. M, (2011) « *L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux* », collection working paper, Think Tank européen Pour la Solidarité, www.pourlasolidarite.eu, p.6.

² : HILLER. J, MOULAERT. F et NUSSBAUMER. J, (2004), « *Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial* », Editeur : Lavoisier, In Géographie, Economie, Société, (Vol. 6).

³ : L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

sociales sont ceux visés et comme éléments clés de la mixité de leurs finalités à la fois économique et sociale.

L'innovation sociale est comme le fondement de la rénovation des politiques sociales, qui a été reconnu par certains gouvernements ainsi qu'organisations internationales. Une intervention initiée par des acteurs sociaux, pour répondre à une aspiration, subvention à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer des nouvelles orientations culturelles.¹

On peut dire que l'innovation sociale est présente pour compléter le puzzle de l'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de politiques sociales, même leur désengagement.

Le territoire aussi est un élément clés de l'innovation, pas comme support mais c'est l'engagement des démarches innovantes pour satisfaire leurs manques, grâce à une gouvernance partenariale des acteurs du territoire, devient une innovation sociale territorialisée avec des dynamiques de solidarité et susciter les entrepreneurs porteurs de nouveaux projets qui doivent être à l'origine d'une innovation sociale.

b) les acteurs de l'innovation sociale :

On peut identifier quatre grandes catégories d'acteurs impliqués dans la production d'innovations sociales, qui coopèrent au service de l'intérêt général et avec une plus grande volonté citoyenne :

- **Les associations** constituent le plus grand laboratoire d'innovations sociales. C'est à travers leur proximité avec la population, que ces associations détectent les nouveaux besoins et leur apporter des réponses efficaces.
- **Les fondations d'entreprises**, il y-a celles connues d'utilité publique et celles de l'économie sociale, qui trouve place aux thèmes d'innovation sociale.

¹ : AHMED-ZAID (M) et BENAMARA (K), (2012), « Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie) », RIUESS, 12èmes rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, 08-06 juin, Nancy, Campus Lettres et Sciences Humaines.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

- **Les entreprises sociales**, c'est des initiatives à forme privée (coopérative, association, SARL, etc.) à finalité sociale ou environnementale constituent un secteur émergent qui repose souvent sur des innovations sociales.
- **Les collectivités territoriales**, sont les mieux placées pour assurer une performance globale par ces services de qualité, et un engagement dans l'innovation sociale puisqu'elles sont plus proche des besoins des citoyens et financent le secteur de l'ESS.

Alors, ces acteurs de l'innovation sociale sont présents pour répondre aux maux de la société qui n'arrêtent pas de croître d'une année à une autre, différent d'un territoire à un autre et cette innovation sociale se caractérise par : la nouveauté, l'amélioration, génération d'autres effets positifs comme la durabilité et l'implication des acteurs concernés.

L'évolution du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, a conduit à l'apparition de *l'entrepreneuriat social* qui trouve place dans la société. Rajoutant à cela, que l'ESS a joué un rôle primordial dans le développement des territoires qui se décline vers : l'ancrage territorial, les innovations sociales et la création d'emploi et d'insertion.

c) Les composantes de l'innovation sociale :

Le tableau suivant va résumer d'une manière synthétique les composantes de l'entrepreneuriat social comme suit :

Tableau N° 1 : les composantes de l'innovation sociale (IS) :

Une réponse nouvelle à un problème social.	L'IS est une réponse nouvelle à un problème social qui se développe sous une forme peu codifiée.
Une finalité sociale	L'IS poursuit une finalité sociale et s'appuie sur des valeurs et des aspirations qui portent leurs actions.
Une pluralité d'acteurs	L'IS est le résultat d'une Co-construction impliquant divers acteurs locaux.
Trouver preneur	Pour quelle soit considérée comme telle, l'IS doit connaître une certaine diffusion et démontrer son efficacité.
L'institutionnalisation	Elle renvoie à une pérennisation de la nouveauté, ce qui implique l'intervention de l'Etat.

Source : BOURQUE (D), PROULX (J) et FRECHETTE (L), « Innovations sociales en Outaouais ». Publication de l'alliance de recherche université-communauté/ innovation sociale et développement des communautés, N° 13. Novembre 2007. URL : <http://www4.uqo.ca/>.

Sous-section 2 : L'entrepreneuriat : définition et évolution

A travers diverses définitions de l'entrepreneuriat qui est aujourd'hui un enjeu majeur pour la quasi-totalité des pays. Nous allons essayer de le cerner pour le comprendre.

2.1) L'entrepreneuriat au sens large:

Ce terme d'entrepreneuriat contient le mot entrepreneur, donc la démarche entrepreneuriale est incitée par l'individu. D'où, l'économie est redevable à Josef Schumpeter qui lui a reconnu la place de l'entrepreneur, d'après lui « l'entrepreneur est une personne qui veut et qui est capable de transformer une idée en une innovation réussie ».

Dans la littérature, le vocabulaire de l'entrepreneuriat tourne autour de trois concepts¹ : **l'entrepreneur, l'esprit d'entreprise, et la création d'entreprise**. Ainsi, l'entrepreneuriat décrit la relation entre l'entrepreneur et son organisation, en ajoutant à cela le concept de risque.

Vers les années 80, l'entrepreneuriat explose et touche divers disciplines des sciences humaines et administratives. Des chercheurs qui s'intéressent à cette nouvelle discipline l'ajoute comme activité connexe à leurs activités principales. De ce fait, deux événements ont marqué cette transition :

- La publication d'une première encyclopédie présentant l'état des connaissances dans les domaines ;
- La tenue d'un premier grand colloque annuel réservée essentiellement à la recherche dans cette nouvelle discipline, celui de Babson.

L'interdisciplinarité de ce phénomène unique a pris de l'ampleur dans la construction paradigmatique d'aucune autre discipline jusqu'à nos jours n'a produit cet effet.

D'après Fayol et Filion (2006)² : « *L'entrepreneuriat est le processus par lequel des personnes prennent conscience que le fait de posséder leur propre entreprise constitue une option ou une solution viable, ces personnes pensent à des entreprises qu'elles pourraient créer, prennent connaissance de la marche à suivre pour devenir un entrepreneur et se lancent dans la création et le démarrage d'une entreprise* ».

¹ : Julien. P-A et Marchesnay. , (1997), « Economie et stratégies industrielles », Ed Economica, p 26.

² : BERREZIGA A et MEZIANE A, (2012), « « La culture entrepreneuriale chez les entrepreneurs algériens », Colloque National sur les stratégies d'Organisation et d'Accompagnement des PME en Algérie ». p3.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

La création d'entreprise constitue un levier formidable de croissance et d'innovation qui est confirmé par Josef Schumpeter.

Selon Zammar. R¹, « *l'entrepreneuriat est une dynamique de création et d'exploitation d'une opportunité d'affaires par un ou plusieurs individus via la création de nouvelles organisations à des fins de création de valeur* ».

Par ailleurs, l'entrepreneuriat a d'abord été identifié par les économistes pour un phénomène utile pour comprendre le développement et on peut l'amener au développement des territoires qui ne dépend pas que de la rareté des ressources dont ils disposent mais des entrepreneurs qui y figurent. Ce nouveau phénomène est une rupture avec le chômage et avec toute barrière sociale dégradante.

2.2) Les grands aspects de l'entrepreneuriat selon Danjou :

Pour creuser un peu plus et comprendre ce phénomène entrepreneurial, on va se baser sur la synthèse présentée par **Danjou**² (2002), qui selon elle l'entrepreneuriat est un champ de recherche caractérisé par trois grands aspects : **l'acteur, l'action et le contexte entrepreneurial**.

a) Le contexte entrepreneurial :

Cette étude permet d'apparaître la relation entre l'activité entrepreneuriale et son environnement socio-économique : *Quel contexte économique, culturel et social favorise l'entrepreneuriat ?*

b) L'acteur :

L'entrepreneur est au centre des débats de plusieurs auteurs, d'où Schumpeter est le premier à lui accorder sa place dans l'économie mais il faut identifier ses caractéristiques est apte à entreprendre et surtout le prise du risque.

En touchant à l'acteur autant que entrepreneur avec ses spécificités psychologiques, personnelles et démographiques : « *être entrepreneur n'est pas donner à tous !* »³.

¹ : Zammar. R, (2010), « Initiation à l'entrepreneuriat », Centre d'Etudes Doctorales en Sciences et Technologies de Rabat (CEDESTR)».

² : Danjou. I, (2002), « L'entrepreneuriat : un champ fertile à la recherche de son unité », Revue française de gestion, n° 138, p. 108-123.

³ : BOUTILLER. S, (1996), « L'entrepreneur dans la théorie économique », Problèmes économiques, n° 2482, p4.

c) L'action :

Pour comprendre l'activité entrepreneuriale, il faut poser la bonne question qui est *que fait l'entrepreneur ?* C'est une question de base (principale) qui doit avoir une réponse.

Selon Gartner (1988) « La recherche sur l'entrepreneuriat devrait se focaliser sur ce que fait l'entrepreneuriat non sur ce qu'il est »¹.

Aussi l'acteur autant qu'entrepreneur réalise des actions autour de son activité. D'où, on s'intéresse de plus près aux tâches et aux activités réalisées pour la création des organisations, *Comment les organisations naissent elles ? que font les entrepreneurs pour les créer, quel est leur rôle ?*

¹ : Danjou. I, (2002), Op.Cit. p7.

Tableau N° 2 : les grands aspects de l'entrepreneuriat selon Danjou

L'ENTREPRENEURIAT VUE SOUS L'ANGLE			
	Du contexte : Effets et conditions de l'entrepreneuriat	De l'acteur : L'entrepreneur	De l'action : Le processus entrepreneurial
Questions clés	<i>Quel est le rôle de l'entrepreneur dans la régulation et le développement des activités économiques ? Qu'est ce qui favorise le développement d'activités entrepreneuriales (facteurs incitatifs économique et socioculturels) ? Quels groupes, dans une société, sont le plus susceptibles de « produire » des entrepreneurs ?</i>	<i>Qui est l'entrepreneur ? en quoi est-il différents des autres créateurs ? des autres en général ? quel est son profil psychologique ? Pourquoi devient-il entrepreneur ? Pourquoi crée t il ? qu'est ce qui le fait agir ? Quelles sont les caractéristiques des entrepreneurs qui réussissent ? qui échouent ?</i>	<i>Qu'est ce qui caractérise un projet d'entrepreneur ? quelles sont les tâches clés nécessaires pour établir avec succès une nouvelles organisation ? en quoi différents elles de celles requises par la gestion courante de l'entreprise ? Comment un projet est il entrepris ? Comment crée t on une entreprise ? Comment naissent les organisations ?</i>
Disciplines de base	Economie Sociologie, anthropologie Ecologie des populations	Psychologie Théories managériales	Théories des organisations Théories managériales (stratégie et principes d'action)
Angle de vue	L'entrepreneuriat est une fonction qui joue un rôle de moteur dans la croissance. L'entrepreneuriat est un évènement induit par des facteurs socioculturels.	L'entrepreneuriat est « incarné ». il est appréhendé comme le comportement d'un individu ayant des motivations et des traits de personnalité particuliers.	L'entrepreneuriat est « désincarné ». Il est présenté comme un comportement qui se décline en un ensemble d'actions.
Contribution	Importance du rôle de l'entrepreneur dans le développement économique. Importance de forces contextuelles.	Importance de l'individu.	Importance du processus qui met en jeu de nombreuses variables.
Définition type	« un entrepreneur est quelqu'un de spécialisé dans la prise de décisions relatives à la coordination de ressources rares » (Casson, 1991, p22)	« l'entrepreneur hip est une réponse créatrice, une habileté à percevoir de nouvelles perspectives, à faire des choses nouvelles, à faire différemment les choses existantes » (Toulouse, 1988, p21)	« l'entrepreneuriat est la création de nouvelles organisations » (Gartner, 1988, p26)

Source : DANJOU Isabelle, (2002), p116

2.3) L'importance de l'entrepreneuriat¹ :

C'est à l'économie et à la société que porte l'intérêt de l'entrepreneuriat dans la recherche et des politiques économiques. En effet, cela ce fait de plusieurs manières telles que la création d'entreprise, la création d'emploi, l'innovation, le développement de l'esprit d'entreprendre des entreprises et des organisations.

- **Entrepreneuriat et croissance économique²** : tant que le nombre d'entrepreneurs croient d'une année à une autre, affecte la croissance économique à travers l'activité entrepreneuriale d'une manière indirecte.

¹ : BERZZIGA. A et MEZIANE. A, (2012), Op. Cit. p 6.

² : FAYOLLE. A, (2005), « Introduction à l'entrepreneuriat », Ed Dunod, Paris, pp17-21.

- **Entrepreneuriat et création d'emploi ¹** : L'entrepreneuriat constitue un moyen pour la Résorption du chômage, il est considéré comme source potentielle de création et de sauvegarde d'emplois où entreprendre est devenu une nécessité pour l'intégration sociale pour l'entrepreneur et pour ses membres de famille.

- **Entrepreneuriat et renouvellement du parc d'entreprise** : L'entrepreneuriat permet de renouveler et reconstruire le tissu économique par la création des entreprises, qui est composée par trois situations différentes :
 - ❖ **La création « ex-nihilo »** : c'est-à-dire la création d'une nouvelle entreprise par un individu ou un groupe d'individus.
 - ❖ **La reprise d'entreprise** : c'est la création d'une entreprise en se basant sur la totalité ou la partialité des activités et des actifs d'une entreprise ancienne.
 - ❖ **La réactivation d'entreprise** : c'est le redémarrage des activités d'une entreprise en répit.

Grâce à ça, sa permettra de constituer un contrepoids et une compensation aux disparités et l'échec d'autres entreprises existantes.

- **Entrepreneuriat et Innovation** : La fonction d'innovation est importante, d'après Schumpeter, les entrepreneurs constituent le moteur de l'innovation en identifiant les opportunités que les autres acteurs ne voient pas et en développant les technologies et les concepts qui vont donner naissance à des nouvelles activités économiques.

¹ : Idem.

Section 2 : Un nouveau modèle de développement : L'Entrepreneuriat Social et Clarification des notions

L'économie sociale et solidaire et l'entrepreneuriat social ont en commun de penser et de vivre autrement l'économie, d'où la première incarne une vision plus historique, plus politique et plus institutionnelle, alors que le second privilégie une lecture plus empirique, plus pragmatique et plus centrée sur les projets (et ceux qui les portent).¹

Sous-section 1 : Clarification des notions rattachées à l'entrepreneuriat social

1.1) Les différents termes liés à l'entrepreneuriat social :

1.1.1) L'entrepreneur social² :

En 1980, Bill Drayton fonde le concept du « social entrepreneur », en créant Ashoka, une organisation non gouvernementale internationale destinée à identifier et soutenir, d'abord en Inde et aux Etats-Unis et partout dans le monde, les entrepreneurs sociaux. D'où ses derniers sont pris sous l'aile d'Ashoka (nommés « les Fellows » Ashoka), ont tous en commun d'entreprendre autrement, de créer des organisations dont le succès n'est pas mesuré en termes de profit mais en termes de transformation sociale. Bill Drayton débute avec un budget d'exploitation de 50 000 dollars US, Ashoka dispose désormais de près de plus de 30 millions de dollars US (en 2006) pour soutenir le travail de 2000 « Fellows » actifs dans près de 60 pays différents.

Cette communauté a réuni des entrepreneurs sociaux dont la réussite n'est plus à prouver, comme le prix Nobel de la Paix, Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank.

Il y-a d'autres fondations qui ont entrepris d'identifier, de soutenir et d'encourager les entrepreneurs sociaux telles que la Fondation Skoll créée par Jeff Skoll en 1999 ou encore la Fondation Schwab pour l'entrepreneuriat social, créée en 1998 à Genève par le professeur Klaus Schwab et son épouse. Leurs but aussi qu'Ashoka de soutenir les entrepreneurs sociaux dont ils représentent une image héroïque : ce sont des agents du changement, des pionniers de l'innovation qui agissent pour le bien de l'humanité.

¹ : CODES (2007), La Note du Codès, n°1.

² : BROSSARD. J, Sous la direction de KLAPPER. R, « le défis de l'entrepreneuriat social : comment construire un business model à la fois pérenne et créateur de valeur sociale », mémoire de fin d'études, Rouen Business School, 2009-2010.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Ces entrepreneurs sociaux sont décrits ainsi : « *Social entrepreneurs don't want to help, they want to change the world.* »¹. Dans une interview de Bill Drayton donnée à la revue allemande *The Focus* (2008), résume assez bien sa vision de l'entrepreneur social tel que l'organisation d'Ashoka et les autres fondations américaines et européennes comme suite : Dans leur approche, ces entrepreneurs sociaux sont des hommes et des femmes «exceptionnels» capables de révolutionner l'approche d'un problème social en induisant un changement social systémique, à l'échelle nationale voire internationale.

Alors qu'en Europe, traditionnellement c'est l'entreprise sociale qui prend le dessus, c'est-à-dire que l'entrepreneur social est au centre. Par les définitions données de ces fondations, on se voit détacher deux éléments primordiaux. D'un côté, ces « entrepreneurs sociaux » se comportent comme de vrais entrepreneurs, en termes de dynamisme, d'implication personnelle, de pratiques innovantes et de prise de risques économiques. D'où le terme entrepreneuriat trouve tout son importance. D'un autre côté, ces gens sont exceptionnels et ils s'attaquent à des problèmes comme insurmontables et cherchent à changer le système en profondeur.

1.1.2) L'entreprise sociale :

Le terme d'entreprise sociale est apparu au début des années 1990, à peu près au même moment en Europe et aux Etats-Unis.²

Aux Etats-Unis, au début des années 1990, avec le développement des fondations telles Ashoka. Son lancement est identifié « Social Entreprise Initiative » en 1993 par la Harvard Business School. Même d'autres fondations s'intéressent au programme de soutien et des entreprises sociales, ainsi que les entrepreneurs sociaux.

Suite à cela, ce concept est si large et il y-a une substitution entre l'entrepreneuriat social, d'entrepreneur social et d'entreprise sociale. D'où deux grandes écoles de pensée américaines : l'école des ressources marchandes et celle de l'innovation sociale.

¹ GRUMBAR, J. ; YEW, E. (2008), Les entrepreneurs sociaux ne veulent pas aider, ils veulent changer le monde- Interview de Bill Drayton, *The Focus* VOL. XII/2 December 1.

Ma traduction : « les entrepreneurs sociaux ne veulent pas aider, ils veulent changer le monde ».

² : DEFOURNY, J, (2004) l'émergence du concept d'entreprise sociale, Reflets et perspectives, *XLIII*.

Disponible sur Disponible sur

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RPVE&ID_NUMPUBLIE=RPVE_433&ID_ARTICLE=RPVE_433_0009.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

La première école, définit l'entreprise sociale : les activités économiques marchandes déployées par les organisations privées à but non lucratives au service de leur mission sociale. L'entreprise sociale est vue comme une réponse novatrice aux problèmes de financement des organisations non profit (par rapport aux dons privées et aux aides ou subventions des pouvoirs publics).

De l'autre côté, la seconde école considère l'entreprise sociale à un grand nombre d'organisations, qu'elles soient à but lucratif ou non lucratif, à condition d'avoir une activité marchande à finalité sociale (Sponsoring, mécénat à des formes plus innovantes) avec une inscription dans les stratégies de « responsabilité sociale des entreprises » RSE.

Alors qu'en Europe, c'est en 1990 particulièrement en Italie avec une loi votée en 1991, qui offre un statut spécifique aux « coopératives sociales » et de plus en plus se développe les initiatives entrepreneuriales observées dans la revue intitulé «Empresa Sociale ».

Généralement, dans les pays européens, un réseau de chercheurs s'est constitué en 1996 pour analyser l'émergence des entreprises sociales en Europe, le réseau EMES. Pour mettre en point une approche commune de cette entreprise sociale en Europe, en mettant l'accent sur le caractère hybride des ressources des entreprises sociales (les ventes, cotisations d'utilisateurs avec des subventions publiques et des dons privés).

Jack Defourny (2004) précise que : « *Les indicateurs qui viennent d'être énumérés ne forment pas l'ensemble des conditions qu'une organisation doit remplir pour pouvoir être qualifiée d'entreprise sociale. Plutôt que de constituer des critères normatifs, ces indicateurs décrivent plutôt un « idéal-type » permettant de se situer au sein de la galaxie des entreprises sociales.* »¹.

Tony Blair a créé en 2002 une « social Enterprise Unit » pour promouvoir les entreprises sociales partout dans le monde. En juillet 2002, un document rendu public intitulé « Social Enterprise : a strategy for success », ou une définition est proposé par la secrétaire au commerce et à l'industrie P. Hewitt :

« Une entreprise sociale est une activité commerciale (business) ayant essentiellement des objectifs sociaux et dont les surplus sont principalement réinvestis en fonction de ces

¹ : DEFOURNY, J. (2004), Op. Cit. p 9.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

finalités dans cette activité ou dans la communauté, plutôt que d'être guidés par le besoin de maximiser les profits pour les actionnaires. ».

De ce fait, nous constatons que l'entreprise sociale joue un rôle primordial dans l'activité économique, ainsi que la valeur ajoutée sociale pour atteindre un objectif collectif à l'intérêt de tous et résoudre les problèmes sociaux et environnementaux avec une efficacité remarquable de la part des entrepreneurs sociaux qui mènent à bien leur mission du changement profond dans la société.

A) Les critères ou caractéristiques de l'entreprise sociale selon le réseau EMES :

Pour résumer l'approche EMES, définit ainsi : « une entreprise sociale est une organisation avec un but explicite de service à la communauté, initiée par un groupe de citoyens et dans laquelle l'intérêt matériel des investisseurs est sujet à des limites. Les entreprises sociales placent une grande valeur dans leur autonomie et supportent les risques économiques liés à leur activité socio-économique. »¹. EMES insiste sur la dimension collective de l'entreprise sociale contrairement à l'approche américaine et à sa figure de l'entrepreneur social.

Tableau 3 : La définition par critères de l'entreprise sociale du réseau EMES

la définition par critères de l'entreprise sociale du réseau EMES
1-une activité continue de production de biens ou services
2-un degré élevé d'autonomie
3-un niveau significatif de prise de risque économique
4-un niveau minimal d'emplois rémunéré

Source : BARTHELEMY (A) & SLITINE (R), « Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général », Vuibert, avril 2001, p.28.

Par ce tableau le réseau EMES retient quatre critères pour attester du caractère économique et entrepreneurial des initiatives engagées :

¹ : DEFOURNY, J. et M. NYSENS (2006), Defining Social Enterprise, Chapitre 1, In *Social Enterprises, at the Crossroads of Market, Public Policies and Civil Society*, M. NYSENS (Ed.), Londres, p. 1-18, cité dans BACQ, S. et JANSSEN, F. (2008) Définition de l'entrepreneuriat social : Revue de la littérature selon les critères géographiques et thématiques, Communication in 9ème congrès de l'AIREPME, Louvain-la-Neuve (Belgique), 29-31 Octobre.

- **Une activité continue de production de biens ou services** : l'activité productive est une des caractéristiques fondamentales des entreprises sociales, comme la production de biens ou l'offre de services aux personnes.
- **Un degré élevé d'autonomie** : les entreprises sociales sont créées par un groupe de personnes sur la base d'un projet propre et elles sont contrôlées par celles-ci. Elles reçoivent des subventions publiques, mais ne sont pas dirigées d'une manière directe ou indirecte, par les autorités publiques.
- **Un niveau significatif de prise de risque économique** : les créateurs d'une entreprise sociale assument totalement ou partiellement le risque qui y est inhérent.
- **Un niveau minimal d'emplois rémunérés** : les entreprises sociales comme les organisations « non-profit » classiques, peuvent faire appel à des ressources monétaires et non monétaires, à des travailleurs rémunérés comme à des volontaires. Cependant, l'entreprise sociale doit posséder un nombre significatif d'emplois rémunérés (salariés).

Puis, le réseau de recherche sur l'émergence des entreprises sociales EMES, identifie les **autres critères** sont en nombre de cinq et reflètent le caractère social de l'organisation :

- Un objectif explicite de service à la communauté ;
- Une initiative émanant d'un groupe de citoyens ;
- Un pouvoir de décision non fondé sur la détention de capital ;
- Une dynamique participative, impliquant différentes parties concernées par l'activité ;
- Une distribution raisonnable des bénéfices.

En résumé, on peut dire que les entreprises sociales peuvent être définies comme des entreprises¹:

- Ayant une finalité sociale première, clairement annoncée comme leur but central ;
- Appliquant un modèle économique durable sur le plan financier, aspirant de façon réaliste à générer suffisamment de revenus pour dépasser les coûts induits par leur

¹ : BIT (Bureau International du Travail), « le projet SETYSA », en Afrique du Sud.

fonctionnement et à prélever une part significative de leurs revenus à partir de leurs gains (par opposition aux subventions ou dons) ;

- Responsables devant leurs parties prenantes, appliquant un mécanisme approprié pour garantir la responsabilité devant les bénéficiaires et mesurer et démontrer leur impact social.

Ces entreprises sociales ne sont pas forcément des entreprises dont la propriété est collective, elle génère des finalités économiques et sociales.

1.1.3) Le social business :

En 1971, Muhammad Yunus dans son pays à Bangladesh, où il trouve une véritable famine, ou dans un village de Jobra prend conscience de l'impuissance des pauvres surtout les femmes. Donc, il décide de prêter de sa poche à quelques-unes de ces femmes car les banques refusaient d'accorder des crédits à des gens considérés comme insolvable, mais pour Yunus l'expérience était un succès. Voilà le début de la « Grammen Bank » qui est née en 1978 et aujourd'hui elle couvre plus de 7 millions de pauvres dont 97% sont des femmes, c'est ce qui a mené ce modèle du microcrédit est appliqué dans le monde entier.

En 2006, Muhammad Yunus a reçu le Prix Noble de Paix pour son action. Ce qui a poussé Grammen Bank a diversifiée ses champs d'actions avec toute une famille d'entreprises de Grammen Bank naissent pour aider les pauvres, près de 25 structures ont vu le jour et agissant dans des domaines divers que les communications (Grammen Phone, Grammen telecom, Grammen Cybernet, etc.), les nouvelles technologies (Grammen Beatek), la formation et l'éducation (Grammen Shikka, Grammen Star Educatio, etc.), la santé (Grammen health care trustet, etc.), encore l'agro-alimentaire (Grammen Danone). Cette dernière est un partenariat avec l'entreprise française Danone pour produire et vendre, de manière rentable, des yaourts à forte valeur nutritive et très abordables financièrement au Bangladesh.

Le social business est encore en construction, Muhammad Yunus précise dans son ouvrage « Vers un nouveau capitalisme » (2009). Qu'est-ce qu'un « social business » ? Proche du concept de l'entrepreneuriat social, le social bisness est le social business est une entreprise qui partage beaucoup de caractéristiques avec une entreprise classique mais qui s'en distingue par ses objectifs : « *un social business est une entreprise orientée vers une*

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

cause davantage que vers le profit ; elle a de la sorte la possibilité d'agir comme un vecteur de changement. »¹.

M. Yunus propose même un deuxième type de social business (le social business de type 2) qui est contraire au précédent peut rémunérer ses actionnaires à conditions qu'il soit détenu par des pauvres.

A travers le social business M. Yunus veut que le monde s'en sorte de la pauvreté et que ce modèle soit appliqué même pour les pays développés. D'où ce modèle peut être reconnu comme une activité complémentaire à l'activité classique et poser les bases d'un système plus juste.

Le social business est un sous-ensemble de l'entrepreneuriat social, une nouvelle opportunité pour celui-ci, car ce dernier peut être soit une initiative économique ou non, à but lucratif ou non, alors que le social business est clairement une entreprise reposant sur le marché.

Sous-section 2 :L'entrepreneuriat social :

L'entrepreneuriat social est plus récent et apparait dans les années 1990, il est plus large puisqu'il puise les caractéristiques liées à l'entrepreneur social et dans celles liées à l'organisation. Ce terme a des significations différentes selon les auteurs qui l'emploient, et la prise en compte de l'innovation sociale entreprise par les entrepreneurs sociaux.

2.1) Quelque clarifications et définitions du terme « Entrepreneuriat Social » :

L'entrepreneuriat social peut apparaitre à la fois comme une sous-thématique de l'entrepreneuriat, mais aussi comme une nouvelle mouvance au sein de l'économie sociale et solidaire. Il est d'actualité dans les pays développés que les pays en voie de développement afin de réparer les maux de la crise avec ses externalités négatives sur la société. Jusqu'à nos jours, selon les contextes et expériences vécues dans le monde comme les pays du Maghreb connaissent et découvrent cette nouvelle manière d'entreprendre, qui conjugue l'efficacité économique et utilité sociale pour apporter des réponses nouvelles et durables aux problèmes sociaux et environnementaux, mais sa définition reste imprécise.

¹ : YUNUS, M. (2009), « Vers un nouveau capitalisme », Le Livre de Poche, p. 52

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

La double filiation de l'entrepreneuriat social¹, soit avec une facette de « l'entrepreneuriat » et l'autre facette qui se porte sur « le social ». Le premier renvoie à la création d'une nouvelle activité en générant une valeur pour les entrepreneurs et la société, en d'autres termes c'est que l'entrepreneur vise à atteindre des objectifs précis en mobilisant les moyens nécessaires avec une touche d'innovation. La seconde facette correspond à la mission sociale qui spécifie cet entrepreneuriat social de l'entrepreneuriat traditionnel.

L'entrepreneuriat social présente une diversité de structures juridiques : société anonyme (SA), Société à responsabilité limitée (SARL), société coopérative et participative (SCOP), société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), etc. Bien sûr celles de l'ESS, ainsi toutes les structures mettant au profit d'un objectif social les méthodes et l'efficacité de l'entreprise².

En nous inspirant des travaux antérieurs de Brouard, F et Larivet. S (2009), proposent la définition suivante³ :

« L'entrepreneuriat social est un concept qui représente l'ensemble des activités et des processus pour créer et soutenir la valeur sociale en utilisant des approches entrepreneuriales et innovantes et en tenant compte des contraintes de l'environnement externe. »

Au sein de l'entrepreneuriat social l'utilité sociale prédomine et la caractérise autant qu'organisation à part de l'organisation traditionnelle, mais ça ne l'empêche pas d'avoir une mission économique pour assurer sa survie et sa pérennité et faire face à la concurrence et à son environnement. Ainsi, l'entrepreneur social saisit les occasions qui s'offrent à lui en répondant aux besoins sociaux et économiques auxquels ni l'Etat, ni le privé ne peuvent les satisfaire.

La Chaire Entrepreneuriat Social de l'ESSEC, propose cette définition de l'entrepreneuriat social comme suite : *« Le concept renvoie aux initiatives privées au service de l'intérêt général, adoptant une démarche innovante, inventant de nouvelles réponses aux*

¹ : AHMED-ZAID. M, « Cours d'entrepreneuriat économique et social », Master II, Management Territorial et Ingénierie de Projets, UMMTO, 2014 / 2015.

² : Le Centre de ressource du développement territorial, (2013), « *Economie sociale et solidaire et collectivités locales, Note de cadrage* », p.5. Disponible sur : WWW.PROJETDETERRITOIRE.COM.

³ : Brouard, F. et Larivet, S. (2009), « *Social entrepreneurship: Definitions and boundaries* », Conférence 2009 ANSER-ARES, 27-29 mai, Ottawa, Canada.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

problèmes sociaux, de nouvelles manières de mobiliser des ressources, adaptant certaines méthodes utilisées dans la sphère capitaliste afin de servir une mission sociale. »¹.

La caisse des dépôts et AVICE proposent cette définition de l'entrepreneuriat social comme telle : « *L'entrepreneuriat social renvoie aux initiatives qui s'appuient (au moins en partie) sur des activités commerciales, ancrées dans le marché, pour prendre en compte la fragilité humaine ou le lien social. »²*

Dans sa note de janvier 2007³, le Collectif pour le Développement de l'entrepreneuriat social (CODES), un regroupement né en 2006 d'une vingtaine d'acteurs de l'entrepreneuriat social (entrepreneurs sociaux, accompagnateurs, institutionnels....) nous précise que « *La notion d'entrepreneuriat social ne vient pas remplacer, concurrencer ou menacer celle d'économie sociale et solidaire* » et qu'elle est au contraire « *Une opportunité de développement pour le secteur* ».

Si c'est vrai que l'entrepreneuriat social vient pour enrichir le secteur de l'ESS, il faut qu'on s'intéresse de plus près aux principes, aux caractéristiques qui sont plus prêtés à l'entrepreneuriat social dans la littérature internationale, en se penchant sur les différentes approches autour des termes « entrepreneur social », « entreprise sociale » et « social business », « entrepreneuriat social ».

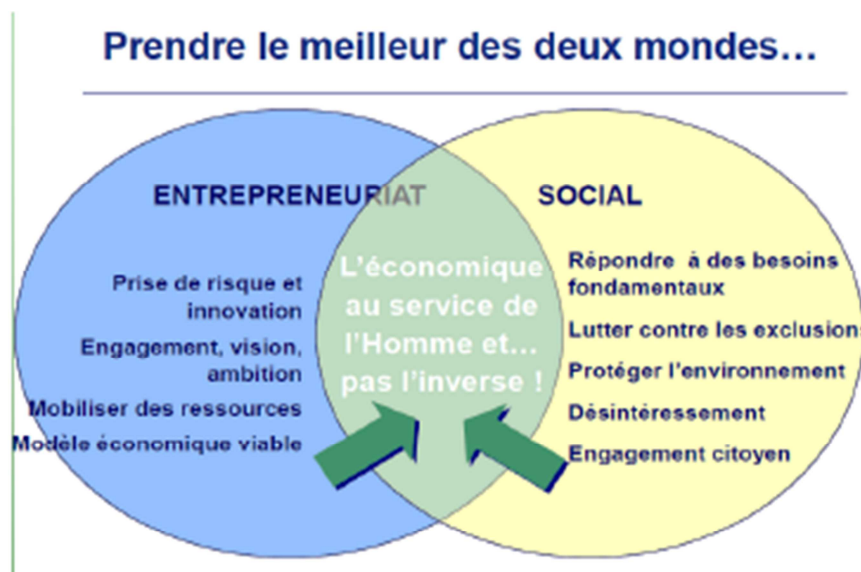
L'entrepreneuriat social combine entre l'entrepreneuriat classique et un modèle social, comme suit :

¹ : PACHE, A. (2009), Entrepreneuriat social, *Alternatives Economiques Hors-série pratique n°38 bis*, mars 2009, p. 74-75.

² : Idem.

³ : CODES (2007), Op. Cit. p 8.

Figure 2 : L'entrepreneuriat social



Source : Tarik Ghezali, Juin 2012.

2.1.1) Les caractéristiques fondamentales de l'entrepreneuriat social :¹

En synthèse, pour identifier les caractéristiques fondamentales de l'entrepreneuriat social, combine quatre dimensions.

Deux sont fondamentales :

- **La dimension entrepreneuriale** : les entreprises sociales résultent d'initiatives privées, menées par des dirigeants soucieux d'agir au service d'intérêt collectif, qui prennent des risques et recherchent un modèle économique viable. Elles sont pleinement inscrites dans l'économie de marché, cependant elles considèrent que le profit n'est pas une fin en soi mais bien un moyen au service d'un projet social.
- **La dimension sociale** : les entreprises sociales ont un but social ou environnemental explicite, qui peut être la création d'emplois, l'éducation, la fourniture des

¹ : BARTHELEMY (A) & SLITINE (R), (2011), « Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général », Vuibert, p. 31.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

services....etc. Leurs profits sont principalement réinvestis dans le but d'atteindre leurs objectifs sociaux.

Deux autres sont complémentaires :

- **La dimension « démocratique »** : Les entreprises sociales tendent vers la participation des parties prenantes concernées par le projet (clients, communauté locale,...).
- **La dimension innovation** : L'entrepreneuriat social est souvent associé à l'idée d'innovation dans l'offre de biens ou services, dans la création de valeur économique et sociale, dans le modèle économique et la mobilisation des ressources, dans les partenariats ou dans le management.

Au final, l'entrepreneuriat social recouvre l'ensemble des initiatives économiques dont la finalité principale est sociale ou environnementale et qui réinvestissent la majorité de leurs bénéfices au profit de cette mission.

L'entrepreneuriat social reflète les dynamiques de l'économie sociale, l'économie solidaire et du social business et constitue une source d'inspiration forte pour les ONG, l'Etat et les entreprises qui ont le souci de leur responsabilité sociale et environnementale.

Au-delà de sa diversité, une dimension traverse l'ensemble du secteur de l'entrepreneuriat social : la volonté de donner du sens à l'action de l'entreprise. On peut dire que, l'entrepreneuriat social peut être considéré comme une voie pour agir, concrètement sur le monde qui nous entoure : il est une autre traduction possible de « la politique en actions. »

2.2) L'entrepreneuriat social et innovations sociales :

Une concordance des notions d'entreprise sociale et d'entrepreneur social, la notion d'entrepreneuriat social est récente, qui a été conceptualisé à la fin des années 90. Surtout, l'innovation sociale est connue comme caractéristique des entrepreneurs sociaux.

Les entreprises sont accompagnées et développent non seulement une innovation technologique mais au sens plus large une innovation sociale. Schumpeter est le premier

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

économiste à souligner la nécessité de l'innovation sociale afin de garantir une efficacité moins partielle d'une innovation technologique (Schumpeter 1942)¹. Il la définira comme l'introduction de nouveaux procédés techniques, de nouveaux produits ou services, de nouvelles sources de matières premières, de nouveaux débouchés et de nouvelles formes d'organisation du travail.

En Algérie, le mouvement de l'entrepreneuriat social est encore émergent², d'où il y-a un manque de conditions favorables à l'entrepreneuriat social, pour cela l'Etat doit créer la confiance et mettre en place un environnement favorable en lançant des outils comme les fonds d'investissement, des chaires dans les écoles de commerce, des incubateurs, des pépinières pour des projets d'entrepreneuriat social et enfin, apporter des financements dans ce sens.

Cette innovation sociale qu'on a tant défini est souvent au cœur du modèle de l'entrepreneuriat social car comme le rappelle Boutillier (2008), « *L'entrepreneur social identifie ce qui ne fonctionne pas dans la société. C'est un innovateur parce que ayant identifié ce qui ne fonctionne pas il cherche des solutions qu'il diffuse* »³.

L'entrepreneuriat social est un mode de création d'entreprise particulier avec une prédominance de la motivation sociale. Sans passer à côté du rôle des parties prenantes qui est primordial pour atteindre l'intérêt général autour d'un projet collectif sur un territoire.

De l'innovation technologique à l'innovation à l'innovation sociale, ou les incubateurs des entreprises sociales avec les dispositifs classiques, qui ne se limite pas à la création de coopératives, mais son objectif est *le renforcement de la connaissance et la reconnaissance des statuts et formes d'entrepreneuriat social*.

Cet entrepreneuriat social est basé sur un entrepreneur social qui est au cœur des débats d'où l'entrepreneur social contribue au changement car il crée une rupture en apportant des solutions inédites, qui traitent des causes de certains phénomènes et qu'aux symptômes,

¹ : HILLER (J) & al, (2004), « *Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial* », Op. cit, p9.

² : LAËTITIA LAMARCQ, « *L'entrepreneuriat social : vers un management alternatif ?* », Mémoire réalisé dans le cadre du Master I Sciences de Gestion, parcours Management et Sciences sociales à l'IAE, années universitaire 2006/2007.

³ : BOUTILLIER (S), (2008), « *L'entrepreneur social, un entrepreneur socialisé dans une société entrepreneuriale ?* », Humanisme et Entreprise, n° 290, décembre, pp. 41-60.

Partie I : L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

en apportant une réponse originale, reproductible et durable à des problèmes de la société, capable d'influencer sur les politiques publiques.

De ce fait, l'entrepreneuriat social est porteur d'innovation dans l'ensemble des domaines d'intervention pour rendre l'économie plus harmonieux et humanitaire.

Conclusion :

Nous avons montré l'importance de l'entrepreneuriat social comme moteur de développement économique et social, qui prend de l'ampleur du jour en jour, que ce soit dans les pays développés ou non pour répondre aux maux de la société. Les entrepreneurs qui les prennent en charge ces besoins, ont des caractéristiques spécifiques pour faire d'un rêve une réalité.

Ainsi, l'entrepreneuriat ne cesse de se diversifier, soit dans ses prolongements organisationnels, sectoriels, géographiques ou autres. Le succès de cette notion était rapide avec son ouverture et son adaptabilité du côté des pouvoirs publics (surtout par la décentralisation) ou des acteurs du secteur privé dont chacun découvre et redécouvre cette nouvelle façon d'entreprendre avec une mixité des dynamiques entrepreneuriales et des finalités sociales.

Les contextes sociaux, économiques, politiques et culturels apparaissent et se développent dans l'ancrage dû par les différentes notions de l'entreprise sociale et de l'entrepreneuriat social. Ainsi, ces deux derniers s'adaptent à ces contextes d'un pays à un autre, en répondant efficacement aux besoins sociaux et environnementaux.

En effet dans le chapitre qui suit nous allons étudier l'entrepreneuriat social et ESS en Algérie : Etat des lieux.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Chapitre II : La dimension institutionnelle de l'ESS en Algérie.

Introduction :

L'Algérie a connu des mutations importantes depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Ces mutations sont d'ordre économiques, sociales et politiques ont des effets directs sur la vie des populations.¹

De l'Etat investisseur des années 1970 et 1980, il devient un Etat incitateur à partir des années 1990. L'entrepreneuriat social apparaît sous forme d'action sociale reliée à l'Etat dans la construction du lien social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Cette transformation se justifie par la crise économique qui a conduit l'Etat Algérien à réduire sa capacité budgétaire, sous les conditions du FMI par le Plan d'Ajustement Structurel. Puisque, au milieu des années 1990, le passage à l'économie du marché, a fait apparaître plus de problèmes que ce qui existaient déjà au pare avant. Sauf, que cette précipitation n'a pas autant encourager l'entrepreneuriat à travers les différentes réformes et mesures, longtemps suspendu l'esprit d'entreprise tarde à se montrer.

L'entrepreneuriat social est un concept relativement récent et un phénomène en forte émergence. L'importance du développement de l'entrepreneuriat social en Algérie n'est plus à souligner du fait qu'il permet entre autres la résorption du taux de chômage et la prise en charge des divers problèmes sociaux. En effet, l'entrepreneuriat social, qui conjugue la logique économique et sociale, connaît ses débuts en Algérie. Cette nouvelle forme d'économie des entreprises, qui prend en charge les besoins sociaux fondamentaux pour faire du profit, a été initiée dans le sud Algérien autour de la production et le conditionnement de la datte². C'est ce qui a donné l'exemple à d'autres entrepreneurs sociaux de suivre cette initiative pour apporter des solutions aux problèmes de la société.

Ainsi, les entreprises privées et les pouvoirs publics tentent des collaborations avec comme objectif la protection et la promotion de l'intérêt général. On peut dire aussi, que les entreprises sociales arrivent à toucher même les activités de la gestion des déchets pour la protection de l'environnement et le développement durable par la collecte et le tri les déchets.

¹ : AHMED-ZAID. M, (2011), « Le développement local et attentes des populations dans les collectivités locales algériennes », Rapport pour le Conseil national Economique et Social, Alger.

² : AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) et OULHAZI (Z), (2013), « l'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir », Rapport pour IPMED, URL : www.ipmed.cop.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Car, la possibilité de créer ces entreprises sociales pour réinvestir une grande part de leur capital dans les enjeux de la société, réaliseront des gains substantiels et créeront de l'emploi.

En m'inspirant du rapport Ipemed (2011)¹ « Sans se substituer au rôle dévolu aux services publics, l'ESS peut contribuer à l'insertion économique d'une grande partie des populations du Maghreb. Sans perdre sa richesse liée à la diversité des initiatives issue de l'ESS, ce processus de démocratisation économique permettra de ré-encadrer une partie de la sphère économique dans un contexte social. Les formes que prennent **ces actions** restent diverses et variées : le développement économique et local, **l'entrepreneuriat social**, la mise en place de système d'échange local, de mécanismes de finance solidaire ou de budgets participatifs ou, de façon plus ancrée historiquement sous des formes mutualistes ou coopératives. ». Par manque d'informations sur l'entrepreneuriat social, on va essayer de voir l'émergence de l'ESS en Algérie, particulièrement l'action sociale et l'innovation sociale afin d'atteindre un développement social local (DSL).

Donc, l'objectif de ce deuxième chapitre est de voir l'état des lieux de l'ESS en Algérie et de l'action sociale, ainsi de faire un croisement entre l'innovation sociale et l'ESS pour embrasser l'entrepreneuriat social.

Section 1 : Etat des lieux de l'ESS et de l'action sociale en Algérie

L'Algérie est un pays producteur et exportateur du pétrole et d'autres ressources naturelles, disposant ainsi des potentialités énormes qu'elle n'a pas pu saisir pour un développement ou une croissance économique.

L'économie sociale et solidaire (ESS) se présente comme une voie possible à la lumière des expériences vécues par certains pays latino-américains et africains. La situation algérienne, tout autant que la sous-région maghrébine, illustrent combien il est nécessaire d'investir le champ de l'ESS en s'appuyant sur l'idée d'exploiter le capital social qui est une donnée fondamentale des sociétés algérienne et maghrébine, traditionnellement solidaires et entreprenantes.

La crise multidimensionnelle qui a frappé l'Algérie dans les années 90, a poussée l'Etat Algérien de réviser ces plans et répondre aux défis qui s'opposent à eux par le contexte social et économique. Sans passer à côté de la crise sociale qui a pris de l'ampleur depuis l'application de ces Plans d'Ajustements Structurels.

¹ : Idem.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

A travers cette section, on tentera de voir les faits qui ont mené l'Algérie à adapter sa politique sociale par l'ESS et surtout l'action sociales et les mesures prises en charge pour atténuer ces externalités négatives tombées sur le pays.

1.1) Présentation du diagnostic de l'ESS en Algérie

De l'indépendance jusqu'à la fin des années 80, les mutuelles, les coopératives et les associations sont sous la tutelle de l'Etat. Cette économie sociale est entre un secteur public et un secteur marchand, qui s'articule autour de l'apprentissage de l'esprit citoyen. On rajoute les fondations aux trois autres.

1.1.1) Les causes socio-économiques et les principales réponses institutionnelles à la crise :

Pour comprendre l'émergence de l'économie sociale et solidaire en Algérie, on s'interrogera tout d'abord sur toutes les mutations que le pays a connues (les causes) et les réponses apportées par l'Etat pour faire face.

A) les principales causes socio-économiques de l'Algérie :

Les plus importantes de ces causes socio-économiques :

- L'augmentation importante du taux de pauvreté.
- L'augmentation du taux de chômage et l'importance du niveau du licenciement dans les entreprises publiques.
- La baisse du pouvoir d'achat.

La crise pétrolière de 1986 montre l'attachement ou une forte dépendance de l'économie Algérienne à des facteurs exogènes, son manque d'efficacité et ses dysfonctionnements. Elle a aussi eu des conséquences sur la confusion entre l'économie et le social. On peut résumer les facteurs de cette crise, retombée essentiellement sur l'économie comme suit :

- L'importance du poids de la dette extérieure ;
- La baisse du taux de croissance du Produit intérieur brut (Pib) ;
- La suppression de la subvention des prix à la consommation ;
- évolution de l'inflation.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Pour comprendre la contribution de ces facteurs à l'accentuation de la crise et l'élargissement de la pauvreté. Entre 1986 et 1994 : cette période est traduite par une phase de récession car une baisse du PIB a été enregistrée, d'une moyenne annuelle de -0,6 %. Ainsi, la suppression du système de subvention des prix et la loi de 1989 sur les prix a consacré l'abandon de l'administration et la régulation systémique des prix ont causé la baisse du pouvoir d'achat. Toute cette baisse du pouvoir d'achat, face à la libération du marché, s'est répercutée sur l'inflation qui a pris des proportions exceptionnelles entre 1990 et 1996.

L'ensemble de ces facteurs ont poussé une forte augmentation du taux de la pauvreté avoisinant 22,6% (selon une enquête de l'ONS, 1995).

B) Les principales réponses institutionnelles à la crise socio-économique Algérienne :

L'Etat a mis en œuvre des moyens et un ensemble d'instruments, des institutions et des financements pour restaurer et assurer la cohésion sociale, dans le but de répondre à la situation socio-économique. On peut les synthétiser comme suit :

- La création d'institutions chargées de la prise en charge du chômage et de la pauvreté ou de la mise à niveau des institutions existantes, telles que la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAM) et l'Agence nationale pour l'emploi (ANE). La création, en 1996, de l'Agence de développement social (ADS) est l'une des actions majeures dans ce processus.
- La création d'un dispositif d'action sociale, notamment le filet social qui est le premier dispositif d'aide sociale initié en 1992. D'autres dispositifs ont été mis en place et se sont accentués à partir de 1998 avec l'amélioration de la situation économique du pays.
- Le financement, par le budget public en direction des secteurs sociaux, d'un ensemble varié d'aides et de soutiens aux catégories démunies et défavorisées.
- La réhabilitation de la solidarité publique, par la création du ministère de la Solidarité nationale afin d'assurer la mise en œuvre de ces filets sociaux. À ceci s'ajoute une forme d'appel à combiner l'effort de solidarité publique avec les autres formes de solidarités privées afin d'assurer une forme de complémentarité et d'efficacité dans l'action.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

- La prise en charge de la dimension sociale dans l'ensemble des programmes de développement initiés par l'État : un Plan de soutien à la relance économique (PSRE), un Programme de proximité de développement rural (PPDR), un Plan de proximité de développement rural intégré (PPDRI), etc.
- En 1996, une Agence de Développement Social (ADS) a été créée sous la tutelle du premier ministre, en 2008 est devenue sous la tutelle du ministère de la solidarité nationale.
- En 1997, la création d'un département ministériel visant à rétablir un système de solidarité publique comme réponse aux phénomènes de la pauvreté et de l'exclusion.

Voilà, quelques explications de la crise qu'a subie l'Algérie et les solutions apportés par l'Etat pour résoudre ses problèmes sociaux et économiques du pays et qui ont portés ses fruits et ont laissé place à l'ESS de s'installer pour combler les défaillances du secteur public et du secteur privé.

1.1.2) Le rôle de l'Etat dans l'économie sociale en Algérie

La modernisation de l'économie sociale en Algérie est liée directement à l'Etat comme levier de base pour animer, encadrer la reconstruction du lien social. On peut qualifier l'Etat Algérien de Régulateur du côté économique et social :

Sur le plan économique c'est l'Etat seul qui décide de tout, ainsi sur le plan social se justifie par les retombés des programmes d'ajustements structurels (PAS) imposés par le FMI, qui ont causé l'augmentation du taux de la pauvreté et l'extension du chômage.

Les initiatives sociales et solidaires existaient depuis toujours, connu pendant la période coloniale par les formes traditionnelles et religieuses, d'où ces dernières sont toujours présentes dans notre société. Aujourd'hui, avec la modernité une nouvelle forme apparaît à partir des années 90 institutionnalisées et dominées par l'Etat, dans le but de construire une société à orientation socialiste¹.

¹ : MOHAMED SEGHIR (O), « L'incubateur d'entreprises sociales : un outil de potentialisation des dispositifs d'action sociale en Algérie », Master management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2013/2014.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

A) la solidarité traditionnelle et religieuse :

Cette forme de solidarité est tissée dans l'organisation villageoise ou familiale, ou de religion c'est ce qu'on verra de ce qui suit :

a) la solidarité villageoise¹ : Ces pratiques solidaires et formes de solidarité traditionnelle se manifestent d'abord dans le cadre de l'organisation familiale et tribale ou encore dans le cadre religieux. Cette organisation, qualifiée de segmentaire, garantit cohésion et cohérence à la société traditionnelle. Elle se fonde sur un mode de représentation qui dicte l'ensemble des équilibres sociétaux auxquels personne ne peut se soustraire et auxquels chacun doit contribuer.

Dans le cadre familial, villageois ou tribal, la *touiza* ou *tiwizi*, constitue la forme de coopération et de mutualisation la plus présente sur la base du principe de réciprocité, du jeu du don et du contre-don et de l'échange. Le pilier central de la *touiza* est *Tajemaat* (le conseil des sages), en organisant les travaux d'intérêt général pour le village ou tout le monde doit contribuer comme l'entretien des fontaines, des lieux publics, ou bien de bâtir des structures ou ouvrages communautaires tels que les mosquées, les écoles, la voirie et l'assainissement, ainsi tous les travaux d'utilité communautaire.

Cette forme de solidarité est encore pratiquée dans plusieurs régions de l'Algérie, mais elle est menacée de nos jours par les changements qui ont affectés la société à travers les dynamiques des organisations sociales et les influences de la mondialisation, d'où l'Etat doit mettre en place une politique territoriale pour protéger ces pratiques et les préserver comme patrimoine immatériel de notre pays et surtout élargir son champ vers la prise en compte des besoins nouveaux.

b) La solidarité religieuse: cette solidarité est inspirée des principes de la religion.

En premier lieu les biens *habous*². Ces biens peuvent être des terres, des immeubles ou des rentes agricoles. On rajoute aussi, *le wakf* est un bien invendu qui se transforme en *un habous public* après l'extinction de la dernière lignée ; la *zakat*, ou aumône, troisième pilier de l'islam, le *achour*, sorte de dîme sur la récolte et les avoirs, la *zakat el fitr* et la *sadaqa*

¹ : AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) et OULHAZI (Z), « l'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir », Op. Cit. p 38.

² : Le *habous* est un acte juridique auquel une personne agréable à dieu, donne un ou plusieurs biens, en les transformant en *habous publics* ou en *habous de famille*, pour une œuvre charitable ou sociale.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

contribuent considérablement aux mécanismes de consolidation de la solidarité et de la cohésion sociale.

Ces pratiques traditionnelles et religieuses ont permis et permettent un équilibre à travers les quatre coins de l'Algérie, ont su trouver une réponse efficace aux manques des territoires et renforcer la citoyenneté et la démocratie avec une dimension économique et sociale plus équitable et un bien-être durable.

B) La solidarité institutionnalisée :

Cette solidarité est représentée sur le plan organisationnel, en répondant au statut réglementaire approprié. C'est une solidarité qui s'inscrit dans les canaux juridiques et réglementaires définis par le législateur, sous formes *d'association*, de *groupes d'intérêts* et d'organisation de l'économie solidaire, mais qui trouvent leur origine dans l'organisation sociale traditionnelle, notamment pour *les comités de village*.

a) Les associations : les associations existaient déjà depuis 1962, mais non connu un croissement et un développement qu'avec l'ouverture politique en 1990 et la promulgation de la loi 90-30, relative aux associations. Cette promulgation a permis un allègement des procédures de création et des contrôles d'exercice. Cette loi sera remplacée par une nouvelle loi en 2012.¹

Les associations agréées interviennent dans divers domaines : sportif, culturel, religieux, politique, caritatif etc. L'objectif public derrière ce choix de promotion et de développement du mouvement associatif, est celui de la création d'un relais entre la sphère publique : productrice des mesures publiques et la sphère privée : consommatrice de services publics. Ce relais doit contribuer à la prise en charge des besoins de la population non pris en charge par les organismes de services publics pour raison des défaillances multifformes².

¹ : Loi n° 12-06 du 12 Janvier 2012 relative aux associations, JORA N° 02 du 15 Janvier 2012, pp. 28-34.

² AHMED-ZAID (M) et BEN AMARA (K), (2012), « Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie) », XIIe Rencontres du RIUESS, L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société, Laboratoire 2L2S, RIUESS (Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire), Nancy, 6-8 Juin.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Dans le domaine du secours social, les associations reconnues d'utilité publique à l'image du Croissant Rouge Algérien et des Scouts Musulmans Algériens demeurent les associations les plus impliquées dans ce domaine dont la situation, peut être caractérisée de monopolistique. Autrement, de petites associations activent localement, mais leur activité et leur apport à la communauté restent limité.

b) Les comités de villages : ces comités de villages se nommaient avant Tajemâât comme solidarité traditionnelle, actuellement sous forme en associations de « comités de villages ». Il s'agit de structure équivalente en zones urbaines aux « comités de quartiers » mais dont les fonctions et les principes sont assez différents. L'action sociale et l'aide sociale sont des fonctions régulières au sein des comités de villages, elles se présentent sous forme de secours financiers à la population démunie, d'aide en denrées alimentaires, tenues vestimentaires, etc.

Les comités de quartier dans les espaces urbains ne s'intéressent pas automatiquement à ces aspects.

Ces comités de villages jouent un rôle primordial dans l'organisation de la vie économique et sociale du village, même en apportant une certaine autonomie des pouvoirs publics et aussi une démocratisation pour exprimer leurs manques aux dénombremments des collectivités territoriales et la mise en place des PCD (les Plans Communaux de Développement). Ils arrivent à réaliser des activités sur la base du volontariat et des participations financières avancées par les membres du village.

On peut dire que cette nouvelle solidarité institutionnalisée est une combinaison traditionnelle et modernisée, qui est limitée par le manque d'implication des comités de villages de s'engager dans les rôles politique, économique, juridique et social.

En rajoutant à ces associations, un peu plus loin dans notre analyse, on s'intéressera à des formes plus structurées d'entreprises sociales qu'on développera dans le troisième chapitre.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Sous-section (1) : L'émergence de l'ESS en Algérie et son évolution

1.1) les associations : afin de traiter l'implication des associations dans la promotion de l'ESS en Algérie, on essayera de faire un passage sur la genèse et le développement du tissu associatif dans le pays. Les changements sociaux économiques dus à la colonisation française (plus d'un siècle) et la crise des années 80 ont eu des retombés sur le plan social et politique du pays. L'association est une nouvelle forme d'organisation et un vecteur de mouvement social.

En Algérie, comparativement à la Loi n° 90-31 du 4 décembre 1990, la loi n°12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations, apporte de nombreuses modifications et donne la définition suivante dans l'article 2 : « *l'association est le regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines, notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire* ». Il précise en outre, « *l'objet de l'association doit être défini avec précision et sa dénomination doit exprimer le lien avec cet objet. Toutefois, l'objet et les buts de ses activités doivent s'inscrire dans l'intérêt général et ne pas être contraires aux constantes et aux valeurs nationales ainsi qu'à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux dispositions des lois et règlements en vigueur* ».

-« **La loi 1901** » : sur les associations, d'où cette loi a donné jour à plusieurs associations dans divers domaines tels que les associations sportives, religieuses, culturelles, etc. Grâce à ces associations la jeunesse algérienne a pu repousser le colonialisme français. Cette loi a duré jusqu'en 1971, où elle est abrogée par ordonnance.

-« **La loi 87-15** » : en 1987 vient cette loi pour élargir l'espace associatif à des associations de parents d'élèves, scientifiques, etc. les événements de octobre 1988 et à la libéralisation politique consacrée par la constitution de 1989, une nouvelle loi « **la loi 90-31** » vient abroger la loi n° 87-15.

En 2011, suite à la guerre civile dans le pays et dans les pays voisins, des nouvelles réformes ont été prises par le gouvernement. La loi 90-31 est abrogée et remplacée par « **la loi 12-06** » pour déterminer les conditions et modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations et fixer son champ d'application.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Selon le ministère de l'intérieur, on recensait **1 027** associations agréées au niveau national et **92 627** au niveau local. En même année, **5 134** associations ont été créées à travers l'ensemble du pays, soit en moyenne quatorze par jour. Elles activent, généralement, dans différents domaines tels que social, de l'éducation, sanitaire, culturel, etc.

Parmi le millier d'associations à caractère national, 213 activent dans le domaine professionnel, 151 dans la santé, 143 dans les arts et la culture, 142 dans la jeunesse et les sports, 49 dans les sciences et technologies et 23 dans le domaine de la promotion de la femme, etc. Tandis qu'on identifie 326 associations rattachables d'une manière ou d'une autre au champ de l'ESS.

La structure du champ associatif est dominée par cinq catégories d'associations qui sont par ordre d'importance les suivantes : Comités de quartiers, associations religieuses, sports et éducation physique, parents d'élèves et arts et culture qui pèsent pratiquement pour 81,3 %, soit 75 365 sur un total de 92 627 associations.

Les associations qui peuvent revêtir un caractère social et solidaire proprement dit sont au nombre de 6 205, soit 6,7 % du nombre global.

Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire est reconnue par les pouvoirs publics ainsi que la population civile, malgré le manque de l'implication de cette dernière. L'Algérie est arrivée à une phase de maturité ou elle s'adapte du côté réglementaire et institutionnelle qu'elles peuvent jouer ces associations dans la société.

1.2) Les mutuelles : Le mouvement mutualiste s'impose comme un moyen adéquat pour minimiser l'exclusion et renforcer une économie sociale tenant compte de l'être humain et œuvrant à son bien-être et celui des collectifs de travailleurs.

Selon la définition de Friendly societies, *«la mutualisation est une forme ouvrière qui a été fondée sur la mise en commun de ressources et la prise en charge solidaire des risques, et a conduit à la création de sociétés mutuelles»*.

On peut dire alors que les fonctions des mutuelles sont beaucoup plus liées à l'assurance sociale et à des activités annexes qui ne concernent que les adhérents.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Les mutuelles sociales étaient régies par la loi 90-31 relative aux associations et, depuis janvier 2012, par la loi 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations, notamment pour ce qui est de l'agrément de la mutuelle sociale. Légalement, c'est au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale qu'incombe le rôle de contrôler la bonne application de la législation sur les mutuelles sociales. Selon ce dernier, les mutuelles sociales sont recensées en nombre de 32, dont 23 mutuelles sont actives¹ : dans l'assurance et de réassurance agréées.

Le nombre de bénéficiaires a connu une évolution remarquable passant de 8 000 sociétaires en 2011 à 17 000 en 2012 et à plus de 43 000 en 2013².

Les mutuelles sociales peuvent assurer à leurs membres et leurs ayants droit des prestations de type individuel ou de type collectif. **Les prestations individuelles** servies par la mutuelle sociale peuvent se décliner pour une ou plusieurs prestations suivantes: prestations en nature de l'assurance maladie, les indemnités journalières de l'assurance maladie, les majorations des pensions d'invalidité des assurances sociales, lorsque le titulaire n'exerce aucune activité professionnelle, majorations de rentes d'accidents de travail ou de maladie professionnelle, prestations sous forme d'aides, de secours ou de prêts. **Les prestations collectives** servies par la mutuelle sociale sont relatives aux prestations complémentaires en matière de santé, aux actions sociales en faveur des membres ou ayants droit, aux activités culturelles, sportives ou récréatives, aux actions en matière de logement.

Sauf que l'Algérie enregistre un grand retard dans le secteur mutualiste. Des défaillances et des lacunes dans la gestion et des retards sont constatés dans le remboursement des prestations médicales. Certains centres de soins ne disposent pas d'équipements adéquats pour une prise en charge médicale et mutualiste.

1.3) Les fondations : L'Algérie dispose de quinze à vingt fondations actives sur le l'ensemble du territoire, dans divers domaines : social, politique, caritatif, de promotion de la citoyenneté, droits de l'homme, solidarité ou projets dans des zones déshéritées en vue de lutter contre la pauvreté.

¹ : BENBOUABEDELALAH. A, Revue nationale ° 5 / de janvier à avril 2014, Revue éditée par le Conseil National des Assurances.

² : Idem.

Les fondations sont considérées comme des associations à caractère spécifique et sont régies par la loi 12-06 du 12/01/2012, particulièrement par ses articles 49 à 55 du chapitre II.

Le champ d'intervention de la plupart des fondations et leur envergure sont limités, quand bien même il en est qui dispose d'un effectif appréciable de salariés. Relativement aux associations, on peut affirmer que la contribution des fondations à l'ancrage de l'ESS dans la société algérienne demeure très modeste.

1.4) Les coopératives : dès l'indépendance de l'Algérie, des coopératives agricoles et industrielles ont été créées, afin de sauver et de relancer l'économie du pays.

Les premières entreprises publiques sont nées du regroupement de ces coopératives, qui existaient dans tous les secteurs (bâtiments, travaux publics, agriculture et service de consommation), qui ont été dominées par l'Etat (autogérés). Par la suite, dans les années 90, de nouvelles coopératives ont vu le jour suite au processus de privatisation des entreprises publiques et locales. En Algérie, il y a plusieurs types de coopératives :

- ❖ **Les coopératives agricoles :** de l'indépendance, ce fut la création de l'exploitation collective, les grandes entreprises agricoles à salariés et les coopératives agricoles de production sur près de 40 % de la surface agricole utile totale du pays. Les réformes des années 80, pour la liberté de création des coopératives ainsi que le contrôle sur leur gestion et la suppression de la tutelle du ministère de l'agriculture. Cette libération s'est accompagnée d'une explosion dans la création des coopératives : les coopératives de services étaient de 283 en 1988, elles sont passées à 1 298 en 1994 et à 1 676 en 1999 sauf que ces dernières années leur développement est très modeste.

Du côté des coopératives de services agricoles (CSA) ont presque triplé depuis la mise en place du plan d'ajustement du secteur agricole (1986), passant ainsi de 71 CSA en 1987 à 205 en 2000.

Selon les données récentes du ministère de l'Agriculture, 1091 coopératives agricoles sont agréées, regroupant un effectif de 84000 adhérents relativement à 900000 exploitants agricoles en activité.

Les coopératives agricoles ont été dirigées par le décret exécutif n° 96-459 du 18 décembre 1996, puis complétée par l'arrêté ministériel du 10 mai 1999, relatif à la composition et au fonctionnement des commissions d'agrément des coopératives agricoles.

- ❖ **Les coopératives immobilières** : les coopératives ont été gérées par l'ordonnance n° 72-23 du 7 juin 1972, qui les définit comme sociétés civiles, puis a été complétée par l'ordonnance n° 76-92 du 23 octobre 1976 relative à l'organisation de la coopération immobilière.

Les pouvoirs publics ont promulgué une nouvelle loi (loi 11-04 du 17 février 2011 fixant les règles régissant l'activité de promotion immobilière) pourrai organiser l'activité immobilière qui abroge le décret législatif n° 93-03 du 1er mars 1993. Par la même occasion, cette loi abroge l'ordonnance n°76-92 du 23 octobre 1992 portant sur les coopératives immobilières sans expliquer les conditions de dissolution de celles qui existent, d'une part, et sans expliciter la démarche que doivent suivre les auto-constructeurs groupés. Ces dernières années, elles étaient interdites par les pouvoirs publics, puisque les promoteurs immobiliers abusent irrationnellement de l'exploitation de ce type de coopératives.

- ❖ **Autres types des coopératives** : suite à l'application de la loi 07-01 en date du 27 février 2007 du ministère des Finances, la Banque d'Algérie a publié un règlement qui autorise les salariés à créer **des coopératives d'épargne et de crédit** à caractère mutualiste et utilitaire à même de leur assurer diverses opérations bancaires. Les coopératives d'épargne et de crédit sont des coopératives dont la création vise les groupements de salariés issus d'une même entité juridique, d'un même groupe, d'une même institution ou toute collectivité dont les membres ont un intérêt commun, avec laquelle un contrat de référence est conclu.

Il existe aussi **des coopératives de consommations** qui ont été créé dans les années 70 et développés dans les années 80.

Les opportunités économiques, sociales et culturelles qu'offre le système coopératif sous toutes ces formes pour saisir le développement du milieu rural et agricole, que

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

l'environnement doit être propice pour son essor économique et que l'administration doit saisir cette opportunité dans le but de la mise en place des stratégies de développement.

1.5) Les Organisations Non Gouvernementales : l'Etat Algérien intervient pour reconnaître et légitimer l'économie sociale, sauf qu'il laisse place à d'autres acteurs comme les organisations non gouvernementales (ONG) qui peuvent y contribuer aussi. Pour l'installation graduelle de l'économie sociale, ces ONG passent en actions grâce à l'outil de coopération internationale dont elles disposent, ainsi dans le cadre d'exploration d'une grande solidarité et d'une certaine démocratie.

D'une définition générale, ces ONG sont des organisations privées, non gouvernementales et à but non lucratif. Elles sont des organisations d'économie sociale à vocation internationale et sont également pour la plupart des associations, mais il existe aussi des ONG qui ont le statut de mutuelles ou de coopératives. Les organisations non gouvernementales exercent une action au niveau international dans le but de venir en aide à des populations structurellement ou conjoncturellement défavorisées. Si l'on retient comme critère le mode d'intervention plutôt que le domaine, nous avons deux types d'ONG¹ :

-L'urgence : Il s'agit d'interventions provoquées par des catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, épidémies etc...), ou des catastrophes d'origine humaine (guerres, famines, etc...). Comme La croix rouge internationale et Le croissant rouge international.

-Les actions de développement : missions longues destinées à participer à la mise en œuvre d'aménagements / **projets de développement :** projets directs en articulation avec les organisations locales ou les personnes, transferts de savoir-faire favorisant l'autonomie des acteurs locaux, dans des domaines techniques ou économiques et comptables, financements d'actions, notamment par du micro crédit, soutien techniques ou logistiques aux initiatives locales. Ainsi, **les appuis aux populations :** veille démocratique, résultant d'action d'information et de mobilisation internationales sur les opinions publiques et les dirigeants politiques, veille environnementale, par la mesure des désordres, l'aide à la réduction des gaspillages, l'information et la dénonciation.

¹ : Définition obtenue à partir de <https://cpidosdices.files.wordpress.com/2010/05/ong-definition.pdf>.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

En Algérie, il existe une quinzaine d'ONG opérant dans l'économie sociale et le développement. Les associations à caractère social exercent dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, aide aux handicapés, etc. L'ONG algérienne de Touiza comme dispositif micro crédit pour l'insertion économique considérées comme associations de développement.

Sous-section 02 : Etat des lieux de l'action sociale en Algérie

L'Etat algérien de l'époque était garant et responsable du développement économique et de la protection sociale, mais cette politique sociale était caractérisée par l'absence d'analyse des implications économiques des dépendances sociales de l'Etat et aussi la dépendance totale de la politique sociale à la situation économique. Comme objectif primordial était d'atteindre un même niveau de développement économique et social.

Donc, rajoutant à cela que cette politique sociale algérienne était caractérisée par une dépendance totale des pouvoirs publics, autrement dit, c'est un monopole de l'Etat qui signifie que, c'est lui qui planifie, gère, garantie un progrès économique et un bien-être social.

2.1) Définitions et objectifs de l'action sociale :

Le concept d'action sociale est emprunté à la sociologie pour que la société agisse sur elle-même et préserver sa cohésion. Cette action sociale est structurée par trois principes : l'assistance et l'aide aux plus défavorisées, la protection universelle pour couvrir les catégories de dépenses et l'assurance afin de mutualiser les risques.

2.1.1) Définitions de l'action sociale :

En général, l'action sociale désigne l'ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle-même pour préserver sa cohésion, notamment par des dispositifs législatifs ou réglementaires et par des actions visant à aider les personnes les plus fragiles à mieux vivre, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'adapter au milieu social environnant.¹

Le Dictionnaire Critique de l'Action Sociale avance que le sens de l'action sociale se divise entre un sens commun dérivé de la science économique et un sens critique abrité par la

¹ : Définition obtenue per site web http://fr.wikipedia.org/wiki/Action_sociale.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

sociologie. En restant dans le sens commun de cette action sociale a comme finalité est : « *de remédier aux défauts de la vie en collectivité dans le cadre d'une vision qui va de pair avec une conception de l'économie, producteur de richesse et de dysfonctionnement* »¹.

Max Weber en 1956 nomme une théorie de l'action sociale comme « *activité sociale* », dont la finalité est de comprendre par interprétation, l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets sur les agents composants la société.²

WEBER déduit quatre types d'action sociale, telles que :

- **La traditionnelle:** qui signifie celle associée aux coutumes.
- **L'affective :** qui signifie celle liée aux émotions.
- **La rationnelle conformément aux valeurs :** qui signifie celle qui est orientée par une norme morale.
- **Celle qui a pour but d'obtenir une fin rationnelle.**

A travers toutes les définitions accordées à l'action sociale, nous remarquons le champ très large de l'action sociale et un très grand éventail des prestations et des services qu'elle apporte. Elle peut être générale (comme la politique de la ville, de logements, etc.) ou spécifique (s'adresse à des catégories spécifiques : personnes âgées, les handicapés, les chômeurs, etc.).

Ainsi, l'action sociale est centrée par quatre éléments principaux :

- a) Un acteur qui peut être un individu, un groupe ou une collectivité ;
- b) Un contexte comprenant des objets physiques et sociaux avec lesquels l'acteur social entre en apport ;
- c) Des symboles qui mettent l'acteur en rapport avec les différents éléments de la situation auxquels il contribue une signification ;

¹ : BARREYE et Al., (2007), « Dictionnaire critique de l'action sociale », éd. Bayard, 1995. Cité par Naves (P) et Al. « Economie politique de l'action sociale », éd. DUNOD, p. 7.

² : NAVES (P), et Al., (2006), « Economie politique de l'action sociale », éd. DUNOD, p. 310.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

d) Des règles, normes et valeurs qui guident l'orientation de l'action, c'est-à-dire les rapports de l'acteur avec les objets sociaux ou non sociaux de son environnement (ROCHER, 1972).

2.1.2) Les objectifs de l'action sociale :

Parmi les principaux objectifs de l'action sociale, on va citer comme suite :

- La prise en charge des catégories sociales dites particulières (handicapés, orphelins, démunis, etc.) et de permettre aux personnes les plus vulnérables, exclues ou en difficulté d'insertion d'accéder à la société dans la plénitude de leurs droits tout en respectant leurs différences, ainsi de garantir une cohérence et une harmonie optimales au sein de la société.
- Les actions sociales et médico-sociales s'inscrivent aux missions d'intérêt général et d'utilité sociale.
- L'autonomie, la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté et prévenir les exclusions et à en corriger les effets.
- L'évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux.

L'action sociale est mise en œuvre par l'Etat pour servir à bien les personnes nécessiteuses à travers l'attribution de ces prestations et services, sauf que l'Etat ne peut pas tout prendre en charge l'ensemble des besoins sur territoire, donc il confie aux collectivités territoriales de le faire pour plus de proximité par la décentralisation, puisque ces dernières sont plus indispensable pour une meilleure information et une meilleure connaissance des besoins locaux.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

2.1.3) Les acteurs de l'action sociale :

Dans un cadre institutionnel de l'action sociale touche divers acteurs (Etat, collectivités territoriales, sécurité sociale, associations, etc.) ainsi leurs domaines d'intervention.

Les acteurs de l'action sociale se distinguent donc comme tels :

- **Pouvoirs publics** : Etat, les services déconcentrés de l'Etat ou les services spécialisés qui veillent à l'application des décisions gouvernementales et de l'administration centrale ; les services décentralisés tels que les collectivités locales ; la DASS ; sécurité sociale.
- **Les institutions du secteur privé** : les associations qui ont un rôle complémentaire à l'action publique.
- **Les institutions, services sociaux** : médico-sociaux, établissement de travail protégé, d'enseignement, d'accueil des personnes âgées...etc. qui se distinguent par leurs statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.
- **Les professionnels** : tous les travailleurs sociaux qui sont à l'origine des actions sociales, et dont leurs fonctions sont l'aide, l'accompagnement, la prévention,...etc. Leurs objectif est l'amélioration du bien-être général et la recherche du changement social et résoudre les problèmes dans divers domaines.

Les divers problèmes sociaux auxquels sont confrontés les territoires et les personnes concernées se développent et se multiplient de plus en plus. A côté des besoins permanents, de nouveaux besoins prennent le dessus et restent méconnus par les institutions publiques, donc c'est ce qui a donné lieu à de nouveaux besoins de l'action sociale apparaissent dans certains territoires, liés à la pauvreté, à la précarité, à l'isolement et à la solitude, au développement du travail des femmes¹.....etc.

¹ CARILLON-COUVREUR (M), (2007), « L'action sociale du régime général de sécurité sociale et l'action sociale des collectivités territoriales », <http://www.assemblee-nationale.fr>.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

2.2) Les réponses institutionnelles à la crise socio-économique :

2.2.1) Les moyens mis en œuvre par l'Etat pour assurer une cohésion sociale :

La situation de crise économique et sociale en Algérie, d'où l'Etat a intervenu pour mettre en place un ensemble d'instruments, des institutions et des financements pour assurer la cohésion sociale. On peut synthétiser comme suit ensemble de mesures prise :

- Création d'institutions chargées de la prise en charge du chômage et de la pauvreté ou de la mise à niveau des institutions existantes, telles que la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAM) et l'Agence nationale pour l'emploi (ANE). La création, en 1996¹, de l'Agence de développement social (**ADS**) est l'une des actions majeures dans ce processus.
- Création d'un dispositif d'action sociale, notamment le filet social qui est le premier dispositif d'aide sociale initié en 1992. D'autres dispositifs ont été mis en place et se sont accentués à partir de 1998 avec l'amélioration de la situation économique du pays.
- Financement, par le budget public en direction des secteurs sociaux, d'un ensemble varié d'aides et de soutiens aux catégories démunies et défavorisées.
- Réhabilitation de la solidarité publique, par la création du ministère de la Solidarité nationale afin d'assurer la mise en œuvre de ces filets sociaux. À ceci s'ajoute une forme d'appel à combiner l'effort de solidarité publique avec les autres formes de solidarités privées afin d'assurer une forme de complémentarité et d'efficacité dans l'action.
- Prise en charge de la dimension sociale dans l'ensemble des programmes de développement initiés par l'État : un Plan de soutien à la relance économique (PSRE), un Programme de proximité de développement rural (PPDR), un Plan de proximité de développement rural intégré (PPDRI), etc.

¹ : Décret exécutif n°96-232 du 29 juin 1996 portant création et fixant les statuts de l'Agence de développement social (ADS).

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Section 2 : L'amélioration des dispositifs du national au local :

Sous –section 1 : Les divers dispositifs :

2.1) Au niveau national :

a) Le Ministère de la Solidarité Nationale : Ce ministère a été créé en 1997, pour faire face aux phénomènes d'exclusion sociale et de pauvreté. Il est principalement en charge de la gestion des dispositifs de la solidarité et de d'action sociale mais aussi de l'étude, de la programmation et de l'initiative de tout type d'action visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Parmi **ses missions** les plus importantes sont le soutien des initiatives locales et d'initiatives associatives destinées aux catégories sociales en difficulté ; mettre en place une stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées, de la famille, des personnes âgées et des enfants démunis ou en difficulté sociale ; promouvoir et encourager le développement du mouvement associatif à caractère social et humanitaire ; initier et soutenir des actions de solidarité nationale par le biais du comité de solidarité nationale et des comités locaux ; promouvoir des actions d'échanges et de partenariat entre le mouvement associatif national et les associations étrangères dans le domaine de la solidarité.

Pour l'efficacité de ces missions, ce ministère a placé l'Agence de Développement Social (DAS) en tant qu'outil d'exécution de la politique de soutien de l'Etat à certaines catégories d'acteurs par, la sélection des projets, le financement et la supervision de leur réalisation sur le terrain.

b) Le Budget Social de la Nation(BSN) considéré comme l'instrument privilégié de l'action sociale de l'Etat. Il se compose de deux grandes de parties : la première concerne les transferts monétaires et la seconde concerne les transferts non monétaires.

Les dépenses sociales de l'Etat algérien ont évolué de 1997 jusqu'à nos jours. En 2000, elles représentaient 12,6 % du PIB¹.

¹ : CNES, (2001), « évolution des systèmes de protection sociale ».

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

La création d'un département ministériel pour rétablir un système de solidarité publique en 1997¹, comme réponse institutionnelle aux phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale. Les attributions de ce ministère sont principalement orientées vers la réalisation et le suivi des programmes et d'actions pour la cohésion sociale.

c) Une Agence de développement social(ADS) a été créée en 1996 sous la tutelle du Premier ministre, puis est passée en 2008 sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale. Elle a pour mission générale, le développement économique et social des catégories démunies, à savoir :

- le développement communautaire ;
- les filets sociaux ;
- les cellules de proximité ;
- les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO) et les primes d'insertion des diplômés (PID) ;
- les micro-crédits.

À la multiplicité de moyens et d'institutions créées s'ajoutent des dispositifs de protection sociale et d'aide pour l'amélioration des conditions de vie des populations démunies. Ces dispositifs ont vu le jour grâce à l'amélioration progressive de la situation économique du pays due à l'augmentation des prix de pétrole qui a généré l'augmentation considérable du PIB (de 81,85% entre 2000 et 2005).

Les prix de consommation ont connu une stabilité qui a influencé la baisse du taux de l'inflation, ainsi que la variation de l'indice des prix de consommation a connu aussi une forte baisse.

L'ensemble de cette amélioration de la situation économique a réduit le taux de la pauvreté, qui est passé de 22,5% en 1995 à 6% en 2005, selon l'enquête réalisée par le Centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement (CENEAP). Aussi, la baisse du taux de chômage à cause de l'initiative privée qui a pris le dessus comme acteur à

¹ :Décret exécutif n°97-327 du 09/09/1997, portant attribution du ministre de la Solidarité nationale et de la famille, JORA n° 60, du 10/09/1997, pp.4-6.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

part entière telle que l'Etat et l'encouragement de ce dernier par les dispositifs de promotion et d'insertion.

2.2) Au niveau local :

Au niveau local, l'action sociale est de l'essor des Directions de la Wilaya de l'Action Sociale qui regroupent l'ensemble des services déconcentrés chargé de l'Action Sociale de la wilaya et les Bureaux de l'Action Sociale.

- ♦ **La Direction de l'Action Sociale et Solidaire (DASS) :** En 1996, la création de l'ADS, qui a comme mission est d'adapter et d'encadrer la mise en œuvre du dispositif de l'action sociale sur le territoire de la wilaya.

L'ADS a été créée en 1996 par *le décret exécutif n° 96-232 du 29 juin 1996*, dans le but d'une meilleure efficacité de l'action sociale au niveau local et sous la tutelle du ministère de la solidarité nationale. Son statut, cette agence un établissement public à gestion spécifique, dotée d'autonomie financière, administrative et de personnalité morale. A partir de 2008, l'ADS est sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille¹.

Parmi ces missions, on note :

- La promotion, la sélection et le financement total ou partiel par le biais de subventions ou de tous autres moyens;
- Les actions et les interventions en faveur des populations démunies et du développement communautaire ;
- Tout projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social certain et comportant une haute intensité de main-d'œuvre initié par toute collectivité, communauté ou entité publique ou privée dans le but de promouvoir le développement de l'emploi ;
- Le développement des TPE.

L'agence peut recourir à d'autre façon d'aides financières, dons, legs de toutes sortes (nationales ou étrangères) dans le but d'accomplir son projet social.

¹ : Décret exécutif n° 08- 09 du 27/01/2008.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

A partir de 2010, le décret exécutif n° 10-128 la DAS est devenu DASS, qui signifie la Direction de l'Action Sociale et Solidaire.

- ♦ **Les Bureaux Communaux de l'Action Sociale (BCAS):** En 1996, la création de ces bureaux sous l'autorité du président de l'assemblée populaire communale, parmi ces missions : recenser des personnes démunies, vulnérables et des personnes handicapées nécessitant une aide sociale de l'Etat; recueillir les demandes d'aide sociale des postulants résident sur le territoire ; organiser et encadrer les activités des chantiers d'intérêt général ; renforcer la solidarité locale à travers le mouvement associatif à caractère social et assurer la coordination de l'action sociale avec les cellules de proximité .

On peut dire que ces BCAS sont les prolongements au niveau de la DAS de la wilaya, et il y-a une complémentarité entre eux pour l'identification des besoins et des personnes de ces territoires qui sont plus proche de la commune pour exprimer et prendre en charge ces manques. Alors que l'ADS et la DASS montrent une hiérarchie ou la première est un bailleur de fonds et la seconde c'est le maître d'ouvrage délégué au niveau local pour la mise en œuvre des projets.

2.3) Les dispositifs mis en œuvres par l'Etat :

A) L'aide sociale pour les catégories défavorisées : parmi ces principaux programmes, on a comme suite :

- ♦ **L'allocation forfaitaire de solidarité (AFS),** destinée aux chefs de famille âgés de plus de 60 ans sans revenus, aux personnes âgées vivant seules et aux personnes dans l'incapacité physique de travailler. Le montant de l'allocation est de 1 000 dinars Algérien (DA) par mois, avec une prise en charge de la couverture sociale et un complément de 120 DA par personne à charge, pour un maximum de trois personnes.
- ♦ **L'indemnité pour activité d'intérêt général (IAIG),** octroyée aux personnes membres de familles sans revenu, d'âge actif et apte au travail, en contre partie de leur participation à des activités d'intérêt général organisées par les collectivités territoriales. Le montant de l'indemnité était de 2 200 DA en 1995. Elle est passée à 2

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

800 DA en 2001 puis à 3 000 DA depuis, avec une indemnité de 4 250 DA pour les chefs de chantier. Ils bénéficient également de la couverture sociale.

L'IAIG a été supprimé en 2008 et laisse place uniquement à l'AFS. Elles sont deux dispositifs constitutifs de ce qu'on appelle le *filet social*, initié depuis 1992. Ils sont gérés par l'ADS en collaboration avec les Directions des actions sociales (DAS) et les bureaux communaux de l'action sociale. Le quota des bénéficiaires est arrêté au niveau national pour chaque wilaya. En plus de ces deux dispositifs, l'aide sociale comprend des actions d'aides matérielles et financières, de couverture sociale et de prise en charge dans des établissements spécialisés pour les personnes en situation de handicap. Une aide est également accordée aux familles accueillant un enfant privé de famille¹.

B) Appui au filet social :

Un certain nombre de missions d'action sociale ont été mise en place par le gouvernement pour atténuer les effets de la dégradation de la situation économique des couches de population défavorisées.

Confrontée à un certain nombre de défis importants, notamment en matière d'emploi et de l'apparition de nouvelles attentes de la société, la jeunesse algérienne a été placée au centre des programmes et des projets visant la stratégie de développement mis en œuvre par le Ministère de la Solidarité Nationale². Ce dispositif d'appui au filet social se répartit en deux catégories:

- ◆ **Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre (TUP-HIMO) :**
Créé en 1997, ce programme vise essentiellement la mise en place d'opérations pilotes de travaux d'utilité publique générateurs d'emplois et aptes à faciliter l'émergence de micro-entreprises à des fins d'améliorer l'infrastructure et les services dans les zones défavorisées. Ceux qui bénéficient de ce dispositif sont les wilayas, les communes, les micro-entreprises et les chômeurs ne bénéficiant pas de l'IAIG (l'Indemnité pour Activité d'Intérêt Général).

¹ : AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) et OULHAZI (Z), « l'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir », Op. Cit. p. 38.

² : DASS, « Impulsion sociale », revue semestrielle spécialisée dans le développement social. N° ISSN 2170-1997. Janvier, 2012.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Il encourage la création de micro-activités à forte valeur ajoutée économique ou sociale, pour accompagner et insérer les jeunes chômeurs.

Ce programme touche beaucoup d'activités telles que : les forêts, l'hydraulique, la santé, l'éducation, les routes, l'agriculture, solidarité nationale, etc.

Les objectifs de ce programme est d'encourager et de développer la « tâcheronnat » local et la micro-entreprise ; l'entretien des infrastructures publiques par l'exécution des travaux à impact économique et social d'utilité publique et la participation au processus d'appui aux collectivités locales en mettant en synergie l'intervention des partenaires sectoriels.

C) Insertion des jeunes :

Cette insertion se fait à travers le dispositif d'insertion professionnelle sociale, qui est composée de :

- ♦ **Programme d'Insertion Sociale des Diplômés (PID)** : créé en 1998 sous le nom de Contrat Pré-emploi (CPE), ce programme concerne l'insertion sociale des jeunes diplômés de l'Enseignement Supérieur ainsi que les techniciens supérieurs des instituts nationaux de formation. C'est pour une durée d'un an renouvelable ou le recrutement se fait au niveau des administrations publiques et entreprises privées.
- ♦ **Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale (DAIS)** : ce dispositif a été mise en place par *le décret exécutif n° 09-305 du 10 septembre 2009* dans le but d'insérer les personnes sans revenu et en situation de précarité sociale, notamment ceux issus de déperditions scolaires, dans des domaines d'activités d'utilité publique et sociale, la protection de l'environnement, les activités relatives au patrimoine matériel ou à l'agriculture, etc.¹

Les personnes insérées dans le dispositif bénéficient des prestations d'assurance sociale en matière de maladie, de maternité et d'accidents du travail, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.²

¹ : Article 3 du décret exécutif n° 09-305 du 19/09/2009, relatif au DAIS, JORA n° 54, p. 11.

² : Article 4 du décret exécutif n° 09-305 du 19/09/2009, relatif au DAIS, JORA n° 54, idem.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Ce décret a été modifié et complété par *le décret exécutif n° 12-78 du 12/02/2012*, qui précise que les bénéficiaires de ce programme sont ceux âgés entre 18 et 60 ans et que la durée d'insertion est passée à deux ans renouvelables deux fois et le montant d'indemnité reste inchangé.

- ♦ **Les programmes de « Blanche Algérie » :** Le Ministère de la Solidarité Nationale, De la Famille et de la Condition de la Femme, a mis en œuvre depuis 2005 les programmes de « Blanche-Algérie », ces programmes consistent à l'assainissement des quartiers par le curage et nettoyage, le transport des déchets ménagers et solides, ainsi que l'insertion des jeunes chômeurs par la création de micro-entreprises au profit du quartier et de la commune d'implantation du projet.

D) L'aide sociale pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens :

- ♦ **Le Programme de Développement Communautaire (Dev-Com) :** Les programmes de développement communautaire initiés en 1998 soutiennent des initiatives en faveur des populations démunies en collaborant au financement et à la réalisation de projets d'utilité économique et sociale avec la mobilisation des populations concernées, dans le secteur de l'adduction d'eau potable (AEP), de l'assainissement et dans la distribution publique d'électricité.

La particularité de ces projets demeure dans la dimension participative qu'ils comportent. Les habitants des localités bénéficiaires participent à la concrétisation de ces projets par le biais d'une contribution financière de 25 % ou d'un apport en main d'œuvre et en matériaux. Les 75 % restants sont financés par l'ADS.

Ce dispositif est mis en place pour améliorer les conditions de vie des communautés par leur mise à contribution aux différents stades de réalisation de projets socio-économiques, conçus pour répondre à leurs besoins prioritaires. Il est géré au niveau central par la DAS et au niveau de la wilaya par la DASS.

- ♦ **Le programme d'aide au logement :** C'est une aide au logement social ou l'aide à l'habitat rural. C'est une aide financière octroyée à une catégorie de la population soit pour construire une maison, soit acquérir un logement social.

E) Autres mesures prises visant la création d'emplois durables :

- ♦ **Micro Crédit :** Dispositif créé en 1999 et géré par l'Agence de Gestion du Micro Crédit qui est sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale¹. Ce dispositif est exclusivement orienté vers les populations non bancables et son champ d'intervention couvre les populations vivant en état de précarité sociale. Ce crédit peut être destiné à l'achat de matières premières et à l'acquisition de matériels.

Son assiette est entre 40 000 DA et 1000 000 DA avec une bonification ou l'intérêt jusqu'à 90% de l'investissement.

- ♦ **Micro-entreprise :** dispositif géré par l'ANSEJ, son seuil est de 10 millions de DA avec un apport personnel de 10%.

Sous-section 2 : L'Agence Nationale de Gestion du micro-crédit (ANGEM):

On s'intéresse de plus près à ce dispositif étatique qui a été mis en place pour l'insertion des jeunes entrepreneurs qui ont des formations ou des diplômes dans leurs poches, ou l'Etat a mis à leur disposition ce dispositif pour la création de leur propre activité dans divers secteurs avec un emprunt qui varie entre 40 000 DA et 1000 000 DA sans intérêts, qu'on analysera dans le dernier chapitre par rapports aux femmes entrepreneures dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

2.1) Présentation du dispositif :

L'agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit, créée en par le décret exécutif n° 04-14 du 22/01/2004, pour l'insertion des chômeurs dans la vie professionnelle et active et leurs permettre d'exercer dans divers domaines et secteurs selon leurs qualifications. Mais, il faut que ces activités soient génératrices de revenus dans le but de l'amélioration de la situation familiale, économique et sociale et l'absorption du chômage toute en créant des postes d'emplois.

2.1.1) Les objectifs globaux du dispositif « Micro-Crédit » :

Parmi les objectifs principaux de l'ANGEM, on les cite comme suite :

¹ : Décret exécutif n° 08-10 du 27/01/2008, modifiant le décret exécutif n° 04-14 du 22/01/2004, portant création et fixant les statuts de l'Agence de Gestion du Micro-crédit, JORA n° 05.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

- La lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales, en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine ;
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus ;
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, aidant ainsi l'intégration sociale et l'épanouissement individuel des personnes.

2.1.2) Les missions de l'ANGEM :

Les principales missions du dispositif ANGEM sont, comme suit :

- Gérer le dispositif du micro-crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires de micro-crédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence ;
- Assister les bénéficiaires du micro-crédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre d leurs projets ;
- Il serait judicieux d'indiquer les principales mesures sur lesquelles s'est adossé ce déploiement, tel que :
 - La suppression de l'apport personnel ou sa réduction ;
 - La revalorisation significative des montants des crédits ;
 - L'extension du micro-crédit au financement de l'ensemble des activités ;
 - Les avantages fiscaux accordés aux bénéficiaires.

2.1.3) les types de financement proposé par l'ANGEM :

Dans ce tableau, nous avons essayé de combiner les différentes informations recueillies auprès du dispositif ANGEM, ainsi que les différentes lectures effectuées sur ce dispositif qui se penche vers la création d'entreprise et le montage de projets pour les femmes en grande majorité et l'accompagnement, le suivi et le remboursement.....etc.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Tableau 4: Les types de financement accordés par l'ANGEM, les remboursements

Type de financement	Définition	Conditions d'éligibilité	Les remboursements
Le financement mixte I : ANGEM / Promoteur	- Un micro-crédit qui ne dépasse pas 40 000 DA. - Destiné à l'achat de matières premières ; - Destiné exclusivement aux artisans qui activent aux domiciles ; - On le nomme PNR / AMP (Prêt Non Rémunéré pour l'achat de Matières premières).	- Avoir 18 ans et plus ; - Ne pas être affilié (ni CNAS, ni CASNOS); -Ne pas avoir bénéficié d'aide financière auprès d'autres dispositifs (ANGEM, CNAC..).	- Crédit remboursable sur 24 mois, avec un différé de 3 mois par tranches trimestrielles. - Le promoteur payera environ 5 000 DA/ mois.
LE financement mixte II : ANGEM / Promoteur	- Un crédit entre 40 001 DA et 100 000 DA ; - Destiné aux artisans pour l'achat de matières premières qui sont déjà en activité.	- Avoir 18 ans et plus ; - Les promoteurs ont le droit d'être affilié à la CASNOS ; - Le promoteur doit avoir une facture ou c'est l'ANGEM qui s'en charge du devis estimatif. - Ne pas avoir bénéficié d'autres aides financières.	-Crédit remboursable sur 36 mois avec un différé de 6 mois par tranches trimestrielles; -Le promoteur payera 8400 DA / mois.
Le financement triangulaire : ANGEM / Promoteur / Banque	-Un micro-crédit entre 100 001 DA et 1 000 000 DA ; -Destiné à la création d'une micro-entreprise ; - L'achat de MP, des équipements, la marchandise et l'aménagement du local.	- Avoir 18 ans et plus ; - Le promoteur ne doit pas être affilié ; - Ne pas avoir bénéficié d'autres aides financières ; - Avoir une qualification ; -Financement réparti : • 1% du promoteur ; • 29% ANGEM ; • 70% banque.	- Remboursable sur 11 ans, avec un différé de 3ans ; - Les 70% de la banque sur une période de 5 ans par tranche semestrielle ; - 29% de l'ANGEM sur une période de 3ans par tranches trimestrielles.

Source : Etabli par nous même à travers plusieurs lectures.

PARTIE I: L'entrepreneuriat social et son émergence en Algérie

Nous pouvons remarquer que l'ANGEM est un dispositif qui ouvre ces portes pour les jeunes chômeurs qui ont un certificat de formation pour monter leur propre projet ou entreprise dans divers secteurs et activités avec un crédit qui varie de 40 000 DA jusqu'à 1 000 000 DA, avec une longue durée de remboursement raisonnable et un taux de bonification à zéro pour cent (0 %).

Conclusion:

De tous ce qui a été développé dans ce chapitre, on peut conclure que l'ESS est apte au développement social des territoires, puisqu'elle s'adapte aux changements de la société pour avoir une réponse innovante et efficace aux attentes de la population.

Ainsi, on peut dire aussi, que l'innovation sociale et ESS sont complémentaires : car l'ESS est porteuse d'innovation sociale et l'innovation sociale permet de mieux évoluer les impacts de l'ESS et le renforcement de ces services et le respect d'autres formes traditionnelles qui figurent dans chaque territoire et l'installation de l'action sociale comme l'une des missions primordiales de l'innovation sociale.

Notre analyse de l'entrepreneuriat social en Algérie, qu'il y-a toujours la possibilité d'investissement dans tous les domaines, pour en dégager une valeur ajoutée économique, sociale ou sociétale et même environnementale. La création d'entreprises sociales serait une opportunité de développement du dynamisme de l'entrepreneuriat social. C'est ce qui donne plus d'importance à cette nouvelle façon d'entreprendre en adaptant les cadres législatifs et institutionnels à son développement.

Enfin, les dispositifs mis en œuvre par l'Etat pour assurer une équité et égalité entre les hommes et les femmes, pour un avenir meilleur sur le plan professionnel, économique, social, environnemental et garantir une forte cohésion sociale dans la société.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

Dans cette partie théorique, nous avons posé d'une part, les bases théoriques sur l'Economie Sociale et Solidaire, qui est le remède des maux socio-économiques que ni l'Etat, ni le privé ne peuvent les satisfaire et apporte une réponse innovante, efficace et durable. D'autre part, nous avons traité l'action sociale qui est dominée par les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales), mais cette dernière à elle seule n'est pas efficace par manque d'adaptabilité aux changements des besoins et leur différenciation d'un territoire à un autre.

Les organisations de l'ESS sont présentes, notamment les associations qui apportent plus d'innovations aux obstacles économiques, sociaux et environnementaux en appuyant la création d'emploi, l'intégration sociale et la cohésion sociale et l'amélioration des services sociaux locaux...etc.

L'inclusion sociale est prise en charge par l'action sociale, puisque l'Algérie dispose de plus de 65% de la population globale est des jeunes des moins de 30 ans, c'est ce qui demande la prise en charge d'un tel capital humain ou la plupart des chômeurs sont des diplômés, mais est-elle suffisante.

L'ESS, l'innovation sociale et la cohésion sociale sont là pour faire face aux inégalités et aux exclusions des personnes défavorisées, handicapés, les personnes âgées...etc.

L'action sociale à travers la DASS et le micro-crédit (ANGEM) sont mis à la disposition de la population par l'Etat pour baisser le taux de chômage, créer des emplois, renforcer l'inclusion sociale de la population défavorisée et surtout offrir les même opportunités aux femmes sur le marché du travail (entrepreneuriat féminin)...etc.

Partie II : Le management des entreprises sociales et essai d'évaluation de l'action sociale et de l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction de la deuxième partie :

L'Algérie a connu des changements sur le plan économique, politique et social depuis le colonialisme, les deux chocs pétroliers, la guerre civile...etc. en d'autres termes une série d'évènements qui se sont répercutés sur la vie et le quotidien de la population algérienne.

L'action sociale en Algérie tient à l'intervention directe de l'Etat pour construire le lien social et lutter contre toutes formes d'exclusion et de pauvreté. Les Plans d'Ajustements Structurels imposés par le FMI ont empiré les choses par de nouveaux problèmes. D'où l'appui à la solidarité religieuse et traditionnelle prend place et elle sera assimilée à une forme de solidarité. L'économie sociale apparaît pour prendre en charge les couches les plus défavorisées et les exclus du marché du travail et vivant dans une précarité sociale importante. C'est ce qui a poussé l'Etat à la création du ministère de la Solidarité Nationale et de l'ADS en 1996.

La femme algérienne n'a jamais été passive même pendant la guerre, d'où les pouvoirs publics ont mis à sa disposition l'ANGEM comme dispositif d'aide financière dédié à la femme rurale pour créer sa propre activité et créer cette dynamique entrepreneuriale au niveau local.

Cette partie comporte deux chapitres, dans le premier chapitre nous analysons le management des entreprises sociales qui montrera la difficulté du management stratégique et opérationnel qui va être plus compliqué pour satisfaire l'ensemble des parties prenantes de l'organisation sociale, ainsi que la réalité des femmes entrepreneures en Algérie vers l'entrepreneuriat féminin de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers le dispositif ANGEM, et l'action sociale menée par la DASS par rapport à son efficacité à la demande sociale.

CHAPITRE III : les particularités du management des entreprises sociales et l'entrepreneuriat féminin en Algérie.

Introduction

Les entreprises sociales et leurs dirigeants sont confrontés aux principaux enjeux opérationnels, on peut synthétiser quatre enjeux des entreprises sociales¹ :

- Equilibrer son modèle économique ;
- Manager les entreprises sociales ;
- Evaluer l'impact social ;
- Changer d'échelle : le développement des entreprises sociales.

Au sens plus large, le management c'est l'ensemble des pratiques mises en œuvre pour conduire une organisation. Ici, il s'agit plus particulièrement de l'art de conduire les hommes, qui renvoie à deux dimensions complémentaires de l'entreprise sociale : **le management stratégique** des parties prenantes, qui se concrétise dans « la gouvernance » de l'entreprise et **le management opérationnel** orienté vers l'animation des équipes salariées et bénévoles.

On va tenter d'analyser ce management spécifique aux entreprises sociales pour mieux comprendre son fonctionnement dans la première section.

Ensuite, l'entrepreneuriat féminin prend de l'ampleur dans les pays du Maghreb et en particulier en Algérie. Pour comprendre ce nouveau phénomène beaucoup de chercheurs se penchent vers les facteurs socioculturels pour comprendre le rôle de la femme entrepreneure dans son pays.

¹ : BARTHELEMY (A) & SLITINE (R), (2011), « *Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général* », Vuibert, p. 87.

Section 1 : Du management stratégique au management opérationnel des entreprises sociales :

Sous-section 1 : Le management stratégique :

Alfred Chandler (1960) est le premier à définir la stratégie d'entreprise, elle consiste à définir les objectifs et les buts fondamentaux de l'organisation à long terme, puis choisit les méthodes d'action et d'allocation des ressources qui permettront d'atteindre les buts ou même ses objectifs. On peut tirer trois éléments¹ :

- Décision stratégique ;
- Décision tactique ;
- Décision opérationnelle.

Donc, la stratégie s'est introduite dans le domaine des affaires « l'art de la guerre », d'où les premiers auteurs dans le domaine de la gestion (1950) sont Harvard Business School, selon ce courant de pensée les objectifs de la firme sont fixés par les propriétaires (actionnaires), et mise en œuvre par les dirigeants après l'examen interne et externe de la situation ou de la prévision stratégique (opportunités /menaces, forces / faiblesses).

Dans *le processus stratégique*, qu'on peut définir comme l'ensemble de réflexions et d'actions, qui étape par étape amène l'organisation à prendre les décisions importantes influençant sa structure et son mode de fonctionnement. On peut expliquer tout ça par :

a) *Diagnostic stratégique* :

- L'analyse de l'environnement (externe) : menaces / opportunités.
- L'analyse de l'entreprise (interne) : forces / faiblesses.
- Comparer entre les objectifs et les stratégies envisageables.

} Prévision stratégique

b) *Décision stratégique* :

- Ecart stratégique et sélection d'une stratégie.
- Opter pour une meilleure stratégie

¹ : AIDAT (), cours de management des entreprises sociales, Master II, Management territorial et Ingénierie de projets, UMMTO, 2014 / 2015.

c) La mise en œuvre d'un plan opérationnel

- Répartir la décision stratégique en décisions opérationnelles.
- Budget / contrôle.
- Rétroaction en vue d'améliorer les résultats.

1.1) Le management des équipes stratégiques : la gouvernance des entreprises sociales :

Le management stratégique, incarné dans la « gouvernance » de l'entreprise, recouvre « les relations entre les différentes parties prenantes afin de déterminer la direction et la performance d'une organisation ».¹

Qu'elles sont les enjeux et les types de management auxquelles les entreprises sociales sont confrontées pour une meilleure performance économique et sociale ? Car la composition des entreprises sociales diffère des entreprises capitalistes par l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans le but qu'elles réussissent leur mission et atteignent leur impact social maximum.

➤ Le rôle et les missions des acteurs stratégiques :

Au sein des entreprises sociales, le pouvoir est détenu par l'ensemble des parties prenantes (stakeholders) qui est au centre, et pas uniquement les actionnaires (shareholders). La gouvernance repose sur un équilibre chaque fois différent en fonction de la nature des projets, de la structure juridique adoptée et des parties prenantes impliquées.

Au niveau stratégique, on distingue les instances « *politiques* » et les acteurs « *opérationnels* ». En effet, cela renvoie d'un côté aux membres du conseil d'administration élus ou désignés et de l'autre côté à la direction générale salariée. C'est ce qui permettra de comprendre les dynamiques au sein des entreprises sociales et les modes de prise de décision et afin d'avoir une gouvernance efficace qui dépendra de la bonne articulation entre ces deux types d'acteurs.

La direction générale d'une entreprise sociale est composée de salariés sous la responsabilité du directeur général, lui-même nommé par le conseil d'administration. Son rôle

¹ : MONKS (R) & MINOW (N), (1995), « Corporate Governance, Cambridge University Press.

est principalement de mettre les décisions définies par le conseil d'administration, de gérer le pilotage quotidien de l'entreprise et de faire en sorte d'atteindre les objectifs fixés.

Alors que, le conseil d'administration est primordial, pour constituer réellement l'organe de décision de la politique d'entreprise en garantissant son éthique et sa finalité. Il doit être le lieu du dialogue autour du projet ainsi que les grandes orientations à donner à l'entreprise sociale et il est également associé aux principales décisions de l'entreprise, en particulier celles qui l'engagent à long terme. C'est également le lieu du contrôle et de l'évaluation des résultats obtenus.

En associant les parties prenantes au projet fait souvent partie du cœur même de l'innovation sociale, car c'est l'une des caractéristiques communes à de nombreuses initiatives est la volonté d'impliquer les différentes parties prenantes dans la gouvernance du projet et ainsi de travailler « avec » les bénéficiaires du projet.

On distingue deux grands types de gouvernance : les entreprises sociales qui adoptent les statuts de l'économie sociale (coopérative, association, mutuelle) et celles qui choisissent les statuts d'une entreprise classique (Société Anonyme, Société A Responsabilité Limitée, Société Par Action Simplifiée).

1.1.1) La gouvernance des entreprises sous-statuts de l'économie sociale :

Le pouvoir dans une entreprise capitaliste est en fonction de l'apport du capital de l'actionnaire. Alors que, dans une entreprise sociale c'est la fameuse formule « *une personne, une voix* », ou chacun au sein du conseil d'administration a le même pouvoir que les autres membres pour déterminer les orientations stratégiques de l'organisation, comme suit :

- ❖ **Les mutuelles** : qui a la notion de « double qualité » :
 - L'assuré qui est également l'assureur ;
 - Les usagers font partie exclusivement du conseil d'administration et de l'assemblée générale.
- ❖ **Les coopératives** : ont aussi une double qualité pour les clients :
 - Associé ;
 - Usager.
- ❖ **Les associations** : la plupart des personnes concernées qui représentent fortement le conseil d'administration pour représenter l'intérêt des bénéficiaires.

Donc, on peut dire que le slogan de l'entreprise sociale est bien d'indiquer que les clients sont à la fois les bénéficiaires du service et les propriétaires de l'entreprise.

1.1.2) La gouvernance des entreprises sociales sous statuts classiques :

Ce type d'entreprises sociales choisissent un fonctionnement plus souple et mettre des « garde-fous » pour garantir la finalité sociale de leurs activités. C'est-à-dire se concentrer de plus près à l'investissement social qu'à l'investissement financier. Pour garantir une la mission sociale est l'appartenance de ce type d'entreprises sociales à un groupe dirigé par une association mère et même elles mettent souvent en place un pacte pour limiter la rémunération en capital des actionnaires.

Donc, dans ce cas, le mode de désignation des responsables politiques de l'entreprise se fait sur la base de leurs compétences et de leur influence. Ce type d'entreprise accordent plus d'importance aux les connaissances techniques ou les réseaux que les administrateurs peuvent apporter à l'entreprise qu'à la dimension démocratique qu'accordent les entreprises sous statuts de l'économie sociale.

Les différentes parties prenantes viennent de divers domaines et secteurs avec des compétences diverses et complémentaires pour soutenir et accompagner l'équipe de direction salariée, d'où le capital social et relationnel des membres du conseil d'administration est essentiel pour la réussite du projet.

1.2) L'évolution du management stratégique des entreprises sociales :

La recherche de la performance économique et sociale avec une gouvernance de diverses parties prenantes est l'un des défis fondamentaux des dirigeants des entreprises sociales.

- ♦ **La séparation et équilibre des pouvoirs :** Dans le traditionnel, d'une structure à une autre, le poids de la répartition des pouvoirs différent entre les instances techniques et politiques en termes d'activité et de fonctionnement.

En restant toujours dans les formes traditionnelles, la séparation claire des pouvoirs entre les fonctions politiques et techniques est l'une des missions et champs d'interventions des acteurs stratégiques, dans le but de dynamiser la gouvernance au sein de ces organisations.

Le rôle des administrateurs est d'identifier les enjeux sociaux du projet pour assurer sa pérennité et porter une vision stratégique.

♦ **Ces limites et enjeux de la séparation des pouvoirs (traditionnels) :**

- Il existe une dérive qui consiste à trop souvent cantonner les élus dans la gestion de quelques « bonnes œuvres » pour mieux les empêcher de contribuer à l'élaboration d'une réflexion stratégique.
- Dés fois, la mauvaise connaissance mutuelle des deux types d'acteurs stratégiques entraîne des effets pervers : d'une part, les bénévoles peuvent soupçonner les salariés de profiter les salariés de profiter de leurs compétences pour monopoliser les pouvoirs, et d'autre part les salariés estiment que les bénévoles ne sont pas assez au fait des dossiers pour être en mesure de prendre des décisions pertinentes.
- Le directeur peut devenir un « super technicien », réduisant le rôle du directeur à celui de « super intendant ».
- Le directeur dispose plus de temps et d'informations que le président, peut abuser de la confiance du conseil d'administration et risque une absence de véritable transparence dans la gestion.

♦ **La coopération au service du projet :**

Les légitimités dans ces entreprises se fait à travers l'articulation harmonieuse des rôles de chacun des parties prenantes.

La vision d'une séparation claire entre le pouvoir politique et la direction salariée cède progressivement la place à une collaboration plus étroite entre les différents acteurs stratégiques de l'entreprise.

L'implication des administrateurs au-delà des réunions d'instance et peuvent s'inscrire dans un programme de travail suivi, car il permettra l'échange de vues entre des personnes qui ont des postures et des visions différentes de l'entreprise sociale.

On peut dire que c'est un croisement entre une vision « experte » ou « technique » des salariés et une vision « engagée » ou « militante » des élus qui nourrit l'affirmation du projet.

Sous-Section 2 : le management opérationnel des entreprises sociales

2.1) Du dirigeant au leadership au sein d'une entreprise sociale :

Le management opérationnel est focalisé sur le court terme et les actions quotidiennes. La question qui se pose pour le management opérationnel est-il possible de «manager» autrement.

Un certain nombre d'auteurs sont d'accord pour dire qu'il existe des principes de management universels, les règles du management sont les mêmes mais il faut prendre en compte certaines spécificités. Le management opérationnel d'une entreprise sociale est :

En premier lieu, le management des ressources humaines qui est révélateur des tensions entre l'économique et le social; En second lieu, le management des ressources humaines ne comprend pas uniquement les salariés, il doit également prendre en compte les bénévoles, ressources précieuses qu'il faut savoir mobiliser judicieusement.

Tableau N° 05 : la répartition du management opérationnel

Le management opérationnel	
Le management des salariés d'une entreprise sociale	Le management des bénévoles
- Recruter les profils des salariés ; - Fidéliser les ressources humaines ; - La politique salariale.	- L'implication des bénévoles ; - Adapter le management des ressources humaines à la gestion des bénévoles ; - Définir une véritable politique de recrutement concernant l'intégration des bénévoles par tout responsable d'entreprise sociale ; - Fidéliser les bénévoles ; - Le renforcement de la communication interne ; - Certaines grandes entreprises incitent leurs salariés à s'impliquer dans les entreprises sociales sous forme de bénévolat ou mécénat de compétences.

Source : Etablis par nous même à travers différentes lectures.

Avant d'expliquer les deux éléments précédents, on va s'intéresser de plus près à la posture du dirigeant d'entreprise sociale : qu'il soit manager ou leader ?

2.1.1) Le dirigeant d'Entreprise Sociale :

Le mouvement de l'entrepreneuriat social, matérialisé à travers l'économie sociale et cernait sur la dimension collective des projets : qui s'est développé par les enjeux de taille et la question du leadership a été dérobée. C'est ce qui spécifie de nombreuses coopératives, mutuelles et associations tiennent toujours compte de la dimension culturelle dans leurs projets.

L'émergence de la personnalisation de l'entrepreneur social qui touche la question du leadership, donc, la dimension individuelle prend le dessus par rapport à la dimension collective autour de nombreux projets qui naissent et se développent de plus en plus en entrepreneuriat social.

Le style du leadership et une vision d'une manière opérationnelle s'imposent, pour adopter un management qui laisse une large place de l'entrepreneuriat en interne, dans le respect de valeurs partagées.

2.1.2) Les types de leadership : Dans une entreprise sociale, il existe quatre types de leadership en fonction de leur stade de structuration :

- ✚ **Le leadership charismatique** correspond aux projets en cours d'émergence. La « théorie du charisme » explique comment les leaders entraînent les acteurs du projet et impulsent des changements profonds.
- ✚ **Le leadership directif** est adapté aux entreprises sociales qui commencent à s'institutionnaliser et à avoir besoin de règles claires et structurées.
- ✚ **Le leadership participatif** est pertinent pour les projets qui se trouvent dans une phase de décentralisation, c'est-à-dire ceux qui cherchent à se rapprocher des territoires (la proximité).
- ✚ **Le leadership doit de venir politique** lorsque les projets deviennent de véritables « groupes sociaux » et acquièrent une certaine légitimité, particulièrement auprès des pouvoirs publics.

2.2) Le management des salariés d'une entreprise sociale :

Comme nous l'avons vu, les dirigeants des entreprises sociales sont confrontés au même défis que les entreprises classiques : ils doivent tout deux respecter les mêmes règles légales et réglementaires, ainsi de recruter les meilleurs profils et gérer leurs évolutions et de les fidéliser.

2.2.1) Recruter les profils adaptés : Les entreprises sociales doivent trouver les compétences adaptées à leur culture spécifique, car il n'existe pas de réponse universelle dans la recherche du profil idéal et il dépend d'un certain nombre de facteurs :

- La culture d'entreprise ;
- Le poste occupé ;
- La recherche de complémentarité avec les salariés déjà en fonction.

Pour les entreprises de l'économie sociale comme les grandes mutuelles, coopératives sont demandées aux salariés de partager le projet social de l'entreprise. Donc, la recherche de nouveaux salariés portera plus sur les compétences techniques et professionnelles du candidat.

La culture d'entreprise est perçue par les salariés progressivement, c'est l'une des raisons pour lesquelles elles font appel à la promotion interne pour promouvoir les nouveaux postes, en particulier les postes stratégiques.

Le bon équilibre entre compétences professionnelles et partage des valeurs sociales de l'entreprise varie en fonction des postes occupés car il est indispensable de partager les valeurs de la société, pour pouvoir les transmettre le mieux possible et agir selon les principes directeurs. Ainsi, plus on s'élève de la hiérarchie, plus l'exigence de partager des valeurs fondamentales de l'entreprise est importante.

Enfin, la prise en compte de la complémentarité avec les acteurs déjà présents dans l'entreprise dans le but de l'adapter aux défis que l'entreprise sociale doit relever et à sa stratégie et renforcer le dialogue interne et externe de l'entreprise sociale.

2.2.2) Fidéliser les ressources humaines : Les pratiques de management des ressources humaines sont très variables d'une entreprise sociale à une autre. La plupart d'entre-elles donnent trop d'importance aux salariés telles que les grandes banques coopératives et ou les assurances mutualistes.

Alors, que d'autres entreprises sociales optent pour d'autres méthodes de management des ressources humaines respectueuses des salariés et favorisent une forte responsabilisation de ces derniers tels que les sociétés coopératives et participatives (SCOP). Mais, certaines structures mettent de côté ce type de management.

Les spécialistes des ressources humaines évoquent souvent la question de ***management participatif*** comme élément de motivation important.

Les limites :

- Même un entrepreneur social peut être tenté de négliger ses salariés et de se concentrer de manière trop exclusive sur la performance, les résultats tangibles et le court terme.

- Légitimement, le manager social aura à cœur de placer la personne au centre de l'organisation, mais ce n'est pas toujours le cas.

Gregory Dees résume ce décalage en indiquant que : « *les entrepreneurs sociaux peuvent délaissier les équipes au nom d'une plus grande mission, tout comme les entreprises classiques peuvent sacrifier leurs salariés sur l'autel des profits.¹* ». De l'ère du « *client roi* » dans les entreprises classiques pourrait ainsi correspondre la « *finalité sociale reine* » dans les entreprises sociale.

La stratégie de certaines entreprises consistera à renforcer l'attachement des salariés à la mission sociale de l'entreprise à développer une politique d'implication et d'identification car dans ce cas la motivation des salariés est liée à l'impact social de l'action à laquelle ils contribuent, et son évaluation contribue à légitimer, en interne et en permanence, leur action quotidienne.

On peut dire que ce système de management des collaborateurs en cohérence avec la stratégie de l'entreprise. Ce qui ne donne pas assez d'importance aux conditions de travail des salariés par « le management des valeurs » qui peut représenter un risque de dérive pour le management des entreprises sociales. Même certaines entreprises sociales ont la possibilité de proposer des évolutions de carrières pour fidéliser leurs salariés.

¹ : DEES J. G., EMERSON J., ECONOMY P., (2002), « *Strategic Tools for Social Entrepreneurs : Enhancing the Performance Enterprising Non profit* », Sussex, John Wiley.

2.2.3) La politique salariale : quel équilibre trouver? La politique salariale diffère d'une entreprise sociale à une autre et la limitation des écarts de salaires s'inscrit dans une volonté d'équité et de cohérence avec la finalité non lucrative de la plupart des entreprises sociales.

Dans la culture des entreprises sociales c'est très difficile de lier la rémunération à un résultat. Dans le but de fidéliser les salariés et d'éviter une trop forte rotation du personnel, certaines organisations innovantes mettent en œuvre des primes en fonction des l'atteinte d'objectifs économiques mais surtout sociaux.

2.3) Le management des bénévoles :

Les bénévoles sont une ressource importante pour les structures qui réussissent à la mobiliser et participer aux projets sociaux, en faisant bénéficier la structure de leurs compétences ou de leurs réseaux.

On peut dire que ce type de management est destiné à l'adaptabilité du management des ressources humaines à la gestion des bénévoles, qui est l'une des occupations de entreprises sociales aujourd'hui, dans le but de mettre en place tant au niveau de l'intégration que de la fidélisation des bénévoles.

L'entreprise sociale se doit de définir les rôles des bénévoles et leurs champ d'action, ainsi qu'une méthode de sélection des compétences et profils recherchés.

2.3.1) Fidéliser les bénévoles : c'est l'implication et la motivation des bénévoles pour assurer la pérennité de l'organisation à but non lucratif.

L'entreprise sociale se doit de développer cette véritable gestion dynamique leurs bénévoles et même organiser le parcours d'intégration pour les nouveaux bénévoles arrivants. Ainsi, les salariés doivent animer et gérer leurs interventions pour servir efficacement le projet social. La définition d'une mission jouant le rôle de cadre de référence peut constituer un outil de dialogue utile avec le bénévole pour faire le point sur son engagement.

2.3.2) Renforcement de la communication interne : Ce dialogue interne dans l'entreprise sociale pour les bénévoles leurs permettra de partager la culture de l'organisation et en connaître les grandes évolutions.

On trouve des formations spécialisées destinées aux bénévoles dont leur intégration à long terme en professionnalisant leur action et donner un vrai sens à leur engagement.

2.3.3) Certaines grandes entreprises incitent leurs salariés à s'impliquer dans les entreprises sociales sous forme de bénévolat ou mécénat de compétences : le but c'est de saisir les nouvelles opportunités qui peuvent être un véritable avantage pour les entreprises sociales.

Cette évolution du bénévolat et du mécénat de compétences nécessite de la part des structures sociales un effort important de prise de recul pour identifier les opportunités de mobilisation de bénévoles en définissant les missions, les délégations et les modalités de coopération interne. Elle est l'un des vecteurs de rapprochement stratégique avec les entreprises classiques.

En résumé, le management d'une entreprise sociale est en effet une aventure humaine qui repose la question de la place de la personne dans l'entreprise. Le projet social étant l'horizon de cette dernière, le défi des responsables est bien d'animer et de mobiliser leurs équipes dans un souci de cohérence dans le partage de la vision et de la responsabilité du projet, à travers la reconnaissance et la valorisation des efforts fournis soient par les salariés ou les bénévoles.

La dimension centrale du management d'une entreprise sociale est de savoir conjuguer les légitimités des bénévoles, des administrateurs, des salariés, mais aussi des bénéficiaires et des partenaires, c'est-à-dire de trouver l'équilibre entre les différentes parties prenantes.

Section 2 : La théorie sur l'entrepreneuriat féminin et son analyse en Algérie.

La femme n'est pas passive, elle trouve sa place dans tous les domaines (agricoles, industrielles, commerciales...etc.), on va essayer de s'inspirer de quelques théories et auteurs pour nous inspirer de l'approche genre, de la femme entrepreneure et du contexte socioculturel de cette dernière.

Sous-section 1 : L'entrepreneuriat féminin : approche théorique et conceptuelle

L'émergence du métier de la femme entrepreneure, d'où beaucoup de chercheurs s'intéressent de plus près à ce nouveau phénomène qui prend beaucoup d'ampleur dans le monde entier. La plupart des auteurs et études se penchent pour une analyse de la place de la femme entrepreneure dans le contexte socioculturel de son pays.

On va tenter d'analyser l'entrepreneuriat féminin dans un contexte socioculturel dans cette section et puis de l'analyser avec le dispositif ANGEM dans la wilaya de Tizi-Ouzou dans le dernier chapitre.

2.1) L'entrepreneuriat féminin par « l'approche genre¹ » :

L'entrepreneuriat et le genre sont présents pour analyser l'entrepreneuriat féminin dans un contexte économique, social et culturel pour le favoriser et le développer.

« L'approche-Genre » permet d'examiner les différentes opportunités offertes aux hommes et aux femmes, d'où chaque homme ou femme a un rôle spécifique dans le développement économique et social du pays.

La nouvelle approche d'IFD (Intégration des Femmes dans le Développement), qui a bousculé de la conférence de Mexico en 1975, pour que les femmes puissent participer aux projets de développement et la création de projets pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Cette approche est appréhendée par les différences stratégies innovantes telles que les microcrédits.

2.1.1) La femme entrepreneure :

Les femmes possèdent et dirigent leurs propres entreprises comme le dit LATOUCHE que la femme entrepreneure est assimilée « *ce n'est que la personne (la femme) qui possède et dirige une entreprise que l'on peut désigner comme femme entrepreneure²* ».

La femme entrepreneure est « une femme entrepreneure se définit comme une femme personne physique, venant d'une situation d'inactivité, de chômage ou de salariée dépendant d'un employeur, ... crée une nouvelle entreprise indépendante, en assumant les responsabilités managériales et les risques qui sont liés à la production de richesses envisagées³ ».

On peut dire à travers plusieurs lectures que la femme entrepreneure est une femme indépendante, qui prend des risques dans le but de changer sa vie professionnelle, sociale et économique, en créant de nouvelles richesses et une nouvelle entreprise en son propre compte.

¹ : BOUFENIK F, (2003), « Travail et genre en Algérie », Colloque Rabat, 11 et 12 avril, p. 2.

² : LATOUCHE CH, (2006), « L'observatoire de l'entrepreneuriat féminin », FUDICIAL, p.13.

³ : CHALAL F, (2013), « Les femmes entrepreneures à Bejaia : réalité et perspectives », 4^{ème} journée internationale sur l'entrepreneuriat des jeunes, Université de Biskra, Avril, p. 2.

Par la consultation de plusieurs documents, on essayera de résumer les rôles de la femme entrepreneure, on cite comme suit :

- ◆ C'est un moteur déterminant pour un pays ou un territoire ;
- ◆ Source d'innovation, sur le plan du management, d'organisation et l'exploitation de nouvelles opportunités d'affaires ;
- ◆ L'amélioration du statut social, la formation et l'état de santé des femmes et de leurs familles ;
- ◆ La création de nouvelles activités et des nouveaux emplois et instaurer une forte inclusion sociale ;
- ◆ La participation au développement économique et social de son territoire qui va voir des retombés sur le pays ;
- ◆ Une catégorie importante d'agent économique et politique sur le territoire ;
- ◆ Jouent un rôle très important dans l'investissement et la stimulation de la concurrence ce qui conduit inévitablement à la diversification de l'économie.

2.2) Le contexte socioculturel de l'entrepreneuriat féminin :

D'un pays à un autre, les exigences et les valeurs culturelles diffèrent pour identifier le contexte de la création d'entreprise chez les femmes qui entreprennent.

Des chercheurs spécialistes dans le domaine considèrent le contexte socioculturel comme étant des barrières socioculturelles.

Avec nos propres termes, c'est les limites de la participation de la femme dans la vie économique, sociale et culturelle. Sauf que pour cerner ce contexte socioculturel, on s'intéressera aux facteurs socioculturels qui diffèrent d'un pays à un autre.

2.2.1) Les facteurs socioculturels :

Selon Robert PATUREL et Zahra ARASTI (2006)¹, les facteurs environnementaux tels que les normes sociales, les coutumes, les régulations politiques et variables économiques diversifiés d'un pays à un autre, comme suit :

¹ : PATUREL R et ARASTI Z, (2006), « Les principaux déterminants de l'entrepreneuriat féminin en Iran », l'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales, Haute école de gestion (HEG) Fribourg, Suisse, p 14.

Tableau N° 06 : Les facteurs socioculturels selon PATUREL et ARASTI :

Les facteurs socioculturels	Explication
1. Les normes sociales	Les coutumes, le regard de la société envers l'entrepreneuriat féminin et si l'un des proches, amis ou familles ont une activité et sa donne lieu à exemple de modèle à suivre pour les femmes.
2. L'optimisme de l'entourage	Le mauvais entourage constitue un obstacle, et le rôle de l'entourage envers les femmes entrepreneures est primordial pour la création de leurs entreprises.
3. Les convictions traditionnelles de la société	Les convictions religieuses et traditionnelles du pays peuvent favoriser ou défavoriser l'entrepreneuriat féminin...
4. Le niveau de formation	Le niveau de formation sur l'activité de l'entreprise, sur la créativité, le business model, les technologies d'informations....
5. Le rôle des modèles	La motivation des femmes pour l'entrepreneuriat est due à l'existence des modèles au sein de la famille ou des amis comme facteur influençant.
6. Les catalyseurs sociaux	C'est les facteurs qui poussent ou obligent les femmes à devenir entrepreneures. Selon ces deux auteurs toujours, précisent l'insatisfaction du dernier emploi, l'impossibilité d'envisager une promotion à terme...
7. L'équilibre entre la famille et le travail	L'une des difficultés de l'entrepreneuriat féminin est la difficulté à gérer le travail extérieur et le travail domestique, Selon Robert PATUREL et Zahra ARASTI 36% des entrepreneurs féminins diplômées ont mentionné un équilibre difficile entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Source : PATUREL R et ARASTI Z, « Les principaux déterminants de l'entrepreneuriat féminin en Iran », l'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales, Haute école de gestion (HEG) Fribourg, Suisse, Octobre 2006, p. 14.

Sous-section 2 : L'entrepreneuriat féminin en Algérie

Il est plus que primordial de s'intéresser à l'entrepreneuriat féminin en Algérie, puisque on se basera sur des données fiables et officielles.

Les facteurs socioculturels, économiques et le genre féminin constituent ce processus entrepreneurial par la création d'emplois. On va essayer de s'attacher aux différentes caractéristiques d'un entrepreneuriat féminin en Algérie.

2.1) La réalité du genre féminin en amont de l'entrepreneuriat : les femmes et le marché du travail :

Les raisons qui poussent l'étude de l'emploi féminin nécessite d'avoir un aperçu sur la réalité de ce genre en amont du marché du travail et cela comme la suite :

- Permet de prévoir en quelque sorte la participation du genre féminin à la demande d'emploi ;
- Permet de caractériser la demande d'emploi par niveau de qualification et par spécialité ;
- Elle peut même nous apporter une vision approximative sur les futures femmes créatrices de projets d'entreprises.

2.1.1) Le profil de la femme entrepreneure en Algérie :

On constate une absence d'étude de l'entrepreneuriat féminin en Algérie. Anne Gillet (2003)¹ propose une première classification du profil socioprofessionnel de la femme chef d'entreprise algérienne, à savoir :

A. Femme issue d'une construction « Familiale » : Ce sont des femmes qui ont suivi peu d'études et qui ont travaillé dès leur jeune âge, elles ont un parcours « atypique ». D'autres ont créé leurs entreprises à l'aide de leurs familles, en contribuant avec un capital financier. Anne Gillet donne deux exemples différents de femmes qui sont issues d'une construction culturelle familiale qui soutient la femme créatrice d'entreprise.

¹ : GILLET A, (2003), « L'entrepreneuriat des femmes en Algérie : dynamiques économiques et sociales, motivation et trajectoires socioprofessionnelles », CNAM-GRIOT, Paris, p. 7.

B. Femme héritière d'entreprise « Héritage entrepreneurial d'entreprise » : Il s'agit de femmes d'un certain âge, qui héritent de leurs maris et qui reprennent avec succès et compétence la direction de l'entreprise. Elles n'ont généralement pas suivi d'études.

D'autres qui sont jeunes héritières de leur père et qui ont fait des études universitaires poussées arrivent à développer des pratiques de travail nouvelles. Pour Anne Gillet l'héritage constitue un moyen pour ces femmes d'être repreneuses d'entreprises.

C. Jeune femme créatrice d'entreprise soutenue d'un réseau familial « Tradition familiale entrepreneuriale » : Ce sont des jeunes femmes qui se lancent dans la création d'entreprises dont le niveau d'étude se situent au baccalauréat. L'aide vient du père ou du mari qui possède déjà une entreprise. Là c'est la tradition familiale entrepreneuriale qui rentre dans le jeu pour que ces femmes entreprennent.

D. Femme issue du milieu universitaire « Un aboutissement logique des études » : certaines professions sont un aboutissement logique de fin de parcours universitaire. Elles impliquent la création d'entreprises avec quelques salariés. Les jeunes femmes qui créent ces activités recourent à des économies personnelles ou à l'aide de la famille.

E. Femme innovatrice « Des idées nouvelles en rupture avec les parcours professionnels antérieurs » : Ces femmes chefs d'entreprises développent des idées de produits ou de services nouveaux, qui accompagnent et facilitent les évolutions des femmes en Algérie. Anne Gillet cite l'exemple de celles qui ont développé l'idée originale de rendre service aux femmes qui travaillent et n'ont plus le temps de préparer tous les repas selon un mode traditionnel, elles proposent ces produits avec une grande qualité.

F. Femmes Issue du milieu professionnel « La continuité d'expériences professionnelles dans un métier » : Ce sont les femmes qui ont eu un parcours professionnel comme « ouvrières » dans une entreprise, et qui décident de créer dans le même domaine professionnel ou celles qui ont eu un parcours d'études poussées en économie et en gestion, puis occupent un poste cadre dans une administration commerciale. Comme le confirme Anne Gillet que le choix de la création est le fruit de l'exercice d'un métier, d'une conviction sociale et des opportunités locales.

2.1.2) Les difficultés rencontrées par les femmes entrepreneures en Algérie :

Les sociologues arrivent à identifier un certain nombre d'obstacles qui limitent l'accès des femmes aux initiatives de création d'entreprises, comme suite :

- ↳ L'existence d'obstacles socio-culturels ;
- ↳ Le manque d'information ;
- ↳ Les insuffisances en matière de formation ;
- ↳ Les difficultés d'accès aux crédits ;
- ↳ Le manque de culture entrepreneuriale ;
- ↳ L'isolement des femmes dans les petites entreprises constitue un handicap lourd ;
- ↳ L'inexistence de centres de conseil et d'accompagnement des femmes.

Les difficultés auxquelles les femmes entrepreneures algériennes sont confrontées, on trouve¹ :

- ↳ **Conciliation de la vie familiale et professionnelle :** « Toutes les femmes entrepreneures interviewées déclarent travailler dur, le temps consacré aux tâches domestiques, aux enfants en plus de celui consacré au travail au sein de l'entreprise fait d'elles des (Superwoman) ».
- ↳ **Les charges professionnelles et fiscales :** « Toutes les femmes entrepreneures interviewées déclarent que parmi les grands problèmes auxquels, elles sont confrontées, ce sont ceux liés aux charges professionnels et fiscales ».
- ↳ **Environnement à risque :** « elles considèrent que leur environnement est hostile ».
- ↳ **Les problèmes d'accès au financement et au marché :** « Le marché des appels d'offres insuffisamment structuré (information, transparence des règles du jeu) ».
- ↳ **Difficultés liées à la gestion de leurs entreprises :** « Une perception des difficultés de gestion de l'entreprise plutôt égalitaire. Un peu plus de 1/3 des entrepreneures estiment que les femmes connaissent de difficultés que les hommes ».

Rajoutant à cela TAYA Yasmina² la présidente de l'association SEVE, selon une enquête qu'elle avait menée pour comprendre la femme entrepreneure algérienne, selon une étude

¹ : BENGHABRIT-REMAOUN (N) et RAHOU (Y), (2008), « Atouts et difficultés de l'entrepreneuriat féminin : analyse d'enquête », Colloque sur l'émergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Alger, Mars, p. 18.

² : TAYA Y, (2008), « Intervention de madame TAYA Yamina : Présidente de l'association SEVE (Savoir et Vouloir Entreprendre) », Colloque international sur l'Emergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Alger, Mars.

qu'elle a mené auprès d'un échantillon de 15 femmes chefs d'entreprises de la wilaya d'Alger. Elle cite les difficultés suivantes :

- ↳ **Marché pour le secteur BTPH :** « Les femmes activant sur dans le secteur des travaux publics disent avoir des problèmes pour se faire obéir sur les chantiers, surtout au début de leur carrière ».
- ↳ **Valeurs socioculturelles négatives :** « La femme entrepreneure subit des contraintes liées aux mentalités de la société ».
- ↳ **Difficultés d'accès au crédit :** « Trop de documents à fournir, trop de garanties à donner dans les délais de traitement des dossiers de crédit, Intérêt trop élevés pour l'investissement ».
- ↳ **Difficultés liées à leur statut de femmes chefs d'entreprises :** « L'administration, les difficultés de sortir le soir pour les dîners d'affaires, Rencontrer des responsables, Visiter des salons et des foires à l'étranger ».

1.1.3) L'entrepreneuriat féminin en Algérie « un contexte socioculturel » :

Les facteurs socioculturels de la société algérienne influencent sur l'entrepreneuriat féminin, on tentera de résumer ces facteurs dans un tableau comme suite :

Tableau N° 07 : Les facteurs socioculturels propre à la société algérienne :

Les facteurs socioculturels de la société algérienne :	Définition :
Famille et compétition	C'est le milieu direct de la femme entrepreneure, qui est constitué de deux étapes importantes : - La femme entrepreneure célibataire (son environnement est ses parents, ses frères, ses sœurs,...). - La femme a deux milieux directs, le premier est celui de sa famille biologique et le second est celui de sa famille conjugale.
Religion et tradition	Il y-a une mauvaise interprétation de la religion. Pour ce qui est de l' « Islam », il n'y-a aucune forme de discrimination entre l'homme et la femme, le travail est la mission de tout être humain sur terre. Parmi les principes de l'islam imposé à tout être humain qu'il soit homme ou femme : <i>l'importance de la science et de l'apprentissage ; le soutien entre</i>

	<i>musulmans et l'égalité.</i>
Education	C'est l'apport de l'enseignement dans la formation de la femme entrepreneure....etc.
Facteurs historiques et régionaux	Le colonialisme et la participation de la femme à la révolution, ont stimulé l'éducation de la femme de génération en génération. La femme algérienne a acquis une qualité entrepreneuriale « le défis de prendre des risques ».
Egalité et promotion de la femme	La femme cherche toujours un moyen d'indépendance et d'autonomie pour se prendre en charge et monter sa propre entreprise, à cause de différents types de discriminations au sein de société, auxquelles doivent faire face.
Culture et esprit d'entreprise	Comment se constitue cette culture chez les femmes ? est- il un défi au genre masculin ?
Mode de financement	Moyens financement : apport personnel ; familial ; associés ; crédits bancaires...etc. La volonté étatique pour encourager l'entrepreneuriat sous toutes ces formes à travers divers dispositifs d'aide aux jeunes par la création d'entreprise dans divers secteurs.
Réseaux sociaux	Le réseau relationnel, l'appui des proches sont essentiels pour encourager et relever les défis de la femme entrepreneure.
Accès aux ressources	Les différentes ressources nécessaires de la création d'une entreprise.
Mouvement associatif	Les associations jouent un rôle primordial pour la promotion de la femme entrepreneure (l'accompagnement, soutien financier (micro-crédit), information et formation.
Immigration	Les femmes issues de l'immigration ou émigrées, dès leur retour au pays d'origine viennent avec l'idée de créer une entreprise.
Femme entrepreneure leader et effet de mode	L'effet de mode de la femme entrepreneure dans la société et son impact sur l'esprit entrepreneurial chez les femmes en général et les jeunes femmes en particulier.

Source : Fait par nous-même, à travers plusieurs consultations et lectures.

Les facteurs socioculturels de la société algérienne se divisent en facteurs qui peuvent encourager l'entrepreneuriat féminin (L'éducation, accès aux ressources, famille et

compétition...etc.), et d'autres qui peuvent freiner cet entrepreneuriat féminin tels que (Religion et tradition, la discrimination au travail...etc.).

1.2) L'étude du genre féminin sur le marché du travail en Algérie selon l'Office National des Statistiques (ONS) en septembre 2014 :

A travers ces données de l'Office National des Statistiques, on tentera d'analyser la place de la femme sur le marché du travail, qui nous permettra de tirer des perspectives et des limites de cette femme algérienne par rapport à la demande et l'offre d'emploi, sa qualification, et les femmes entrepreneures.

1.2.1) Evolution de la population active¹ :

En 2014, la population active a atteint 11 453 000 personnes, dont la population féminine a atteint pour sa part **2 078 000** constituant ainsi 18,1 % de l'ensemble de la population active.

Le taux de participation à la force de travail de la population âgées de 15 ans et plus (ou taux d'activité économique) se situe à 40,7 % : décliné par sexe, il atteint 66,2 % chez les hommes et 14,9 % chez les femmes.

La situation du marché du travail en septembre 2014 se caractérise par une baisse du volume de la population active par rapport à avril 2014 de 2,29 % (soit une régression de 263 000 personnes).

La population active féminine :

En Algérie, l'emploi féminin se caractérise par une plus grande concentration dans le secteur public avec 62,8 % de l'emploi féminin total.

Dans notre société l'homme était le seul pourvoyeur de la famille mais avec des facteurs tels que l'éducation, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur ont encouragé la femme à s'installer dans la vie des affaires ou la sphère économique.

¹ : ONS (2014), « Activité, Emploi & Chômage », N° 683, p. 1

Tableau N° 08: Tableau de la population active totale en 2014 (En milliers)

	Masculine	Féminine	Total
Population occupée du moment	8 517	1 722	10 239
Employeurs & indépendants	2 449	362 (21%)	2 811
Salariés permanents	2 937	703(41 %	3 640
Salariés Non permanents et apprentis	2 993	6305(36%	3 623
Aides familiaux	137	28(1,62%	165
Population en chômage	859	355	1 214
Population active du moment	9 376	2 078	11 453
Taux de chômage (en %)	9,2	17,1	10,6
Taux d'activité économique(en %)	66,2	14,9	40,7

Source : Construit à partir des données de l'ONS (2014).

En matière d'emploi, la femme algérienne se penche vers le salariat permanent comme on le remarque avec un taux de 41% (703), mais le travail indépendant (comme les fonctions libérales, employeur, ...etc.) commence à prendre de la place de plus en plus, grâce aux dispositifs d'aide mis en œuvre par l'Etat pour encourager l'entrepreneuriat et la création de nouvelles entreprises et la montée des diplômés d'une année à une autre. En deuxième place vient les salariés non permanents et apprentis avec 36 %(soit 6 305) et en dernier lieu les aides familiaux avec 1,62 %.

La population active féminine présente près de 20 % de la population totale, qui signifie que la femme a fait un énorme progrès pour s'intégrer dans la vie active, mais la femme algérienne a pris place dans l'activité économique avec 15%, grâce aux disparités de certaines contraintes socioculturelles liées à notre société. Malgré cette évolution positive, la femme ne présente que 17 % de l'ensemble des occupés en 2014.

 La population active à travers le taux d'activité:

Tableau N° 09: Répartition de la population active et taux d'activité par groupe d'âge et sexe :

	Population active (Milliers)			Taux d'activité économique (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19 ans	348	32	379	20,1	1,9	11,1
20-24 ans	1 243	275	1 518	62,8	14,5	39,1
25-29 ans	1 576	527	2 103	86,3	31	59,6
30-34 ans	1 482	394	1 876	92	24,5	58,3
35-39 ans	1 150	289	1 438	90,7	20,8	54,1
40-44 ans	1 078	216	1 294	90,7	17,3	53,2
45-49 ans	964	166	1 130	90,2	15,1	52,1
50-54 ans	763	112	875	79,8	11,6	45,7
55-59 ans	510	44	554	61,1	6,6	36,9
60 ans et plus	263	23	286	15,6	1,4	8,5
TOTAL	9376	2078	11 453	66,2	14,9	40,7

Source : ONS : « Activité, Emploi & Chômage », Septembre 2014, N° 683, p.6.

On remarque que le taux d'activité des femmes en fonction d'âge, ou bien celles qui se trouvent sur le marché du travail, dont les femmes âgées entre 25-29 ans qui occupent une place importante sur le marché de l'emploi avec plus de 31 %.

Alors que les hommes en majorité avec un pourcentage de 90,7 sur le marché de l'emploi ou leurs âges varient entre deux intervalles 35-39 ans et 40-44 ans, alors que les femmes dans cette même tranche d'âge représentent seulement 20 %.

1.2.2) Evolution de l'emploi occupée

🚦 Evolution de la population occupée :

La population occupée est estimée, pour sa part à 10 239 000 personnes, soit un taux d'occupation de 26 %, dont les femmes constituent un volume de 1 722 000 occupées, atteignant ainsi 16,8 % de la population occupée totale.

Tableau N° 10: La structure de l'emploi selon le secteur d'activité :

Les secteurs d'activités	Le pourcentage (%)
Les services	60,8
Le BTP	17,8
L'industrie	12,6
L'agriculture	8,8

Source : ONS : « Activité, Emploi & Chômage », Septembre 2014, N° 683, p.5.

On remarque que le secteur des services qui domine dans l'ensemble des différents secteurs avec plus de la moitié par rapport à la main d'œuvre totale du marché du travail.

Alors que le secteur d'agriculture est d'environ 10 % de la main qui se doit d'être revaloriser avec l'ensemble des opportunités et forces auxquelles se caractérise l'Algérie.

🚦 Evolution de l'emploi féminin selon le niveau d'instruction et le diplôme :

Le tableau ci-dessous nous retracera les données sur le taux d'activité économique et le taux d'emploi selon le niveau d'instruction et le diplôme par les femmes en Algérie en 2014.

Tableau N° 11: Le taux d'activité économique et le taux d'emploi selon le niveau d'instruction et le diplôme :

	Taux d'activité économique féminine (%)	Taux d'emploi féminin (%)
Niveau d'instruction		
Sans instruction	3,6	3,5
Primaire	7	6,5
Moyen	11,1	9,3

Secondaire	16,4	13,9
Supérieur	44,7	35
Diplôme obtenu		
Aucun diplôme	6,2	5,5
Diplômé de la formation professionnel	39,5	32,6
Diplômé de l'enseignement supérieur	65,3	50,9
TOTAL	14,9	12,3

Source : ONS : « Activité, Emploi & Chômage », Septembre 2014, N° 683, p.6.

La majorité des femmes ont poursuivi leurs études. On remarque que plus leur niveau scolaire augmente, plus les femmes sont plus représentative sur le marché du travail. Les femmes sans diplôme représentent 6,2 %, alors que les femmes diplômées de l'enseignement supérieur représentent 65,3 %. Sur le marché du travail, ses dernières représentent 51% la plus grande majorité des femmes entrepreneures.

Evolution de l'emploi féminin par secteur d'activité :

Le tableau ci-dessous nous montre la répartition de la population occupée en Algérie, pour l'année 2014, selon le secteur d'activité et le sexe.

Tableau N° 12: Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité et le sexe (en milliers)

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	846	9,9	53	3,1	899	8,8
Industrie	951	11 ,2	339	19,7	1 290	12,6
BTP	1 797	21,1	29	1,7	1 826	17,8
Commerce-service	4 923	57,8	1 301	75,6	6 224	60,8
TOTAL	8 517	100	1 722	100	10 239	100

Source : ONS : « Activité, Emploi & Chômage », Septembre 2014, N° 683, p.5.

On remarque directement que le secteur tertiaire prend le dessus (commerce et services) avec plus de six millions d'emplois, soit un taux de 75%. Et en seconde place vient l'industrie soit avec un taux de 19,7 % des emplois préférés par les femmes.

Les femmes sont presque absentes dans le reste des secteurs tels que l'agriculture (3,1 %) et le BTP (1,7 %).

L'emploi féminin et le secteur juridique :

Dans le tableau ci-dessous nous représenterons les informations sur la répartition de la population occupée selon le secteur juridique et le sexe en 2014.

Tableau N° 13: La répartition de la population occupée selon le secteur juridique et le sexe

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Public	3 018	35,4	1 081	62,8	4100	40
Privé-Mixte	5 498	64,6	641	37,2	6139	60
Total	8 517	1001	1722	100	10239	100

Source : ONS : « Activité, Emploi & Chômage », Septembre 2014, N° 683, p.5.

Ce qui attire notre attention dans ce tableau c'est la place occupée des femmes dans le secteur public, soit 62,8 %. Dans le secteur privé-mixte c'est l'inverse la plupart de la population occupés sont des hommes, soit avec 64,5%.

Cela s'explique par :

- La privatisation des entreprises publiques et le désengagement de l'Etat de la sphère de production ;
- L'encouragement de l'Etat à l'esprit d'entreprendre pour les jeunes en situation de chômage à travers les divers dispositifs mises en place (ANSEJ, ANGEM, CNAC...) qui procurent des avantages énormes et par le partenariat national...etc.
- La mise en place de l'Etat des différents fonds et programmes agricoles tels que les programmes de développement rural intégré (PPDRI) mis en place pour la femme rurale...etc.

1.2.3) Evolution de la population en chômage :

🚦 Evolution du chômage selon les démarches effectuées pour chercher un emploi

Le tableau suivant, nous renseigne sur l'effectif de la population en chômage, selon les démarches qu'ils suivent pour trouver un emploi, selon le diplôme obtenu et le sexe (2014).

Tableau N° 14: Effectif et part relative des chômeurs selon les démarches effectuées pour chercher un emploi selon le sexe et le diplôme obtenu (%)

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Inscription auprès d'un bureau de main d'œuvre	476	55,4	284	79,9	760	62,6
Démarche auprès des entreprises	450	52,4	256	72	706	58,2
Par les relations personnelles	714	83,1	284	80	998	82,2
A la recherche de moyens pour s'installer à son compte	267	31,1	53	14,9	320	26,3
Autre démarche	114	13,2	28	7,8	141	11,6

Source : ONS : « Activité, Emploi & Chômage », Septembre 2014, N° 683, p.7.

La majorité des femmes optent pour les relations personnelles avec un taux de 80%, à l'inverse pour la recherche de moyens pour s'installer à son compte qui ne représente que 15% comme alternative à la situation de chômage.

Les inscriptions auprès d'un bureau de main d'œuvre en deuxième position avec 79,9%, qui se suit par la démarche auprès des entreprises soit 72% et en dernière position avec les autres démarches soit 7,8%.

La part relative des chômeurs acceptant des postes d'emploi sous différentes conditions de travail selon le sexe :

Le tableau ci-dessous nous montre la part des chômeurs acceptant des postes d'emploi sous différentes conditions de travail selon le sexe (%) en 2014.

Tableau N° 15: La part relative des chômeurs acceptant des postes d'emploi sous différentes conditions de travail selon le sexe (%) :

	Masculin	Féminin	Total
Emploi Inférieur à ses aptitudes professionnelles	82,7	65,3	77,6
Emploi ne correspond à son profil	83,1	63,6	77,4
Emploi mal rémunéré	77,5	69,8	75,2
Emploi éloigné du domicile	83,4	40,7	70,9
Emploi dans une autre wilaya	72,7	14,9	55,8
Emploi pénible ou insalubre	34	13,2	28
Emploi dans n'importe quel secteur d'activité	86,5	73,4	82,7

Source : ONS : « Activité, Emploi & Chômage », Septembre 2014, N° 683, p.8.

Nous constatons que les femmes sur le marché du travail se penchent vers un emploi dans n'importe quel secteur d'activité avec près de 74% et dans la même proportion que les hommes (87%). Alors que les femmes fuient l'emploi pénible ou insalubre avec un taux de 13%. Alors que l'emploi dans une autre wilaya, les femmes sont moins motivées de travailler hors de la wilaya et s'éloigner plus du domicile de leurs résidences.

Conclusion:

Le management des entreprises sociales restent très dur à évaluer par l'extension des parties prenantes qui participent autant que salariés, dirigeants ou bénévoles... pour assurer la pérennité d'entreprise et suivre la finalité sociale et économique de cette dernière.

Du management stratégique au management opérationnel pour la gouvernance efficace et efficiente de ces entreprises sociales et de leurs parties prenantes.

Le contexte socioculturel constitue un élément fondamental dans l'étude de l'entrepreneuriat de manière générale et de l'entrepreneuriat féminin en particulier.

Les facteurs socioculturels peuvent favoriser et défavoriser l'entrepreneuriat féminin sous tous ces stades pour un développement économique, social, culturel et environnemental.

L'ANGEM est le seul dispositif qui accompagne la femme, spécifiquement rurale, promotrices de petits projets, qu'on tentera d'analyser sur une période de trois ans dans la wilaya de Tizi-Ouzou pour évaluer ce dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise.

Chapitre IV : Cas pratique : Evaluation de l'action sociale à travers la DASS et l'analyse du dispositif ANGEM pour l'entrepreneuriat féminin

Introduction :

L'intervention publique pour la prise en charge adéquate des besoins sociaux des personnes concernées, avec des expériences innovantes des organisations du secteur de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

En Algérie, en particulier en Kabylie, l'organisation sociale traditionnelle était toujours présente, elle se repose sur la solidarité familiale et même de la communauté pour répondre aux manques et aux insuffisances des besoins des citoyens du territoire. De nos jours, ces organisations ont connu des refondations à cause des mutations de la société moderne, avec la plus-value sociale et l'innovation sociale qui figurent et prennent le dessus sur le territoire.

Ce chapitre présentera donc, en premier lieu un état des lieux de l'action sociale dans le wilaya de Tizi-Ouzou et les différents dispositifs menés par la DASS pour la création d'emplois où la majorité des employés engagés dans les projets de ces dispositifs sont des jeunes femmes (70%), le but de ces derniers est l'absorption du chômage temporairement par des CDD (Contrats à Durée Déterminée).

Puis, on passera par la suite à la présentation du dispositif ANGEM, nous étalerons notre recherche par l'apport de ce dispositif à l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Enfin, on donnera les limites et perspectives pour confirmer ou infirmer nos hypothèses dans la deuxième section.

Section 01 : Diagnostic sur l'action sociale et l'ANGEM dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Sous-section 1 : Présentation du cadre d'analyse

Pour une meilleure compréhension des résultats de l'enquête de terrain, il est utile de procéder à une présentation des caractéristiques générales de l'action sociale à travers ces divers dispositifs étudiés, tout en s'appuyant sur les données sociales.

1.1) Définition du terrain d'étude : Notre terrain d'étude se focalise sur l'action sociale de la wilaya de Tizi-Ouzou par ces différents dispositifs, ainsi l'analyse de l'entrepreneuriat féminin à travers le dispositif ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou.

1.1.1) Caractéristiques générales de la wilaya de Tizi-Ouzou :

La wilaya de Tizi-Ouzou est située à l'Est de l'Alger, elle est le second pôle démographique de la région. Elle est limitée par la mer méditerranée au Nord ; la wilaya de Bouira au Sud ; la wilaya de Boumerdes à l'Ouest et la wilaya de Bejaia à l'Est. Elle présente un relief montagneux fortement accidenté qui s'étale sur une superficie de 2 994 km². Elle comprend une chaîne côtière composée des Daïras de Tigzirt, Azeffoun, et un massif central entre l'Ouest Sébaou et la dépression de Drâa El Mizan, Ouadhias.

Administrativement, elle est divisée en 67 Communes et 21 Daïras. Le chef-lieu de la wilaya est la ville de Tizi-Ouzou peuplée d'environ 141 459 habitants. Le dernier recensement de la population 2013, a indiqué le nombre de 1 125 165 habitants¹.

1.1.2) La situation sociale du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou : La situation sociale du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou peut être présentée à travers les résultats du bilan de la DASS de la wilaya de T-O qu'on présentera dans le tableau suivant :

- Les poches de pauvretés identifiées dans la wilaya de Tizi-Ouzou entre 2007-2012, le nombre de familles signalées par les daïrates : **2591** ; Nombre de poches identifiées par les cellules de proximité et de la solidarité à ce jour : **91**
- Les fonds mobilisés dans la wilaya de Tizi-Ouzou est **175 563 054, 00 DA** réparti comme suit:
 - Budget de la wilaya : 80 000 000, 00 DA ;
 - Budget de la solidarité nationale : 15 563 054, 00 DA ;

¹ : RGPH de 2008.

- Contribution des APC : 80 000 000, 00 DA.

- **La population bénéficiaire :**

- Nombre de familles démunies bénéficiaires : **38 318**.
- Nombre de restaurants ouverts : **33**.
- Nombre de repas servis à table : **50 000**.
- Nombre de repas emportés : **80 000**.
- Nombre de coffins distribués au profil des familles démunies : **38 318**.

Rajoutant à cela, l'acquisition et distribution de **45 500 couffins** composés de produits alimentaires de base aux familles démunies de la wilaya.

- **L'acquisition des bus de solidarité :**

- Les bus affectés aux communes : **112**.
- Nombre d'établissements spécialisés bénéficiaires des bus de transport scolaire : **04**.

- **Le SAMU SOCIAL :**

Opération de prise en charge des SDF : Cette opération a été lancée par la DASS (en période hivernale aux sans-abris) en collaboration avec l'association des anciens scouts musulmans Algériens et le croissant rouge Algérien (comité de wilaya de Tizi-Ouzou), on trouve comme suite :

- Nombre de sorties effectuées : **174**.
- Nombre de personnes approchées : **1 296**.
- Nombre de personnes admises : **1 207**.
- Nombre de repas distribués : **282**.
- Nombre de couvertures distribuées : **15**.
- Nombre de tenues distribuées : **23**.

On peut dire que la pauvreté prend de l'ampleur dans la wilaya de Tizi-Ouzou, la population démunie qui a besoin d'une prise en charge est très importante et qui croît d'une année à une autre et les défaillances en matière de protection sociale semblent très importantes aussi et malgré le grand nombre en besoin de solidarité, et la faiblesse des

montants octroyés chaque année pour la solidarité ramadhan et la solidarité scolaire comme l'année 2014.

1.2) L'analyse de l'action sociale et son efficacité au niveau de la wilaya de T-O :

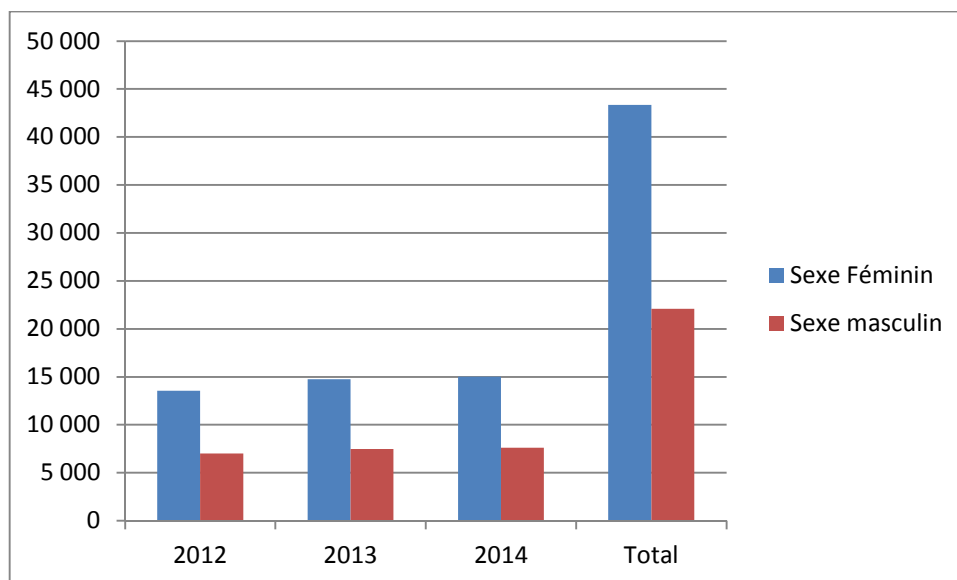
On va essayer d'analyser et de résumer d'évaluer les dispositifs mis en œuvre par la DASS et le nombre de bénéficiaires à travers l'action sociale au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Le but de cette analyse est de ressortir l'importance, ainsi que les limites de l'action sociale dans notre wilaya.

1.2.1) les dispositifs fournis par la DASS : Nous présenterons, comme suite :

- **Dispositif « Filet social » :**

Le dispositif du filet social regroupe l'AFS et l'IAIG, ou cette dernière a été fusionner à partir de 01/04/2012 vers le dispositif du DAIS dans le cadre de la fusion des dispositifs IAIG et DAIS et la mise en œuvre des dispositions du décret exécutif N° 12-78 du 12 Février 2012. On se contentera d'analyser l'AFS, puis on passera à l'analyse du DAIS.

Graphique N° 01 : Evolution du filet social selon le nombre de bénéficiaires (2012-2014)



Source : Utilisation des données de la DASS de Tizi-Ouzou.

De ce graphe nous constatons l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AFS¹ d'une année à une autre, en 2012 avec un total de bénéficiaires de 20 587, qui a connu une hausse en 2014 de 10 %.

Le crédit consommé de l'AFS en 2013 est **525 000 531, 00** DA avec un nombre de bénéficiaires affiliés à la CNAS est de **20 354** (avec un crédit alloué 197 840 880,00 DA).

Alors qu'en 2014, la somme du crédit consommé est de **839 063 688,00** DA, avec un nombre de bénéficiaires AFS déclarés à la CNAS est de **22 340**.

On constate que le nombre des bénéficiaires affiliés à la CNAS ne connaissent pas vraiment un grand changement, mais l'enveloppe financière allouée connaît une hausse importante à cause de l'accroissement des catégories sociales de populations défavorisées dans la wilaya de T-O ou les personnes se sentent plus en sécurité et informer par les cellules de proximité dans tous les villages de la Kabylie en étant plus proche et plus efficace sur le terrain.

- **Aides aux personnes à besoin spécifiques (Handicapées) :**

L'Etat répond présent, en répondant aux PBS² en leurs contribuant pension mensuelle de 4 000 DA aux handicapés à 100 % et sans revenus et âgées de 18 ans et plus, une couverture sociale auprès de la CNAS pour les titulaires de la carte, l'accès au logement social locatif et d'autres aides indirectes.

Alors que les handicapés avec un taux d'incapacité de moins de 100 % perçoivent une allocation financière de 3000 DA / mois (AFS) et sans revenus.

Ces pensions accordées aux handicapés restent insuffisantes et même ne satisfait pas leurs besoins. Ce qui concerne l'attribution de ces pensions connaissent des retards puisque ces personnes perçoivent leurs pension au niveau communal qui ne se respecte pas les délais réglementaires, aussi la lenteur de traitement des dossiers et même cette prise en charge restera limiter dans les structures spécialisées.

¹ : Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS) est une indemnité allouée par l'Etat dans le cadre du soutien social aux catégories sociales de populations défavorisées.

² : Personnes à Besoins Spécifiques.

- **Le dispositif du filet social selon les types de personnes (2012-2014):**

Ce graphe nous informe sur les catégories qui bénéficient de l'AFS dans la wilaya de Tizi-Ouzou, de 2012 jusqu'à 2014 et on analysera la portion des femmes dans ce dispositif.

Tableau N° 16: L'AFS selon les types de bénéficiaires dans la wilaya de Tizi-Ouzou (2012-2014) :

Les types de personnes bénéficiaires de l'AFS	Nombre de bénéficiaires			Total
	2012	2013	2014	
Personnes âgées chef de famille ou vivant seul	6 650	6 809	6 877	20 336
Femmes divorcées ou veuves chefs de famille	2 825	2 943	2 934	8 702
Personnes handicapées	6840	6 699	6 665	20 204
Familles ayant à charge des personnes handicapées moins de 18 ans	-	794	777	1 571
Malades chroniques	4 272	4 975	5 388	14 635
SOMME TOTALE	20 587	22 220	22 641	65 448
La part des femmes bénéficiaires de l'AFS (%)	13 567	14 753	15 020	43 340

Source : DASS de Tizi-Ouzou.

Nous constatons que la catégorie qui bénéficie le plus de l'AFS est les personnes âgées chef de famille et vivant seul, avec un taux de 31 % de l'ensemble des catégories bénéficiaires. Mais, la catégorie des familles ayant à charge des personnes handicapées mineurs avec un taux de 3 % de la totalité de personnes bénéficiaires de l'AFS.

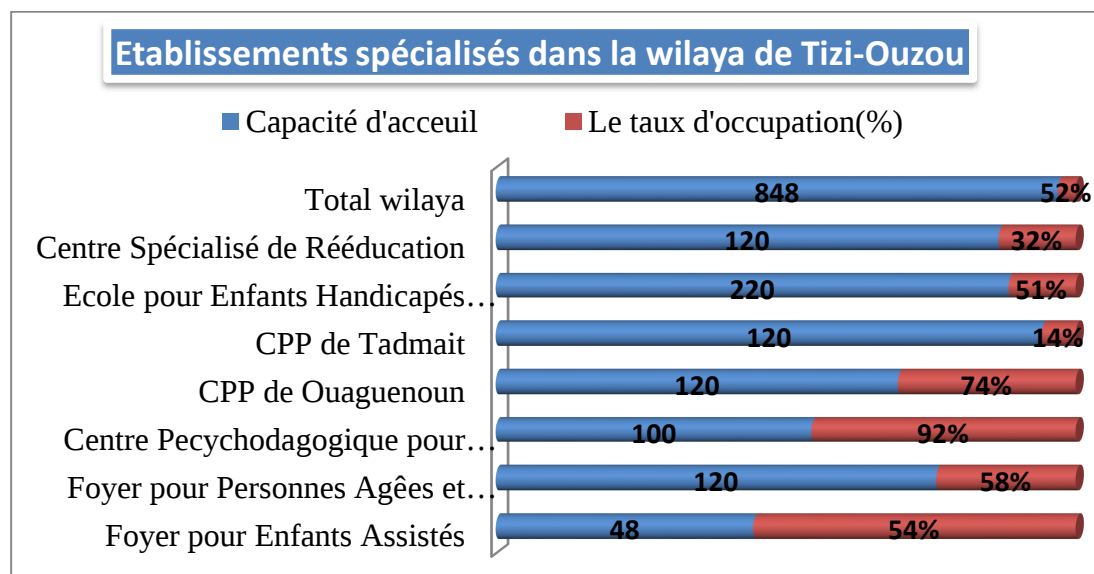
Par rapport aux genres, nous remarquons que les femmes bénéficient de plus de 66 % de l'AFS, Il n'y a pas une variation remarquable pour ce dispositif, c'est une faible augmentation d'une année à une autre.

Rajoutant à cela que les personnes bénéficiaires de l'AFS peuvent profiter d'une somme de 120 DA par personne, jusqu'à hauteur de 3 personnes à sa charge pour toutes catégories confondues.

- **Les établissements spécialisés dans la wilaya de Tizi-Ouzou.**

A travers ce graphe qui montre la capacité d'accueil de ces établissements spécialisés dans la wilaya de Tizi-Ouzou et d'une autre part l'effectif réel de ces structures. Comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 02 : Etablissements spécialisés dans la wilaya de Tizi-Ouzou (2015)



Source : La DASS de Tizi-Ouzou (2014).

Nous remarquons que la plupart des établissements spécialisés se situent à proximité de la ville de Tizi-Ouzou, alors que les besoins de la population sont éparpillés sur l'ensemble du territoire de Tizi-Ouzou.

Les projets de 2014 qui ont été programmés, les Centres psychopédagogiques (CPP) d'Ouaguenoune et de Boukhalfa ont été ouverts durant l'année 2015 et les autres projets sont toujours en attente comme ceux de Tadmait et d'Azazga et en cours de réalisation, rajoutant à cela le foyer pour femmes victimes de violence et en difficulté à Tizi-Ouzou qui n'a toujours pas vu le jour.

L'innovation apparaît par le mouvement associatif au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, qui est celle de l'insertion et la formation des personnes handicapées et démunies. Qui sont généralement financés par la wilaya, le ministère et la CNAS, dons et cotisations ...etc.

L'effort de l'action associative à caractère social, a réalisé des avances dans la wilaya de Tizi-Ouzou, des lacunes sont toujours enregistrées. Nous constatons que la tranche de population, qui bénéficie de l'action est limitée par l'éloignement géographique des centres urbains dont la majorité des associations activent à proximité du chef-lieu de la wilaya (D.B.K et Tadmait). Le manque de ces associations pour le développement d'une approche d'insertion par l'activité économique.

- **Dispositifs d'insertion et de promotion de l'emploi :**

Nous verrons dans ce dispositif, le Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale (DAIS), Travaux d'Utilité Publique à Haute intensité de Main d'œuvre (TUP-HIMO), Blanche-Algérie, Primes d'Insertion des Diplômés (PID)...etc.

1) Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale DAIS (ex : IAIG) :

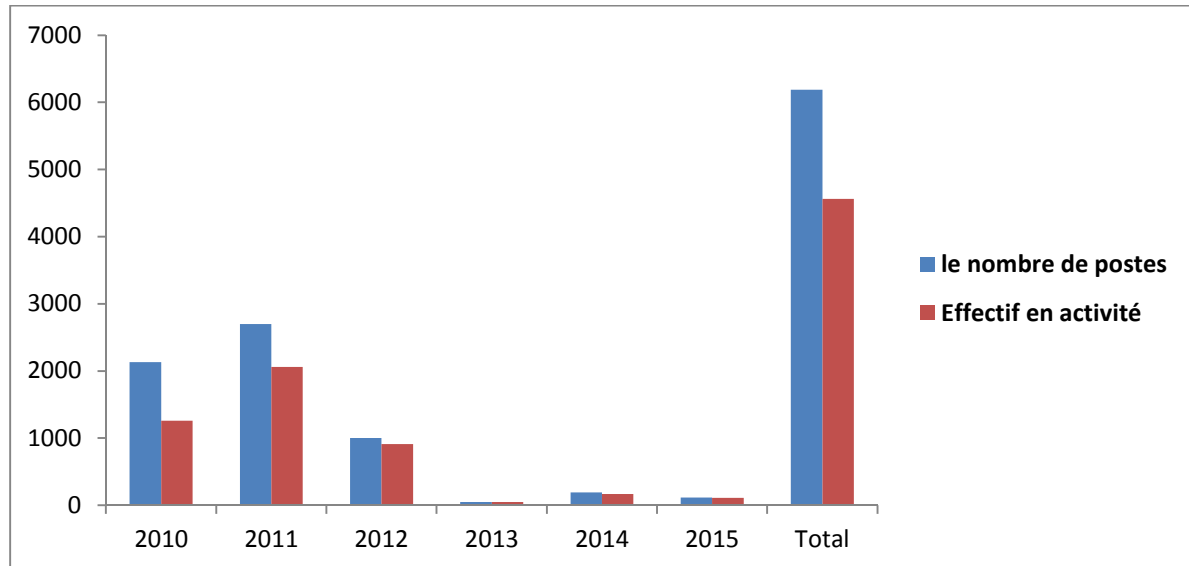
Ce dispositif vise l'insertion sociale des personnes sans revenus âgées entre 18 et 40 ans, notamment ceux issus des déperditions scolaires dans des postes d'emploi temporaires générés par des travaux ou services, d'utilité publique et sociale, initiés par les collectivités locales (Communes), les services techniques des secteurs ainsi que d'autres partenaires du développement local (entreprises publiques et privées, artisans du secteur public...etc.)¹.

A partir de 01/04/2012 el dispositif IAIG est basculé vers le dispositif du DAIS dans le cadre de la fusion des dispositifs IAIG et DAIS et la mise en œuvre des dispositions du décret exécutif N° 12-78 du 12 Février 2012.

Durée d'insertion une année d'insertion renouvelable, l'indemnité est fixée à 6000 DA/ mois couplé au bénéfice de la sécurité sociale. Ainsi, les personnes insérées peuvent bénéficier d'une formation compatible avec les tâches qui leurs sont confiées. Le contrat des bénéficiaires de deux ans d'insertion renouvelable 2 fois.

¹ : Décret exécutif n° 9 / 305 du 10 septembre 2009.

Graphique N° 03: Le nombre d'emploi créés dans le cadre du dispositif DAIS (2010-2015).



Source : Exploitation des données de la DASS de Tizi-Ouzou 2015.

Nous remarquons à travers ce graphe qu'en 2010, proche de 60 % des quotas alloués ont été accordés ce dispositif. Alors que l'année suivante (2011) c'est l'année la plus représentative du graphe ou le nombre de postes offerts pour la wilaya de Tizi-Ouzou connaît une hausse de 126 % et même le nombre de bénéficiaires a suivi le même cours.

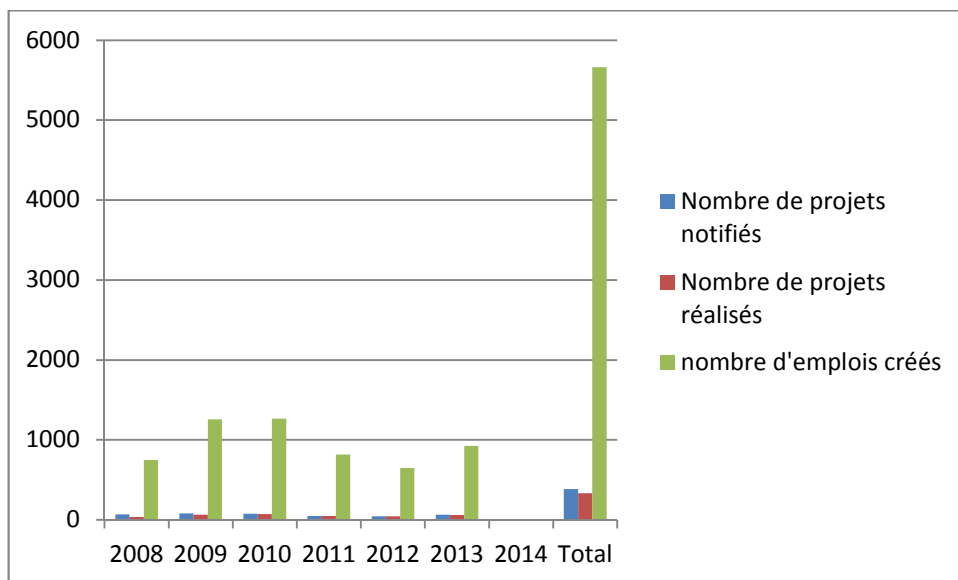
A partir de 2012 jusqu'à 2015, les quotas alloués ont connus une baisse et on constate que les quotas alloués et les effectifs en activité sont faibles.

Le DAIS est un dispositif qui d'insertion d'absorption du chômage de masse, mais sa limite reste dans les quotas alloués et la lenteur et la lourdeur des démarches administratives entre le bénéficiaire et le dispositif lui-même.

2) Les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (TUP-HIMO) :

Visa la création massive d'emplois temporaires à travers les chantiers d'entretien et de réhabilitation des infrastructures publiques, la promotion du tâcheronnat local et le développement de micro-entreprises, en permettant l'amélioration des cadres de vie de la population des zones défavorisées. Ce qui suit éclairera ce dispositif dans la wilaya de Tizi-Ouzou :

Graphique N° 04: Nombre de projets et emplois créés dans le cadre du dispositif (TUP-HIMO) de 2008-2014.



Source : Exploitation des données de la DASS de Tizi-Ouzou (2015).

Le graphe représente le nombre de projets notifiés et le nombre de projets réalisés, ainsi que le nombre d'emplois créés à travers ce dispositif TUP-HIMO par la création massive d'emplois temporaires de 2008 jusqu'à 2014.

Nous voyons sur ce graphe l'évolution des postes d'emplois de 2009 et 2010 atteignant 1 265 postes, mais les années suivantes 2011 et 2012 connaissent une baisse jusqu'à 818 postes créés.

A travers ce graphe, de l'ouverture de ce dispositif depuis 2008 jusqu'à 2014 de 332 chantiers TUP-HIMO, ont permis la création de **5 663** emplois temporaires dans divers secteurs (routes, agriculture, les forêts, l'hydraulique, la santé publique, l'éducation nationale...etc.) pour un montant de **487 903 684, 00 DA**.

Ce qui attire notre attention, c'est l'année 2014 où le TUP-HIMO n'a rien notifié comme projets et rien comme réalisation, de même pour les postes d'emplois. Mais, il réserve pour 2015, 169 projets qui sont notifiés et en cours de lancement dans divers secteurs.

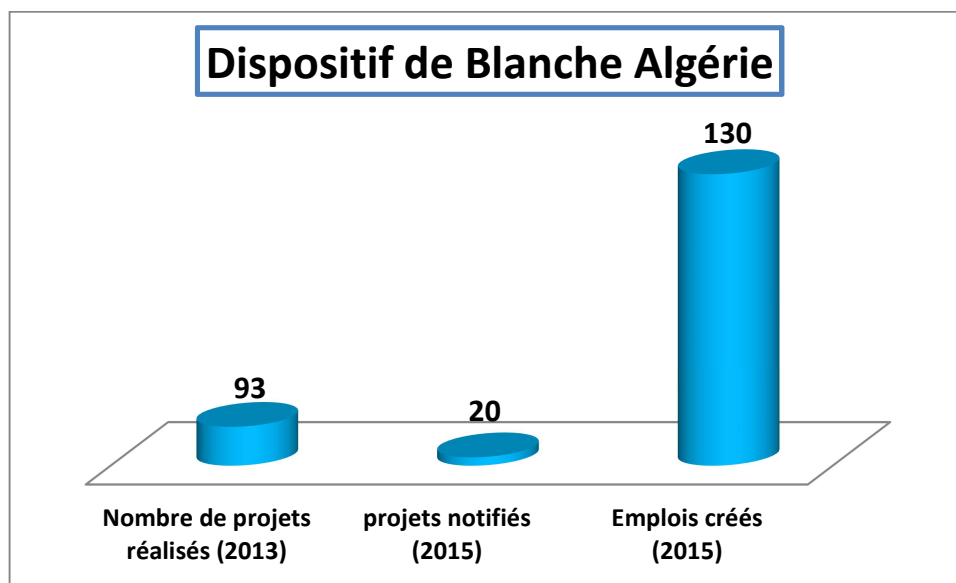
Ce dispositif ne rencontre pas de difficultés car le montant du projet est mobilisé par travailleur, mais toujours les problèmes qui apparaissent sont la difficulté de recevoir les

paiements par les tâcherons aux porteurs de projets, des retards de versements des montants par l'ADS, et il y-a une absence dans l'accompagnement des tâcherons par la DASS.

3) Les programmes de « Blanche-Algérie » : ce programme est une déclinaison du TUP-HIMO, vise à encourager la frange des primo demandeurs d'emplois sans moyens ni qualifications et intéressés par la création de micro-entreprises dont l'activité contribue à l'entretien et à l'amélioration du cadre de vie des populations.

En d'autres termes, c'est l'intégration socioprofessionnelle des jeunes chômeurs par la création de micro-entreprises au profit de ces jeunes, quartiers, la commune d'implantation du projet (comme l'assainissement des quartiers par le curage, le nettoyage, le tri, le transport des déchets...etc.).

Figure N° 3 : Le nombre de projets et emplois créés dans le cadre du dispositif Blanche Algérie (2013-2015)



Source : exploitation des données de la DASS T-O (2015).

Ce graphe illustre sur le nombre de projets réalisés en 2013 et le nombre de projets et le nombre d'emplois créés dans le cadre du dispositif Blanche Algérie. Nous remarquons le nombre de projets notifiés pour 2015 est faible (20 projets) par rapport à l'année 2013, ou le nombre de projets notifiés est de 78 projets. Depuis, le lancement de ce programme en 2006, il a créé plus de 35 micro-entreprises, la promotion de plus d'une

centaine de jeunes chômeurs au statut d'artisan entrepreneur et la création de plus de 3000 emplois temporaires.

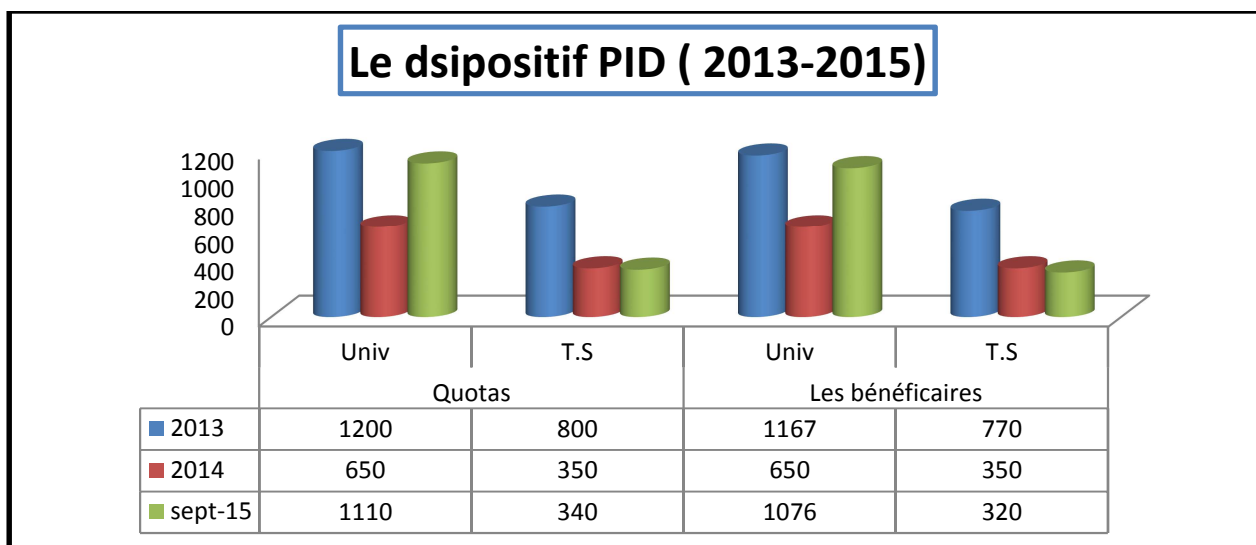
Aujourd'hui, ce dispositif connaît un succès par rapport en nombre de projets lancés et de nombre de réponses données, sauf que des difficultés apparaissent dans le versement des sommes pour les tâcherons et surtout la non coopération des communes pour le suivi et la fourniture du matériel...etc.

4) Primes d'Insertion des Diplômés P.I.D (ex : CPE):

Cette prime, consiste en l'insertion sociale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que des techniciens supérieurs issus des instituts nationaux de formation, âgés de 19 et 35 ans afin de leurs permettre d'acquérir une expérience professionnelle et de promouvoir leur employabilité.

La durée d'insertion est d'une année renouvelable une seule fois pour la même période dans tous les secteurs (administratif, économique, publique et privé). La rémunération des bénéficiaires est de 10 000 DA/mois pour les universitaires et de 8 000 DA/mois pour les techniciens supérieurs.¹

Graphique N° 05: Evolution des emplois créés dans le cadre du PID dans la wilaya de Tizi-Ouzou.



Source : Exploitation des données de la DASS de Tizi-Ouzou (2013-Sept 2015).

¹ : Décret exécutif n° 08-127 du 30 Avril 2008.

Ce graphe nous renseigne sur l'évolution des emplois créés de 2013 jusqu'à septembre 2015, ou on remarque c'est les universitaires qui bénéficient le plus de ce dispositif avec un taux de 66 % et c'est la même chose pour les quotas accordés à ses derniers.

De ce qui est lié aux techniciens supérieurs qui bénéficient de 30 % des quotas de ce dispositif, avec toujours une portion supérieure des universitaires.

5) Développement communautaire (Dev-Com) :

Le dispositif de développement communautaire vise principalement l'amélioration des conditions de vie des communautés, par leur mise à contribution aux différents stades de réalisation de projets socio-économiques conçus pour répondre à leurs besoins prioritaires.

Les projets doivent être parrainés et présentés par des associations ou par des communes sur la base des aspirations des populations. Le montant d'un projet est plafonné à **4millions de dinars** financés à hauteur de 90 % par l'ADS et 10 % sont à la charge de la communauté bénéficiaire.

Tableau N° 18: L'évolution du nombre de projets affectés aux communes de la wilaya de Tizi-Ouzou (2013-215).

Année	Nombre de Projets	Les communes bénéficiaires du dispositif DEV-COM
2013	3	Bekhira ; Ait-Mahmoud ; Azeffoun.
214	4	Azeffoun ; Aghrib ; Yakourene ; Ait-Khelili.
Sept-2015	5	La commune piltote « Yatafene ».
Total	12	

Source : Exploitation des données de La DASS de Tizi-Ouzou.

Nous constatons que la wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié de 12 projets à travers le dispositif DEV-COM dans divers communes qui ont exprimés leurs besoins prioritaires.

Le nombre de projets réalisés depuis sa création est 60 dont l'assainissement, alimentation en eau potable, travaux publics, éclairages publics, travaux d'étanchéité,...etc.

L'enveloppe allouée pour le programme : **191 856 464,53 DA en TTC**, qui est répartie comme suit :

- Crédit consommé : **160 995 342, 97 DA en TTC.**
- Crédit non consommé : **30 861 121,56 DA en TTC.**

Ce dispositif permet la promotion de nouveaux entrepreneurs dans la prise en charge des projets dans leur collectivité, et améliorer les conditions de vie des populations dans leur milieu naturel en leur offrant le minimum de moyens pour accommoder leur quotidien.

Ces analyses, nous laissent conclure que cette action reste de « développement social » présente des limites. En termes d'efficacité, elle ne permet pas une intégration durable des personnes concernées dans la vie sociale. Du point de vue de la couverture territoriale et d'équité, de cette action montre un déséquilibre géographique ne permettant pas l'accès de tous les concernés aux services fournis par ces structures.

En résumé, nous pouvons dire que les divers dispositifs de la DASS, nous en renseigner sur la situation des différentes catégories de personnes par rapport à leurs prises en charge, les emplois créés, les pensions distribués aux handicapés, les projets du Dev-Com et l'insertion des diplômés...etc.

D'un autre côté, d'autres formes d'action sociale de la DASS sont fournies au niveau local, comme l'aide à l'enfance en danger moral, placement des enfants sans famille (Kafala), femme en détresse, cellules de proximité, où nous pouvons dire que l'innovation est présente par les actions menées par la DASS et à elles seules restent limitées quantitativement (évolution de la demande) et qualitativement (la nature des emplois créés), vue qu'elles n'assurent pas ***un développement social durable***, sur le territoire de la wilaya.

Sous-Section 2 : Le dispositif ANGEM pour l'évaluation de l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'agence nationale de gestion de micro-crédit(ANGEM) a été créée par le décret exécutif N° 04/ 14 du 22/01/2004, représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto-prendre en charge en créant leur propre activité. Ce dispositif vise l'intégration économique et sociale des citoyens à travers la création d'activités de production de biens et services.

2.1) Présentation de l'enquête de terrain :

Nous avons tenté d'opter pour la démarche d'analyse de l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou. A travers des données ramenées auprès de l'ANGEM pour évaluer l'apport de la femme dans la création de sa propre entreprise et s'auto-prendre en charge et l'analyser sous différents angles et facteurs.

2.1.1) Les femmes entrepreneures Tizi-Ouziennes du dispositif ANGEM :

- Le financement PNR AMP :

Tableau N° 19: Le nombre de projets financés par le dispositif ANGEM, selon le sexe et le secteur d'activité (Le premier semestre de 2015) :

Secteur d'activité	Nombre de d'activités financées			Montant total
	Femmes	Hommes	Total	
- Agriculture	107	66	173	8360000
- Très Petite Industrie	61	4	65	3320000
- BTP	0	13	13	700000
- Services	23	6	29	1880000
- Artisanat	392	6	398	17780000
- Pêche	0	0	0	0
Totaux	583	95	678	32040000

Source : Exploitation des données de l'ANGEM.

Nous constatons que les femmes bénéficient de ce du financement PNR, de près de 85 % par rapport aux hommes, car les femmes sont plus intelligente et prennent en considération le facteur risque et préfèrent avoir un PNR variant entre 40 000 DA jusqu'à 100 000 DA, et puis passer s'elles trouvent pas de difficulté de remboursement ou autres, peuvent pencher une seconde fois vers le financement triangulaire.

Le secteur de l'artisanat prend le dessus par rapport aux autres secteurs, soit avec un taux 67 % de l'ensemble des secteurs financés, des financements PNR féminins, qui se suit par l'agriculture avec 18 %, le secteur de très petite industrie avec 10 % et le secteur des services soit près de 4%.

A travers cette analyse, on peut dire que plus de la moitié des femmes qui créent leurs entreprises par le dispositif ANGEM, optent pour le travail à domicile qui s'explique par

l'ampleur du secteur de l'artisanat et la plupart des femmes créatrices sont des femmes rurales puisque le secteur de l'agriculture vient en deuxième position avec un taux de 18 %.

- **Le financement PNR, Projet : financement triangulaire (ANGEM / Banque / Promoteur) :**

Tableau N° 20 : Les Le nombre de projets financés par le dispositif ANGEM, selon le sexe et le secteur d'activité (Le premier semestre de 2015)

Secteur d'activité	Nombre d'activités financées			Montant total
	Femmes	Hommes	Total	
- Agriculture	0	12	12	3 207 004,99
- Très Petite Industrie	14	5	19	4 461 646,4
- BTP	0	41	41	10 447 565,73
-Services	9	131	140	31 395 843,88
-Artisanat	10	5	15	2 876 958,62
-Commerce	4	33	37	8 614 225,42
-Pêche	0	0	0	0
Totaux	37	227	264	61 003 245,04

Source : Exploitation des données de l'ANGEM de Tizi-Ouzou, Le 1^{er} semestre 2015.

Ce qui attire directement notre attention, c'est l'inverse du financement PNR pour l'achat de matières premières, ou l'apport des femmes dans ce type de financement avec un taux de 14 % (37 projets financés), car le montant est plus important jusqu'à 1 000 000 DA.

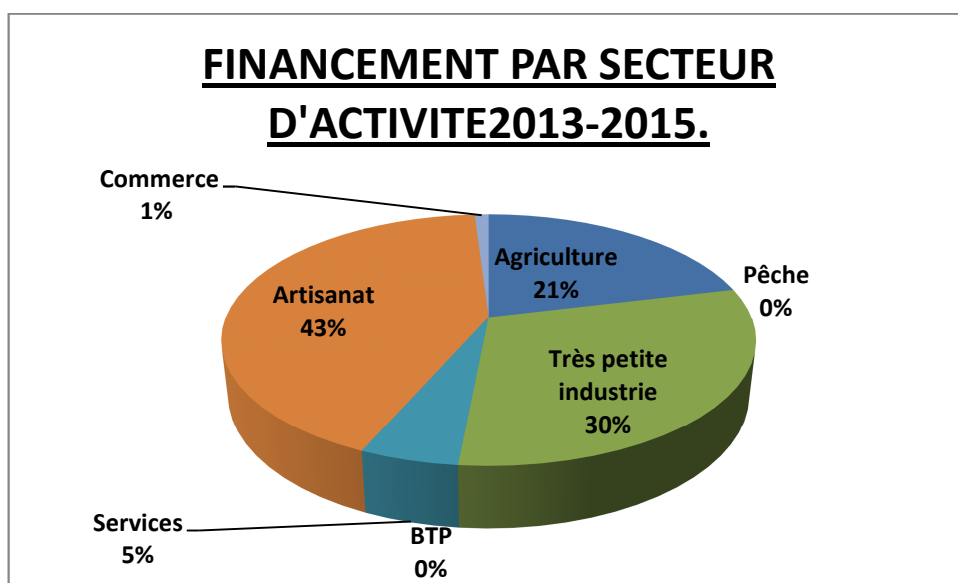
Alors que les hommes ont bénéficié de pas loin de 86 % de projets financés, avec plus de la moitié dans le secteur des services (57%), qui se suit ainsi par le secteur de commerce soit avec un taux de 15 % et les très petites industries et artisanat avec un taux de 2 %.

Pour le financement triangulaire, les femmes promotrices de ce dispositif ANGEM, le secteur de la très petite industrie prend le dessus avec un taux de 38%, qui se suit par le secteur de l'artisanat soit avec un taux de 27 %, le secteur des services 24% et le secteur du commerce avec 10%.

Le montant total des activités financées en premier semestre 2015 entre les hommes et les femmes avec un total de **61 003 245,04 DA**.

On constate aussi que le secteur de la pêche est délaissé par les hommes et les femmes pour manque de formations dans le domaine, malgré les potentialités naturelles dont dispose la wilaya de Tizi-Ouzou (ces daïras Azeffoun et Tigzirt...etc.) avec son littoral immense.

Figure N° 3 : le financement féminin par le secteur d'activité (2013-1^{er} semestre 2015).



Source : Exploitation des données de l'ANGEM.

C'est ce qui confirme notre raisonnement au-dessus, que les femmes se penchent vers l'artisanat avec une moyenne de ces trois années étudiées de 43% des secteurs de financement.

- **Le financement par tranche d'âge et par sexe (2013-2015):**

Tableau N° 21: Les financements par tranche d'âge et par sexe (2013- 1^{er} semestre 2015)

	Les financements par tranche d'âge						Total
	2013		2014		1 ^{er} semestre 2015		
	F	H	F	H	F	H	
18-29 ans	450	496	226	341	113	104	1730
30-39 ans	644	404	423	355	193	108	2 127
40-49 ans	579	217	341	168	182	71	1 558

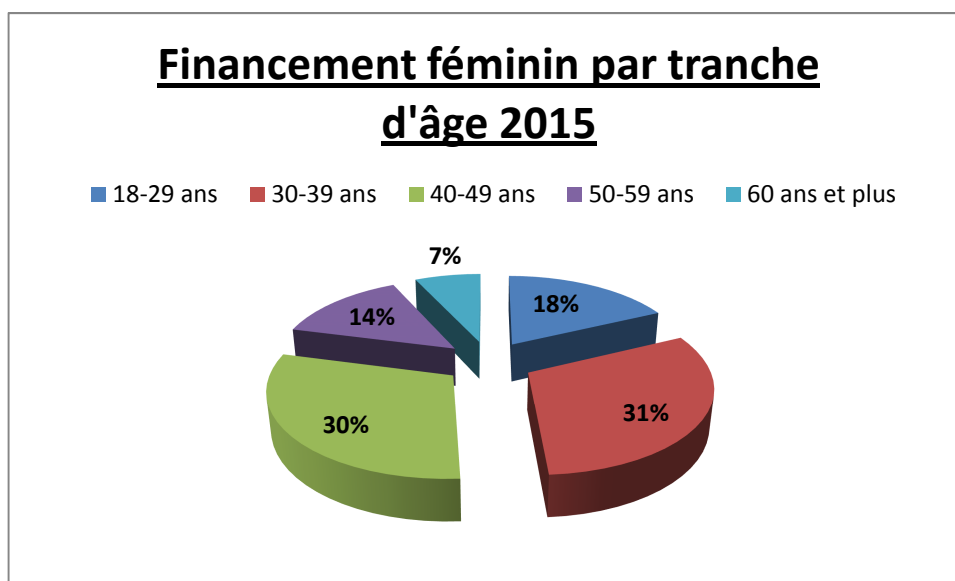
50-59 ans	315	109	165	94	91	27	801
60 ans et plus	115	43	56	19	41	12	286
Total	2 103	1 269	1 211	977	620	322	6 502

Source : Exploitation des données de l'ANGEM.

On remarque que les femmes âgées entre 30-39 ans sont celles qui prennent le dessus dans toutes les années analysées (2013-2015), avec plus de financement PNR PNP et PNR financement triangulaire.

En 2013, les femmes représentent 62 % du financement global accordé par le dispositif ANGEM, en 2014 soit avec un taux de 55 % et en 2015 représente plus de 65 %, comme le montre le graphique suivant :

Figure N° 05 : le financement féminin par tranche d'âge (1^{er} semestre 2015)



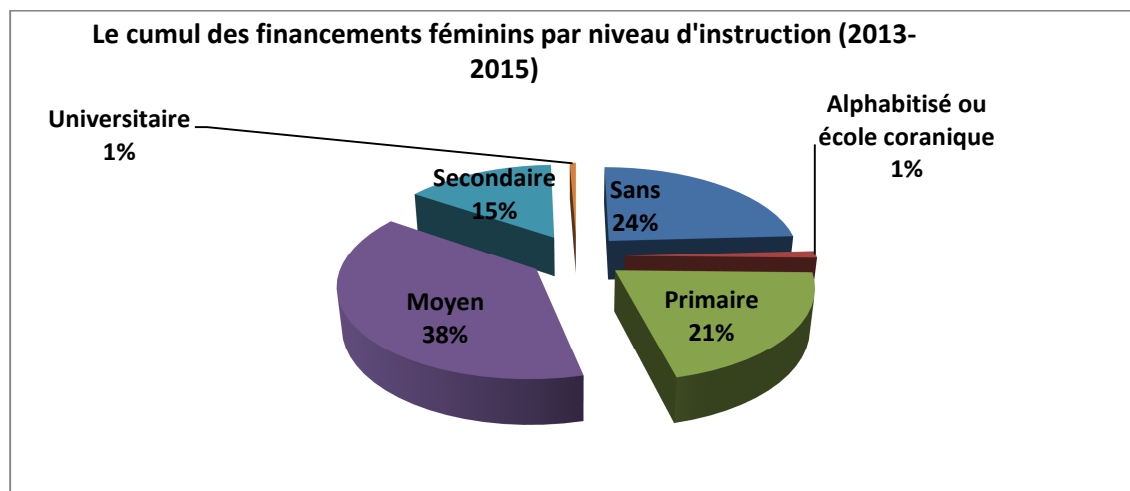
Source : Exploitation des données de l'ANGEM.

Comme le confirme le graphique ci-dessus que les femmes âgées entre 60 ans et plus sont celles qui bénéficient le moins de financement avec un taux de 7 (soit 41 femmes), alors que en deuxième place vient les femmes âgées entre 40-49 ans, soit avec un taux de 30%.

- **Le cumul des financements féminins par niveau d'instruction (2013-1^{er} semestre 2015) :**

Ce graphe ci-dessous nous montre le cumul des femmes qui ont fait recours au dispositif ANGEM pour une période de trois ans par rapport à leur niveau d'instruction. Pour analyser leurs capacités à gérer leur propre activité même si au sein du dispositif organise une formation de trois jours pour les former dans la gestion.... De leur entreprise d'une manière indépendante et efficace.

Figure N° 06: Le cumul des financements féminins par niveau d'instruction (2013- 1^{er} semestre 2015).



Source : Exploitation des données de l'ANGEM.

La lecture de la figure ci-dessus montre que les femmes entrepreneures qui bénéficient des financements de l'ANGEM présentent un taux de 38 % des femmes ont un niveau moyen, qui se suit par sans niveau avec un taux de 24 % (948 femmes) qui s'explique par l'effet de mode de créer sa propre activité à domicile pour faire des gâteaux traditionnels, les produits de terroirs chez soit (la poterie, les tapis....).

Par contre le niveau primaire soit avec un taux de 21 %, alors que les femmes entrepreneures au niveau supérieur avec un taux de 1% (24 femmes).

On peut déduire que les femmes qui font recours à l'ANGEM sont celles qui habitent les zones rurales (en 2013 : près de 70% sont des femmes de zone rurale), donc l'objectif principal de la création de ce dispositif est atteint pour attirer les femmes à créer leur propre

activité dans divers secteurs et s'auto-prendre en charge pour renforcer l'inclusion sociale chercher par le dispositif d'une manière explicite.

Le dispositif ANGEM contribue à encourager l'entrepreneuriat féminin, qui connaît un engouement de femmes, activant essentiellement dans la très petite industrie, les services et dans l'artisanat.

- **Le cumul des remboursements des finances octroyés et l'apport des femmes (2013-25/08/2015) :**

Le tableau ci-dessous montre le total des remboursements et l'apport des femmes dans ces remboursements de 2013 jusqu'au 25 aout 2015.

Tableau N° 22: Le cumul les remboursements des finances octroyés par l'ANGEM et la part des femmes (2013- 25/08/2015) :

Année	Total des remboursements	Apport des femmes dans ces remboursements
2013	3 656	2 575
2014	3 906	2 795
25/08/2015	1 885	1 342
Total	9 447	6 712

Source : Exploitation des données de l'ANGEM.

On remarque que les femmes qui bénéficient le plus de financements octroyés par le dispositif, elles profitent plus de 70% des remboursements, selon madame Amer, il n'y-a jamais eu de problèmes signalés par les promotrices pour le remboursement, elles respectent les délais et font confiance à ce dispositif et un lien s'est créé entre ces deux environnements.

Section 2 : Les limites et perspectives pour les dispositifs de la DASS et de l'ANGEM.

De notre analyse empirique du dispositif ANGEM et de l'action sociale au niveau de la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous constatons que l'Etat est le seul pourvoyeur qui fait tout, décide de tout, et ne laisse pas place à l'initiative privée ou à l'économie sociale et solidaire pour développer des projets innovants adéquats aux manques des populations de chaque territoire pour une meilleure efficacité et avoir des réponses aux attentes de la population civile, avec un développement économique et sociale.

Enfin, en nous basons sur notre analyse on va citer les limites des dispositifs de la DASS et le dispositif ANGEM, ainsi que les perspective de développement.

2.1) Les limites d'accompagnement du dispositif ANGEM et les dispositifs de la DASS :

Malgré les résultats obtenus dans le dispositif ANGEM à la création de micro-entreprise en termes de nombre de micro-entreprises féminines et d'emplois générés, notamment pour le premier semestre 2015 l'ANGEM a financé 620 projets et PNR AMP, on donnera les limites d'après notre interprétation des données ramenées de la DASS. Ainsi, les limites de l'action sociale au niveau local par les divers dispositifs analysés de la Direction de l'Action Sociale et Solidaire (DASS) qui génère de nouveaux emplois d'une année à une autre, mais à elle seule reste insuffisante.

2.1.1) Les limites du dispositif ANGEM :

- **L'insuffisance d'intervention en phase pré-crétation :**

Le dispositif d'accompagnement n'intervient pas en amont de la création des projets (pré-crétation) par les femmes, même le choix des secteurs dont les femmes s'orientent sont limitées et ne s'adaptent pas aux besoins des territoires, même il y-a la quasi absence de certains secteurs, malgré les compétences des femmes dans d'autres domaines.

- **Insuffisances liées à la préparation des femmes à la gestion du crédit :**

Le dispositif ANGEM ne donne pas suffisamment d'importance à la préparation des femmes entrepreneures à la gestion des crédits octroyés, car en organisant trois jours de formations avec des groupes de tous secteurs confondus n'aident pas trop les femmes à

comprendre comment gérer leurs activités et ne leurs facilitent pas aussi le remboursement, ce qui se répercute sur la capacité des femmes entrepreneures à rembourser dans les délais.

- **Insuffisance dans le suivi des projets créés par les femmes entrepreneures :**

Le suivi des micro-entreprises créées par les femmes entrepreneure dans le cadre de l'ANGEM, comme cela est stipulé dans les textes régissant leurs fonctionnements semble être très difficile. Et ce par le manque de mobilisation des moyens personnels et matériels jugés limités.

- **Autres que les avantages financiers, fiscaux et parafiscaux.** Le dispositif ANGEM comme tous les dispositifs obéit à la politique distributive de l'Etat, ou l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou, le suivi, et les formations...sont limités.

2.1.2) Les limites des dispositifs de l'action sociale DASS :

- Les pouvoirs publics algériens ont mis en place la DASS au niveau local comme politique sociale plus proche des citoyens pour lutter contre le chômage, la pauvreté et les inégalités de toutes sortes afin d'assurer la cohésion sociale, d'où sa limite persiste en matière de la création d'emplois permanents ou d'insertion ;
- Le manque de réalisation des fins d'efficacité, d'efficience et de performance de cette action ;
- L'objectif implicite de l'action publique à travers les dispositifs de la DASS est de sortir de la démarche « d'assistanat » vers une perspective « d'autonomisation » des individus et le travail sur les objectifs à long terme et non de stabilisation à court terme.
- La part des personnes bénéficiaires d'actions reste limitée pour des raisons de l'éloignement géographique de la chef-lieu ou la concentration des associations qui sont les mieux placés, en se localisant au chef-lieu de la wilaya.
- Le manque de personnels qualifiés et compétents dans ces domaines.
- Les activités prises en charges par la DASS restent limitées par la prise en charge psychologique et l'insertion par la formation, aujourd'hui il faut laisser place à l'autonomie et au développement humain et social.

- L'action de la DASS à travers ces dispositifs reste limitée et ne satisfait pas les nouveaux besoins émergents des populations surtout les personnes handicapées qui souffrent d'une mal prise en charge et une faible prise en charge financière très limitée.
- Les divers dispositifs de l'action sociale et de l'économie sociale en Kabylie, montre que l'action publique est présente dans la wilaya de Tizi-Ouzou, mais reste restreinte, par l'omniprésence de l'intervention de l'Etat « assistanat » et la gratuité du service public freine le développement de ce champ.

2.2) Les perspectives ou recommandations aux deux dispositifs analysés (ANGEM/DASS) :

- **Les dispositifs de la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou :**

- Les collectivités locales (communes, daïras) doivent recenser et présenter les manques et les insuffisances de ces villages, grâce à l'ensemble des acteurs qui sont plus proche des citoyens (associations, comités de village...etc.), pour les mobiliser pour une meilleure efficacité (information, partenariat, collaboration, financement, coordination....).
- L'action au niveau local doit être efficace et efficiente, à travers la coordination de l'ensemble des acteurs du territoire et en particulier la population civile.
- L'action publique doit être revisitée et intégrée du rôle des acteurs pour l'adapter aux ressources territoriales et la conforter à travers la promotion et l'orientation des entreprises sociales (associations,etc.).
- La solidarité traditionnelle et religieuse dans les villages de la Kabylie prend le dessus pour assurer une vie sereine des citoyens avec le minimum de moyens et de confort. Sur le plan institutionnalisé c'est **les comités de villages**, qui doivent avoir un rôle primordial pour recenser leurs besoins à la DASS selon leurs problèmes prioritaires et même les associations, les communes...etc.
- La mise en place d'**une cellule mixte de suivi et de contrôle** par les communes, la DASS, la direction de l'environnement (Tous les acteurs concernés de près ou de loin) qui bénéficient des dispositifs de la DASS, comme Blanche Algérie, TUP-HIMO.
- La collaboration des communes à mettre des moyens matériels à la disposition des chantiers des dispositifs de la DASS.

- **Le dispositif Agence Nationale de la Gestion de la Micro-Crédit (ANGEM) :**

- Dans la phase d'accueil, le rôle des agents du dispositif d'informer la femme sur l'ensemble des financements auxquels elle peut avoir recours, ainsi que l'orienter vers les projets dont le territoire a besoin.
- Dans la phase d'accompagnement, il faut qu'il y ait des agents sur le terrain pour voir les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes, les aider à les dépasser et surtout avoir cette confiance réciproque entre le promoteur/ l'ANGEM et le dispositif.
- Dans la phase de post-crédation, c'est d'organiser des conférences, des salons et l'échange entre les entrepreneurs qui ont déjà créés leurs projets et attirer les jeunes femmes et hommes à entreprendre et surtout apporter de nouvelles idées dans divers domaines.
- L'organisation des formations aux femmes entrepreneures d'au moins une durée de trois mois pour qu'elles apprennent gérer leurs activités et savoir comment rembourser le crédit octroyé.

Conclusion:

En conclusion à ce chapitre, nous signalons l'importance que l'Etat accorde à l'action local à travers la Direction de l'Action Sociale et Solidaire (la DASS) au niveau local pour aider les personnes en situation précaire (handicapés, personnes âgées, les femmes veuves ou divorcées, les mineurs...etc.

En premier lieu, l'action sociale locale joue un rôle important pour atteindre la cohésion sociale, créer des postes d'emplois dans divers structures, encourager la création de micro-entreprises et accompagner les différentes catégories de porteurs de projets à la création d'entreprises, qui engendreront des nouveaux postes d'emplois, en absorbant le chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Celle-ci reste toutefois limitée en matière de créations d'emplois permanents ou d'insertion, et donc de croissance économique à long terme.

En second lieu, le dispositif ANGEM pour la création de micro-entreprises par les femmes dans la wilaya de Tizi-Ouzou se développe pour une meilleure cohésion sociale, mais

des obstacles apparaissent pour ses femmes entrepreneures comme les aptitudes propres aux femmes, le manque d'expérience dans le domaine des affaires...etc. On relève aussi des manques de formation et d'information sur la gestion du crédit octroyé, aussi, le manque en termes de suivi et la création.

Enfin, ces dispositifs exécutent les ordres qui viennent d'en haut, et non pas de prédispositions à créer ou à innover par rapport aux besoins et aux manques de la population dans chaque localité, même, ils ne se permettent pas de faire des études sur l'ensemble du territoire reste inaccessible financièrement, la population civile n'est pas mobilisée pour développer le tiers secteur et d'atteindre un développement social durable.

Conclusion de la deuxième partie :

Dans cette partie nous avons présenté les dispositifs au niveau local pour assurer les besoins sociaux des populations et des territoires, mais l'action sociale dans la wilaya de Tizi-Ouzou reste limitée en termes d'efficacité et d'efficience à cause de l'inadaptabilité de ces dispositifs aux besoins réels des populations bénéficiaires.

Le diagnostic de l'action sociale locale est restreint, par rapport au nombre de bénéficiaires et la pension très limitée dédiée aux handicapés, les dispositifs « TUP-HOMO » et « Blanche Algérie » sont mis en œuvre pour donner le minimum de moyens et de confort aux populations en situation de précarité qui vivent dans des zones rurales et avoir une vie sereine.

L'action sociale locale est présentée à travers ces divers dispositifs créent des emplois et mènent des projets dans diverses communes de la Kabylie pour que les populations démunies puissent avoir le minimum de services publics et améliorer leurs conditions de vie et leurs quotidiens. Cette action sociale reste très limitée sans la collaboration de l'ensemble des acteurs du territoire pour faire un projet territorial qui aura des retombées économiques, sociales et culturelles durables.

Le dispositif ANGEM finance plus de 60% de ces promotrices féminines dans divers domaines (en 2015 plus de 600 projets financés) pour créer leurs entreprises, surtout dans les très petites industries, l'artisanat, le commerce et l'agriculture.

Le dispositif ANGEM qui connaît un engouement de femmes activant dans divers domaines, mais la difficulté réside dans l'accompagnement, le suivi,...

Même si les femmes contribuent d'une manière modeste dans la wilaya de Tizi-Ouzou, notre économie a besoin de toute ressource productive qui s'ajoute à une économie qui a besoin de toutes ces dynamiques pour baisser les effets négatifs de l'économie du marché, ainsi que le taux de chômage et de la population démunie de nos jours.

Conclusion générale

Conclusion générale :

Ce travail modeste avait comme ambition de suggérer des pistes de réflexions et tirer les attentions sur l'importance de la compréhension des liens entre l'entreprise sociale et l'entrepreneuriat social par rapport à l'action sociale au niveau local, dans le but d'atteindre un développement économique et social durable. Qui va du général sur l'Algérie et en particulier dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'un des rôles de l'**économie sociale et solidaire** c'est l'identification des besoins et des manques des collectivités, même de nouveaux **besoins** émergents apparaissent dans la collectivité qui n'a pas conscience. D'un autre côté, les entreprises d'économie sociale se spécifient par ces **entrepreneurs** qui répondent à la demande des besoins qui naissent d'une manière innovante. L'ESS est connu par sa créativité des projets adéquats aux territoires avec des partenariats avec l'acteur public, qui permettent le renforcement de l'identité et du lien social au niveau local. Elle permet aussi l'intégration durable des personnes en difficulté (ex-détenus, les SDF, les chômeurs....etc.), en d'autres termes contribue à la cohésion sociale tant recherché.

Dans le contexte Algérien, l'économie sociale est un secteur faiblement productif, qui compte beaucoup sur les subventions et les aides de l'Etat, c'est ce qui la rend si limitée que ça. Des difficultés méthodologiques et conceptuelles pour la définition des composantes de l'économie sociale. Même les efforts faits par les pouvoirs publics ne reconnaissent pas suffisamment l'intérêt général de l'économie sociale et solidaire, c'est ce qui crée une confusion d'intérêts entre les acteurs de l'ESS et il n'y-a pas de frontières claires et bien identifiées par la réglementation. C'est ce qui appuie notre première hypothèse de départ.

L'Etat Algérien doit promulguer une loi relative au secteur de l'ESS, qui définira précisément ce qu'est le champ de l'économie sociale solidaire, de l'innovation sociale ainsi que les conditions requises pour une entreprise pour pouvoir faire partie de ce secteur.

A travers notre analyse sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, la lutte territoriale contre toutes formes d'exclusions et la pauvreté peuvent bien compter sur la forte présence de l'Etat. Mais, à elle seule ne peut aboutir à un développement social et économique, elle doit être matérialisé par le rôle primordial des acteurs locaux dans le lancement de volontés de développement et faciliter la prise en charge locale avec une vraie démocratie participative de la population civile. Au niveau local, malgré les efforts de l'action sociale de l'Etat n'arrive

Conclusion générale

pas à revitaliser leur milieu d'une façon durable. Les pratiques de l'Etat doivent être en harmonie avec les pratiques de l'économie sociale et solidaire.

L'analyse **de l'action sociale au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou** ne correspond pas aux réponses des problèmes sociaux. Qui veut dire que, les dispositifs de la DASS analysés montrent clairement que les catégories prises en charge de la société sont limitées, par rapport à l'effectif pris en charge et les financements.

C'est tous ce qui éclaircie notre deuxième hypothèse de Départ que, la politique sociale a une efficacité étroite, puisque les emplois créés sont temporaires et l'aide aux catégories défavorisées se fait à court terme et dans des délais limités. Ce qui montre aussi l'inadaptabilité des dispositifs d'action sociale aux besoins réels et prioritaires de la société.

L'action sociale doit s'adapter à la créativité et au développement par l'économie sociale et solidaire de chaque localité ou territoire de la Kabylie ou les besoins se diversifient et croissent de plus en plus avec une réponse efficace et innovante de chaque projet territorial.

Le dispositif ANGEM contribue considérablement à aider les femmes à créer leurs propres entreprises et favorise l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou. La plupart de ces femmes viennent du milieu rural, ou le dispositif met à leurs dispositions trois types de financements qui ont abouti à dynamiser cet entrepreneuriat avec un financement de 620 projets dans divers secteurs dans le premier semestre 2015.

Ce qui confirme notre dernière hypothèse que l'entrepreneuriat féminin est une source de richesses et de développement économique sociale et économique pour la wilaya de Tizi-Ouzou. Mais qui les secteurs proposés par le dispositif sont très limités, puisque de nouvelles formations apparaissent et existent déjà dans divers domaines ou le dispositif ne laisse pas le choix au projet individuel dans le domaine étudié pour faire de d'elle une entrepreneure au sens de Schumpeter.

En définitif, on peut dire que les différents résultats obtenus dans ce travail ouvrent la voie vers de nouvelles recherches, notamment vers des études approfondies sur l'économie sociale et solidaire (ESS), l'entrepreneuriat social et la dynamique qu'ils génèrent dans le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou. En d'autres termes, les limites et les perspectives sur l'action sociale au niveau de la DASS et de L'Agence Nationale de la Gestion de la Micro-Crédit (ANGEM) reste ouverte pour de nouvelles idées et propositions, pour qu'elle soit complétée et approfondie par d'autres recherches.

ANNEXES

Annexe N° 1 : L'évolution des projets créés par secteur d'activité, par sexe et par niveau d'instruction dans le dispositif ANGEM de T-O, pour la période 01/01/2013 au 1^{er} semestre 2015.

Le cumul des financements par tranche d'âge (2013-2015)

Tranche d'âge/ années	2013	2014	2015
18-29 ans	946	567	217
30-39 ans	1048	778	301
40-49 ans	796	509	253
50-59 ans	424	259	118
60 ans et plus	158	75	53
Totaux	3372	2188	942

Cumul des financements par secteur d'activité (2013- 1^{er} semestre 2015)

Secteur d'activité/ Année	2013	2014	1er semestre 2015
- Agriculture	920	449	185
- Pêche	1	4	84
- Très petite industrie	917	235	54
- BTP	121	102	169
- Services	689	609	413
- Artisanat	672	650	37
- Commerce	52	139	0
Totaux	3 372	2188	942

BTP : Bâtiment des Travaux Publics.

Cumul du financement par niveau d'instruction (2013-1^{er} semestre 2015)

Niveau d'instruction/ Année	2013	2014	2015
Sans	677	382	132
Alphabétisé ou école coranique	99	10	0
Primaire	691	463	174
Moyen	1302	1062	538
Secondaire	589	251	88
Universitaire	14	20	10
Total	3372	2188	942

Financement AMP PNR (1^{er} semestre 2015) par secteur d'activité et sexe :

Secteur d'activité	Nombre de d'activités financées			Montant total (DA)
	Femmes	Hommes	Total	
- Agriculture	107	66	173	8 360 000
- Très Petite Industrie	61	4	65	3 320 000
- BTP	0	13	13	700 000
- Services	23	6	29	1 880 000
- Artisanat	392	6	398	17 780 000
- Pêche	0	0	0	0
Totaux	583	95	678	32 040 000

BTP : Bâtiments des Travaux Publics.

Financement triangulaire par secteur d'activité et par sexe

Secteur d'activité	Nombre de d'activités financées			Montant total (DA)
	Femmes	Hommes	Total	
- Agriculture	0	12	12	3 207 004,99
- Très Petite Industrie	14	5	19	4 461 646,40
- BTP	0	41	41	10 447 565,73
- Services	9	131	140	31 395 843,88
- Artisanat	10	5	15	2 876 958,62
- Commerce	4	33	37	8 614 225,42
- Pêche	0	0	0	0
Totaux	37	227	264	61 003 245,04

BTP : Bâtiments des Travaux Publics.

Financement par niveau d'instruction pour le premier semestre 2015 par sexe :

Niveau d'instruction					Financements Triangulaires jusqu'à 1.000.000 DA		Total / niveau	
	Jusqu'à 40000		40.001-100000 DA					
	F	H	F	H	F	H	F	H
Sans	108	11	6	3	1	3	115	17
Alphabétisé ou école coranique	0	0	0	0	0	0	0	0
Primaire	95	11	10	5	6	47	111	63
Moyen	280	27	25	21	26	159	331	207
Secondaire	47	10	5	5	4	17	56	32
Universitaire	6	1	1	1	0	1	7	3
	536	60	47	35	37	227	620	322
Total	596		82		264		942	

Financement par tranche d'âge et par sexe (1^{er} semestre 2015)

Niveau d'instruction					Financements Triangulaires jusqu'à 1.000.000 DA		Total / niveau	
	Jusqu'à 40000		40.001-100000 DA					
	F	H	F	H	F	H	F	H
18-29 ans	97	21	7	10	9	73	113	104
30-39 ans	161	14	17	13	15	81	193	108
40-49 ans	154	11	17	9	11	51	182	71
50-59 ans	85	8	5	2	1	17	91	27
60 ans et plus	39	6	1	1	1	5	41	12
	536	60	24	19	37	227	620	322
Total	596		43		264		942	

F : femmes

H : hommes

Annexe N° 2 : Quelques données chiffrées des dispositifs de l'action social de la wilaya de Tizi-Ouzou (DASS)

Répartition des bénéficiaires de l'AFS par sexe (2012-2014)

	Sexe		Total
	Féminin	masculin	
2012	13 567	7020	20 587
2013	14 753	7 467	22 220
2014	15 020	7 611	22631
Total	43 340	22 098	65 438

Le dispositif DAIS selon les postes créés et l'effectif en activité (2010-1^{er} semestre 2015)

Année	le nombre de postes	Effectif en activité
2010	2130	1261
2011	2700	2059
2012	1000	912
2013	50	50
2014	192	170
2015	115	110
Total	6187	4562

Les établissements spécialisés dans la wilaya de T-O selon leurs capacités d'accueil et leurs taux d'occupation (2015)

Etablissements Spécialisés dans la wilaya de T-O		
	Capacité d'accueil	Le taux d'occupation(%)
Foyer pour Enfants Assistés	48	54%
Foyer pour Personnes Agées et Handicapés	120	58%
Centre Psychopédagogique pour enfants inadaptés mentaux de T-O	100	92%
CPP d'Ouaguenoun	120	74%
CPP de Tadmaït	120	14%
Ecole pour Enfants Handicapés Visuels	220	51%
Centre Spécialisé de Rééducation	120	32%
Total wilaya	848	52%

Le dispositif PID selon les quotas alloués et les bénéficiaires (2013-Septembre 2015)

Année	Quotas		Les bénéficiaires	
	Univ	T.S	Univ	T.S
2013	1200	800	1167	770
2014	650	350	650	350
sept-15	1110	340	1076	320
Total	2960	1490	2893	1440

Univ : Universitaire.

T.S : Technicien Supérieur.

Le dispositif TUP-HIMO selon le nombre de projets notifiés, les projets réalisés et le nombre d'emplois créés (2008-2014):

Exercice	Nombre de projets notifiés	Nombre de projets réalisés	nombre d'emplois créés
2008	68	37	749
2009	80	67	1 258
2010	77	75	1 265
2011	50	48	818
2012	45	44	649
2013	65	61	924
2014			
Total	385	332	5 663

Le Bilan du programme Dev-Com de la wilaya de Tizi-Ouzou (2000-15/06/2015)

1/ Le nombre de projets identifiés et exprimés par communautés locales (APC, Associations et comité de village) : **316** projets.

2/ Nombre de projets inscrits et retenus par les services de l'ADS : **75**.

3/ Nombre de projets réalisés : **60**.

4/ Nombre de projets en cours de réalisation : **12**.

5/ Nombre de projets en situation de réservé : **03**.

↪ Enveloppe allouée pour le programme : **191 856 464, 53 DA en TTC**

↪ Crédit consommé : **160 995 342, 97 DA en TTC**.

↪ Crédit non consommé : **30 861 121, 56 DA en TTC**.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

OUVRAGES :

- BARTHELEMY (A) & SLITINE (R), (2011), « Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général », Vuibert.
- BOUTILLER (S), (2008), « L'entrepreneur social, un entrepreneur socialisé dans une société entrepreneuriale ? », Humanisme et Entreprise, n° 290.
- DEES J. G., EMERSON J., ECONOMY P., (2002), « Strategic Tools for Social Entrepreneurs : Enhancing the Performance Enterprising Non profit », Sussex, John Wiley.
- FAYOLLE. A, (2002) « Introduction à l'entrepreneuriat », Ed Dunod, Paris.
- FLAHAULT. E, NOGUES. H, & SHIEB BIENFAIT. N, (dir), (2011), « L'économie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales », édition : Economie et société.
- GILLET A, (2003), « L'entrepreneuriat des femmes en Algérie : dynamiques économiques et sociales, motivation et trajectoires socioprofessionnelles », CNAM-GRIOT, Paris.
- HILLER (J), MOULAERT (F) et NUSSBAUMER (J), (2004), « *Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial* », Editeur : Lavoisier, In Géographie, Economie, Société, (Vol. 6).
- JULIEN. P-A et MARCHESNAY. , (1997), « Economie et stratégies industrielles », Ed Economica.
- LATOUCHE CH, (2006), « L'observatoire de l'entrepreneuriat féminin », FUDICIAL.
- MERTENS. S, RUPENS. J, & JANSSEN. F (dir), (2009), « Entreprendre, Une introduction à l'entrepreneuriat », éditions de Boeck Université, Paris.
- NAVES (P), et Al., (2006), « Economie politique de l'action sociale », éd. DUNOD.
- ROUSSELLE (M), (2011), « *L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux* », collection working paper, Think Tank européen Pour la Solidarité, www.pour lasolidarite.eu.
- YUNUS, M., (2009), « Vers un nouveau capitalisme », Le Livre de Poche.

Textes législatifs et réglementaire :

- Loi n° 12-06 du 12 Janvier 2012 relative aux associations, JORA N° 02 du 15 Janvier 2012, pp. 28-34.
- l'ordonnance n° 76-92 du 23 octobre 1976 relative à l'organisation de la coopération immobilière.
- l'ordonnance n° 72-23 du 7 juin 1972 relative aux coopératives.
- Décret exécutif n°96-232 du 29 juin 1996 portant création et fixant les statuts de l'Agence de développement social (ADS).
- Décret exécutif n°97-327 du 09/09/1997, portant attribution du ministre de la Solidarité nationale et de la famille, JORA n° 60, du 10/09/1997.
- Article 3 du décret exécutif n° 09-305 du 19/09/2009, relatif au DAIS, JORA n° 54.
- Article 4 du décret exécutif n° 09-305 du 19/09/2009, relatif au DAIS, JORA n° 54.
- Décret exécutif n° 08-10 du 27/01/2008, modifiant le décret exécutif n° 04-14 du 22/01/2004, portant création et fixant les statuts de l'Agence de Gestion du Micro-crédit, JORA n° 05.
- Décret exécutif n° 9/305 du 10 septembre 2009.

Mémoires et thèses :

- LAËTITIA LAMARCQ « L'entrepreneuriat social : vers un management alternatif ? », Mémoire réalisé dans le cadre du Master I Sciences de Gestion, parcours Management et Sciences sociales à l'IAE, années universitaire 2006/2007.
- MOHAMED SEGHIR (O), « L'incubateur d'entreprises sociales : un outil de potentialisation des dispositifs d'action sociale en Algérie », Master management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2013.
- PATUREL R et ARASTI Z, « Les principaux déterminants de l'entrepreneuriat féminin en Iran », l'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales, Haute école de gestion (HEG) Fribourg, Suisse, Octobre 2006.

Articles :

- AHMED-ZAID (M) et BEN AMARA (K), (2012), « Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie) », XIIe Rencontres du RIUESS, L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société, Laboratoire 2L2S, RIUESS (Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire), Nancy.
- AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) & OUELHAZI (Z), (2013) « L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir ? », Rapport Ipemed, URL : www.ipemed.coop.
- BENBOUABEDELLEH. A, Revue nationale ° 5 / de janvier à avril 2014, Revue éditée par le Conseil National des Assurances.
- BERREZIGA A et MEZIANE A, (2012), « La culture entrepreneuriale chez les entrepreneurs algériens », Colloque National sur les stratégies d'Organisation et d'Accompagnement des PME en Algérie ». http://www.researchgate.net/profile/Boufeldja_Ghiat/publication/274719543_Contraintes_socioculturelles_des_femmes_entrepreneures_en_Algrie/links/55280eea0cf29b22c9ba7f27
- BOULARD F, « L'économie sociale et solidaire : identité, dynamique et enjeux de l'observatoire », CRESS de Franche-Comté. <http://www.territorialintelligence.eu/portail/site/index.php/eng/content/download/1397/14063/file/Besancon08-Boulard-Fr.pdf>
- BOUTILLER (S), (2008), « L'entrepreneur social, un entrepreneur socialisé dans une société entrepreneuriale ? », Humanisme et Entreprise, n° 290, décembre. www.strategie-aims.com/events/conferences/23-xxieme-conference-de-l-aims/communications/2978-la-construction-du-champ-de-lentrepreneuriat-social-par-les-acteurs-une-analyse-du-comportement-dun-entrepreneur-institutionnel/download.
- BOUTILLER. S, « L'entrepreneur dans la théorie économique », Problèmes économiques, n° 2482. <http://www.univ-oran1.dz/theses/document/TH4192.pdf>
- DANJOU. I, (2002), «L'entrepreneuriat : un champ fertile à la recherche de son unité», Revue française de gestion, n° 138.
- DEFOURNY. J, (2004) ? l'émergence du concept d'entreprise sociale, Reflets et perspectives, XLIII. Disponible sur http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RPVE&ID_NUMPUBLIE=RPVE_433&ID_ARTICLE=RPVE_433_0009.

- DEFOURNY, J. et M. NYSENS (2006), « Defining Social Enterprise, Chapitre 1, In Social Enterprises, at the Crossroads of Market, Public Policies and Civil Society », M. NYSENS (Ed.), Londres, p. 1-18, cité dans BACQ, S. et JANSSEN, F. (2008) « Définition de l'entrepreneuriat social » : Revue de la littérature selon les critères géographiques et thématiques, Communication in 9ème congrès de l'AIREPME, Louvain-la-Neuve (Belgique), 29-31 Octobre.
- VESTRAETE. T, et FAYOLLE. A, (2005), « paradigmes et entrepreneuriat », Revue de l'entrepreneuriat.

Revue périodiques:

- AHMED-ZAID (M), (2011), « Le développement local et attentes des populations dans les collectivités locales algériennes », Rapport pour le Conseil national Economique et Social, Alger.
- AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) et OULHAZI (Z), (2013) « l'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir », Rapport pour IPMED, [URL:www.ipemed.cop](http://www.ipemed.cop).
- AHMED-ZAID. M, cours d'entrepreneuriat économique et social, Master II, Management territorial et Ingénierie de projets, UMMTO, 2014 / 2015.
- AIDAT (), cours de management des entreprises sociales, Master II, Management territorial et Ingénierie de projets, UMMTO, 2014 / 2015.
- ANDERSON (K), (2002), « Defining entrepreneurship », Digest n° 02-09, CELCEE Kauffman, Center of entrepreneurial leadership Clearinghouse on Entrepreneurship Education.
- BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde (Abrégé version préliminaire destinée à la presse), Banque Mondiale, p. 8.
- BENGHABRIT-REMAOUN (N) et RAHOU (Y), (2002), « Atouts et difficultés de l'entrepreneuriat féminin : analyse d'enquête », **Colloque** sur l'émergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Alger.
- BOUFENIK. F, (2003), « Travail et genre en Algérie », **Colloque** Rabat.
- Brouard, F. et Larivet, S, (2009), « Social entrepreneurship: Definitions and boundaries », Conférence 2009 ANSER-ARES, 27-29 mai, Ottawa, Canada.
- CARILLON-COUVREUR (M), (2007),« *L'action sociale du régime général de sécurité sociale et l'action sociale des collectivités territoriales* », rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en conclusion des travaux de la mission

d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale, enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 20 février, <http://www.assemblee-nationale.fr>.

- CHALAL F, (2013), « Les femmes entrepreneures à Bejaia : réalité et perspectives », 4^{ème} journée internationale sur l'entrepreneuriat des jeunes, Université de Biskra, Avril.
- Dossiers de Profil n° 92, « Les valeurs et les acteurs de l'économie sociale et solidaire: une culture de réseaux pour développer le tiers secteur », Insee Nord-Pas- De-Calais.
- FONTENEAU, B. and DEVELTERE. P, (2009), « African Responses to the Crisis through the Social Economy », Working Document for the ILO Regional Conference on 'The Social Economy – Africa's Response to the Global Crisis', Johannesburg, 19-21 October.
- GRUMBAR, J. ; YEW, E. (2008), Les entrepreneurs sociaux ne veulent pas aider, ils veulent changer le monde- Interview de Bill Drayton, The Focus VOL. XII/2 December 1.
- GUIDE 2011, « Economie sociale et solidaire : notre chemin commun vers le travail décent », 2^{ème} Ed de l'académie sur l'économie sociale et solidaire, 24-28 octobre, Montréal, Canada.
- LE CENTRE DE RESSOURCE DU DEVELOPPMENT TERRITORIAL, (2003), « Economie sociale et solidaire et collectivités locales, Note de cadrage », Avril. Disponible sur : WWW.PROJETDETERRITOIRE.COM.
- MONKS (R) & MINOW (N), (1995), « Corporate Governance, Cambridge University Press.
- NICHOLLS (A), (2006), Introduction, In social entrepreneurship, New Models of sustainable change, édité par Alex Nicholls, Oxford University Press.
- PACHE, A. (2009), Entrepreneuriat social, Alternatives Economiques Hors-série pratique n°38 bis, mars.
- ROUSSELLE (M), (2011), « L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux », collection working paper, Think Tank européen Pour la Solidarité, www.pour lasolidarite.eu, septembre.
- SKEMA bisness school, (2012), « tout savoir sur l'entrepreneuriat social et le social business », 48^{ème} petit déjeuner débat du cycle innovation et connaissance, Communiqué de Presse, Sophia-Antipolis.
- TAYA Y, (2008), « Intervention de madame TAYA Yamina : Présidente de l'association SEVE (Savoir et Vouloir Entreprendre) », Colloque international sur l'Emergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Alger, Mars.

- ZAMMAR. R, (2010), « Initiation à l'entrepreneuriat », Centre d'Etudes Doctorales en Sciences et Technologies de Rabat (CEDESTR)».

Sites web :

- www.ipemed.cop.
- WWW.PROJETDETERRITOIRE.COM.
- www.dastiziouzou.dz
- <http://fr.wikipedia.org>
- www.tiziouzou-dz.com
- www.interieur.gov.dz

LISTE DES ANNEXES, TABLEAUX ET FIGURES :

Liste des tableaux :

Tableau N° 1 : les composantes de l'innovation sociale (IS)	20
Tableau N° 2 : les grands aspects de l'entrepreneuriat selon Danjou.....	23
Tableau N° 3 : La définition par critères de l'entreprise sociale du réseau EMES	28
Tableau N° 4: Les types de financement accordés par l'ANGEM, les remboursements.....	66
Tableau N° 05 : la répartition du management opérationnel.....	77
Tableau N° 06 : Les facteurs socioculturels selon PATUREL et ARASTI.....	85
Tableau N° 07 : Les facteurs socioculturels propre à la société algérienne.....	89
Tableau N° 08: Tableau de la population active totale en 2014 (En milliers).....	92
Tableau N° 09: Répartition de la population active et taux d'activité par groupe d'âge et sexe.....	93
Tableau N° 10: La structure de l'emploi selon le secteur d'activité.....	94
Tableau N° 11: Le taux d'activité économique et le taux d'emploi selon le niveau d'instruction et le diplôme.....	95
Tableau N° 12: Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité et le sexe (en milliers).....	96
Tableau N° 13: La répartition de la population occupée selon le secteur juridique et le sexe.....	96
Tableau N° 14: Effectif et part relative des chômeurs selon les démarches effectuées pour chercher un emploi selon le sexe et le diplôme obtenu (%).....	97
Tableau N° 15: La part relative des chômeurs acceptant des postes d'emploi sous différentes conditions de travail selon le sexe (%).....	98
Tableau N° 16: L'AFS selon les types de bénéficiaires dans la wilaya de Tizi-Ouzou (2012-2014).....	105

Tableau N° 17 : Etablissements spécialisées dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	106
Tableau N° 18: L'évolution du nombre de projets affectés aux communes de la wilaya de Tizi-Ouzou (2013-215).....	112
Tableau N° 19: Le nombre de projets financés par le dispositif ANGEM, selon le sexe et le secteur d'activité (Le premier semestre de 2015).....	113
Tableau N° 20 : Les Le nombre de projets financés par le dispositif ANGEM, selon le sexe et le secteur d'activité (Le premier semestre de 2015)	114
Tableau N° 21: Les financements par tranche d'âge et par sexe (2013- 1 ^{er} semestre 2015).....	115
Tableau N° 22 : Le cumul des remboursements des finances octroyés par l'ANGEM et la part des femmes (2013-25/08/2015).....	118

Liste des figures :

Figure N° 01 : Des finalités à la fois sociales et économique.....	15
Figure N° 02 : L'entrepreneuriat social.....	108
Figure N° 03 : Le nombre de projets et emplois créés par le dispositif Blanche Algérie (2013-2015).....	110
Figure N° 04 : le financement féminin par le secteur d'activité (2013-1 ^{er} semestre 2015).....	116
Figure N° 05 : le financement féminin par tranche d'âge (1 ^{er} semestre 2015).....	116
Figure N° 06: Le cumul des financements féminins par niveau d'instruction (2013- 1 ^{er} semestre 2015).....	117

Liste des graphes :

Graphique N° 01 : Evolution du filet social selon le nombre de bénéficiaires (2012-2014).....	103
Graphique N° 02 : Etablissements spécialisés dans la wilaya de Tizi-Ouzou (2014)	106

Graphique N° 03: Le nombre d'emploi créés dans le cadre du dispositif DAIS (2010-2015).....	108
Graphique N° 04: Nombre de projets et emplois créés dans le cadre du dispositif (TUP-HIMO) de 2008-201.....	109
Graphique N° 05: Evolution des emplois créés dans le cadre du PID dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	111

Liste des annexes :

Annexe N° 1 : L'évolution des projets créés par secteur d'activité, par sexe et par niveau d'instruction dans le dispositif ANGEM de T-O, pour la période 01/01/2013 au 1 ^{er} semestre 2015.....	I
Annexe N° 2 : Quelques données chiffrées des dispositifs de l'action social de la wilaya de Tizi-Ouzou (DASS).....	IV

TABLE DES MATIERES

Introduction générale.....	1
PARTIE I : L'Economie Sociale et Solidaire et son émergence en Algérie.....	7
Introduction de la partie I.....	
Introduction du chapitre I.....	
Chapitre I : Les fondements théoriques de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneuriat social.....	9
Section 01 : L'économie sociale et solidaire se déploie vers l'entrepreneuriat.....	10
Sous-section 1 : L'Economie Sociale et Solidaire : éléments théoriques.....	10
Sous-section 2 : L'entrepreneuriat : définition et évolution.....	21
Section 02 : un nouveau modèle de développement : L'Entrepreneuriat Social et clarification des notions et clarification des notions	25
Sous-section 1 : Clarification des notions rattachées à l'entrepreneuriat social.....	25
Sous-section 2 : L'entrepreneuriat social.....	31
Chapitre II : La dimension institutionnelle de l'ESS en Algérie.....	38
Section 01 : Etat des lieux de l'ESS et de l'action sociale en Algérie.....	39
Sous-section (1) : L'émergence de l'ESS en Algérie et son évolution.....	46
Sous-section 02 : Etat des lieux de l'action sociale en Algérie.....	52
Section 02 : L'amélioration des dispositifs d'aide du national au local.....	57
Sous –section 1 : les divers dispositifs.....	57
Sous-section 2 : L'Agence Nationale de Gestion du micro-crédit (ANGEM).....	64
PARTIE II : Le management des entreprises sociales et essai d'évaluation de l'action sociale et de l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	70
Introduction du la partie II.....	70
Chapitre III : les particularités du management des entreprises sociales et l'entrepreneuriat féminin en Algérie.....	71
Section 01 : Du management stratégique au management opérationnel des entreprises sociales.....	72

Sous-section 1 : Le management stratégique.....	72
Sous-Section 2 : le management opérationnel des entreprises sociales.....	77
Section 2 : La théorie sur l’entrepreneuriat féminin et son analyse en Algérie.....	82
Sous-section 1 : L’entrepreneuriat féminin : approche théorique et conceptuelle.....	82
Sous-section 2 : L’entrepreneuriat féminin en Algérie.....	86
Chapitre IV : Evaluation de l’action sociale à travers la DASS et l’analyse du dispositif ANGEM pour l’entrepreneuriat féminin.....	100
Section 01 : Diagnostic sur l’action sociale et l’ANGEM dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	101
Sous-section 1 : Présentation du cadre d’analyse.....	101
Sous-Section 2 : Le dispositif ANGEM pour l’évaluation de de l’entrepreneuriat féminin de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	112
Section 02 : Les limites et perspectives pour les dispositifs de la DASS et de l’ANGEM....	118
Conclusion Générale.....	125
ANNEXES.....	I
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	VI
LISTES DES TABLEAUX, FIGURES ET ANNEXES.....	XII